

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



Baigneux

VOTE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2024 COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

RAPPORT DE PRESENTATION

Table des matières

1. PREAMBULE : RAPPEL DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DES PRIORITES MUNICIPALES	3
2. SYNTHESE DU BUDGET	5
2.1 Le budget fonctionnement	5
2.1.1 Les recettes de fonctionnement	5
2.1.2 Les dépenses de fonctionnement	6
2.2 Le budget d'investissement	7
2.2.1 Les dépenses d'investissement	8
2.2.2 Les recettes d'investissement	8
3. LES PREVISIONS BUDGETAIRES DETAILLEES.....	10
3.1 Les recettes de fonctionnement	10
3.1.1 La fiscalité	11
3.1.2 Les fonds de péréquation.....	13
3.1.3 Les dotations de l'Etat.....	13
3.1.4 Les subventions	15
3.1.5 Les produits des services	16
3.1.6 Les autres recettes	17
3.1 Les dépenses de fonctionnement.....	18
3.1.2 Les charges de personnel.....	19
3.1.3 Les charges à caractère général.....	20
3.1.4 Les charges de gestion courante.....	22
3.1.5 Les intérêts de la dette	23
3.1.6 Le financement de la section d'investissement	24
3.2 Les dépenses d'investissement.....	26
3.2.2 La dette	26
3.2.3 Le programme d'investissement pour 2024	26
3.2.4 Les travaux effectués d'office pour compte de tiers.....	30
3.2.5 Les dépenses d'ordre	30
3.3 Les recettes d'investissement	31
3.3.1 Les ressources propres	31
3.3.2 Les subventions d'équipement.....	32
3.3.3 Les avances forfaitaires.....	33
3.3.4 Les opérations patrimoniales (hors avance)	33
3.3.5 Les opérations pour compte de tiers	33
3.3.6 Le recours à l'emprunt et dettes assimilées.....	33
4 BALANCE DU BP 2024	35
5 LEXIQUE ET DEFINITIONS.....	36

1. PREAMBULE : RAPPEL DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DES PRIORITES MUNICIPALES

Avec cette délibération, s'ouvre le débat sur la proposition de budget prévisionnel pour 2024. Nous avons eu l'occasion d'échanger, lors du dernier conseil municipal, sur les orientations budgétaires que porte la municipalité.

Avec le BP2024, nous rentrons dans le détail des budgets de fonctionnement et d'investissement, côtés recettes et dépenses.

Nos propositions s'inscrivent dans un contexte international et national dégradé et même préoccupant à bien des égards.

Les Ukrainiens viennent, hélas, d'entrer dans la 3^{ème} année du conflit qu'ils subissent de la part de la Russie, en violation du droit international. Cette guerre est catastrophique sur le plan humain, avec 300000 militaires tués et 10000 côté civils ukrainiens. Elle impacte aussi notre économie avec l'influence qu'elle a sur nos échanges, notamment agricoles. L'urgence est à une action diplomatique tous azimuts sous l'égide de l'ONU, pour arrêter ce conflit.

Les bombardements continus sur la bande de Gaza et leur cortège de dizaines de milliers de morts et de destructions contribuent aussi à l'instabilité de la situation internationale. Cette guerre incessante, qui viole aussi le droit international, ajoute au climat pesant et au sentiment d'insécurité de nos concitoyens.

Sur le plan national, c'est l'austérité à tous les étages, sauf à celui de la défense nationale ! Les priorités affichées par le gouvernement sont contredites par les choix budgétaires énoncés tout récemment par le ministre qui en a la charge. Ecologie, éducation, logement, fonds vert voient leur budget taillé dans le vif. Avec les conséquences que l'on peut imaginer pour les collectivités locales et donc pour notre commune.

Dans son plan de 10 milliards d'économie, Bruno Lemaire va plus loin que le projet de loi de finances 2024. Ainsi, à l'heure du défi climatique que tout le monde s'accorde à reconnaître comme prioritaire, ce sont 2 milliards qui lui sont retirés !

De même, le Fonds vert qui nous est vanté depuis 2 ans et qui devait abonder de nombreux projets locaux, se voit privé brutalement de 500 millions d'euros. Il est possible que cela diminue des financements que nous attendons dans ce cadre, notamment pour mettre pleinement en œuvre le décret tertiaire.

L'éducation est également mise au régime sec, alors qu'elle était proclamée la « mère des batailles » par le nouveau premier ministre. Moins 138 millions pour le premier degré et moins 123 pour le second et une aide à la baisse pour les AESH dont nos enfants ont pourtant tant besoin.

Enfin, alors que le droit au logement est une priorité absolue pour les habitants et notamment les 900 000 demandeurs que compte notre région, l'aide au logement est amputée de 300 millions. Nous sommes aussi directement concernés par la réduction de 49 millions du budget politique de la ville. A l'encontre des discours, le gouvernement s'apprête aussi à diminuer fortement les crédits du handicap, de la dépendance, le sport, la vie associative et l'égalité femmes-hommes. En somme, toutes les politiques publiques qui permettent de faire reculer les inégalités sociales et territoriales.

Nos priorités, à Bagneux, nos engagements et notre ambition sont à l'opposé de cette austérité, malgré la période difficile ! Avec plus de 21 millions d'investissements, nous nous inscrivons dans un projet qui met au premier plan la solidarité, la transition écologique et la réussite éducative.

Notre commune en développement porte un projet de ville pour toutes et tous, qui prend sa part dans l'action indispensable contre le dérèglement climatique et pour la réduction des inégalités.

Concernant la section de fonctionnement, dans un contexte budgétaire contraint, nous maintenons le niveau de la subvention au CCAS et aux associations. Le budget du personnel témoigne du haut niveau de service public communal, à un peu plus de 46 millions d'euros. Il est en hausse du fait de décisions nationales attendues mais encore insuffisantes d'augmenter le point d'indice et de revaloriser le SMIC. Des moyens supplémentaires sont aussi alloués à la qualité de notre cadre de vie et au commerce.

Pour ce qui est de la section investissement, des programmes ambitieux sont déployés dans de nombreux secteurs de nos politiques publiques, au travers de notre plan pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientations budgétaires. Il porte aussi bien sur l'avancée de la maison du patrimoine, que sur les travaux d'extension de notre centre municipal de santé, la réfection du stade René Rousseau et la rénovation de la toiture de l'école Joliot-Curie. Pour dégager une plus grande capacité d'investissement pour nos voiries, comme de nombreuses autres villes du Territoire, nous transférons notre voirie à Vallée Sud Grand Paris.

Le budget primitif d'un montant total de 120,576 millions d'euros affiche une ambition conjugquée de soutien aux Balnéolais.es les plus fragiles dans un contexte qui demeure inflationniste et à la réponse aux défis écologiques majeurs.

2. Synthèse du budget

2.1 Le budget fonctionnement

La section de fonctionnement s'élève à 92 493 700 euros dont 9 480 700 euros réservés au financement de la section d'investissement (autofinancement). Pour les seules dépenses réelles de fonctionnement, la progression de la section de fonctionnement se situe à +2% par rapport au budget primitif 2023, soit + 1,4 millions d'euros.

Cette légère augmentation traduit la volonté de maintenir un haut niveau de service public sur l'ensemble des champs de politiques publiques conduits par l'équipe municipale.

Nous pouvons souligner ci-dessous les principales priorités politiques qui se retrouvent dans le budget primitif 2024 :

➤ **Solidarité**

Tout d'abord, nos politiques de solidarité restent un axe majeur du mandat, en favorisant l'accès à tous aux services publics (tarifs en fonction du quotient familial), en aidant les plus précaires (subvention au Centre Communal d'Action Sociale, actions des Centres Sociaux et Culturels...), en contribuant à créer du lien social (maintien des subventions aux associations) ainsi qu'en poursuivant les actions en matière d'habitat et d'accès au logement.

➤ **Transition écologique et développement durable :**

Les politiques publiques concourant à la transition écologique et au développement durable seront encore renforcées en 2024 avec notamment d'importants travaux de rénovation énergétique de nos bâtiments, la gestion différenciée des espaces verts plus respectueuse de l'environnement et le lancement d'un atlas de la biodiversité, la réalisation d'une nouvelle cour végétalisée et la plantation d'arbres.

➤ **Politiques éducatives :**

Les politiques éducatives, principales priorités de l'équipe municipale, bénéficient de moyens qui restent importants. Elles permettent ainsi de poursuivre les parcours culturels et citoyens dans nos écoles élémentaires et de renforcer la qualité des outils de la restauration scolaire.

➤ **Cadre de vie et Attractivité commerciale**

Par ailleurs, suite aux rencontres et moments d'échange entre Madame le Maire et les habitants qui ont eu lieu mi 2023, le cadre de vie (propreté et nature en ville) ainsi que l'attractivité commerciale sont ressortis comme des axes prioritaires d'amélioration. Ces éléments ont été pris en compte pour ce nouveau budget.

2.1.1 Les recettes de fonctionnement

En matière de recettes, voici les éléments essentiels qui sont intégrés dans les propositions budgétaires :

➤ **La fiscalité locale**

Les taux de fiscalité sont **maintenus** au même niveau qu'en 2023. C'est un engagement fort de la commune, alors que de nombreuses villes du département sont amenées à les augmenter de façon importante. Ce poste de recette comprend les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la dotation compensatoire versée par l'Etat (suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales), la taxe d'habitation sur

les résidences secondaires, et des compensations. Son montant est projeté à 47 766 880 euros. Cela représente une hausse de 4,51 % par rapport au budget voté en 2023 à 42 778 384 euros. La prévision prend en compte la revalorisation forfaitaire des valeurs cadastrales fixée par la loi de finances pour 2024 à hauteur de 3,9 % par rapport aux bases définitives de 2023. Les bases prévisionnelles provisoires seront transmises à la fin du mois de mars 2024 par les services fiscaux.

➤ **L'attribution de compensation**

Elle est quasiment identique à celle de 2023, soit 14 370 000 euros.

➤ **Les compensations des mesures fiscales**

Il s'agit d'une part de la compensation de taxe foncière sur les propriétés bâties du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et d'autre part à celle sur la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. Elles sont anticipées à hauteur de 701 500 euros, contre 893 412 euros au BP 2023.

➤ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Elle est anticipée à 11 400 000 euros, en hausse de 104 723 euros par rapport à celle notifiée en 2023 (11 295 277 euros). Cette projection est évaluée en prenant en compte la hausse de 71 639 euros de la dotation forfaitaire qui atteindrait 5 000 000 euros. La Dotation de Solidarité Urbaine devrait augmenter de 33 084 euros par rapport à 2023 et s'établir ainsi à 6 400 000 euros, une augmentation faible qui ne reflète pas la croissance des besoins des Balnéolais.es.

➤ **Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)**

Il est évalué à 3 700 000 euros, en hausse de 103 845 € euros par rapport au BP de 2023 établi à 3 596 155 euros.

➤ **Les subventions, participations publiques**

Ce poste est évalué à 5 117 800 euros, en hausse de 1,48 % par rapport au budget primitif 2023 qui prévoyait 5 040 976 euros.

➤ **Les participations des usagers**

Ce poste est en augmentation de + 123 650 euros par rapport au budget primitif 2023, ce qui s'explique par une hausse de la fréquentation combinée à une légère hausse des tarifs. En effet, on constate une hausse de fréquentation d'environ 10% de certaines activités comme les accueils de loisirs.

➤ **Les remboursements (personnels et autres)**

Ce poste est évalué à 858 000 euros. Il est en baisse de 345 000 euros par rapport au budget primitif 2023, soit -28 %. Les baisses concernent essentiellement la refacturation des repas pour les personnes âgées au CCAS et à la ville de Malakoff ainsi que le remboursement par le département des frais de personnel des crèches départementales. En ce qui concerne le portage des repas à domicile, c'est le CCAS qui va reprendre la gestion intégrale de ce service à partir du 1^{er} juillet 2024. Actuellement, la ville assure le portage des repas à domicile pour le compte du CCAS. Ce dernier reverse à la ville des charges liées au service. A partir du 1^{er} juillet 2024 la ville n'aura plus à assurer ce service et, par conséquent, n'aura plus les recettes de la part du CCAS.

2.1.2 **Les dépenses de fonctionnement**

➤ **Les charges de personnel**

Le budget personnel (chapitre 012) prévu pour 2024 s'élève à 46 044 000 euros, en hausse de 3 %, soit +1 373 894 euros, par rapport au budget primitif 2023. Cette progression est due à la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet de 2023 appliquée en année pleine en 2024. Elle est également liée à l'application dès janvier 2024 de la mesure d'octroi de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents et d'une revalorisation du SMIC. Est

également prise en compte la revalorisation des carrières des fonctionnaires (avancements d'échelons, de grades et promotions internes). Malgré le contexte difficile du recrutement dans la fonction publique territoriale, le remplacement des postes vacants reste une priorité, de même que l'accompagnement des agents ayant eu des problèmes de santé vers le retour à l'emploi.

Le ratio des dépenses de personnel devrait s'établir à 55,47% des dépenses réelles de fonctionnement. En retirant le FCCT¹ des dépenses réelles de fonctionnement, ce ratio s'élève à 64,48%.

➤ **Les charges à caractère général**

Elles s'élèvent à 17 800 000 euros, en diminution de 8 % par rapport au budget primitif 2023, soit -1 615 050 euros. Le montant inscrit au BP 2023 intégrait la prévision d'une forte hausse des fluides et de l'achat de fournitures, mais il s'avère que ces augmentations ont été moins importantes que prévu et que la Ville porte une politique active de réduction des consommations énergétiques. A cela s'ajoute l'effort des services communaux pour ajuster la prévision budgétaire au plus proche des besoins réels, sans impacter le niveau de service.

➤ **Les subventions et cotisations**

Ce poste de dépenses s'élève à 4 677 489 euros avec une hausse de +27 %, soit +996 866 euros par rapport au BP 2023. Cette évolution s'explique par deux principaux éléments. Tout d'abord, le changement de nomenclature comptable avec le passage en nomenclature M57 en 2024 modifie l'affectation de certaines dépenses. Ainsi, des dépenses qui étaient auparavant considérées comme exceptionnelles sont maintenant intégrées aux dépenses de gestion courante comme par exemple, les intérêts moratoires, les pénalités, ou encore l'attribution de bourses. Par ailleurs, cette enveloppe intègre le reversement des droits de stationnement à l'entreprise ayant la délégation de service public du stationnement payant.

➤ **Les intérêts de l'emprunt long terme**

Un nouvel emprunt de 4 000 000 euros a été réalisé fin 2023. Le montant des frais financiers liés à l'ensemble des emprunts pour 2024 est estimé à 1 805 000 euros en intégrant les intérêts courus non échus rattachés, soit une hausse de +227 893 euros par rapport au budget primitif 2023. Les hausses successives du taux directeur et du livret A ont conduit à cette augmentation, impactant les emprunts à taux variables contractés par la Commune.

➤ **Le fonds de compensation des charges territoriales**

Le montant du fonds prévu au budget primitif 2024 s'élève à 12 050 000 euros en hausse de 4,89 % par rapport au budget primitif 2023. Cette augmentation est principalement liée à l'évolution des bases fiscales.

2.2 Le budget d'investissement

Pour 2024, la section d'investissement s'équilibre à 28 082 400 euros, soit une augmentation de 3 %, soit +764 149 euros, par rapport au budget primitif 2023.

¹ FCCT : Fonds de Compensation des Charges Territoriales (reversement de fiscalité au territoire diminuée des charges liées aux compétences transférées)

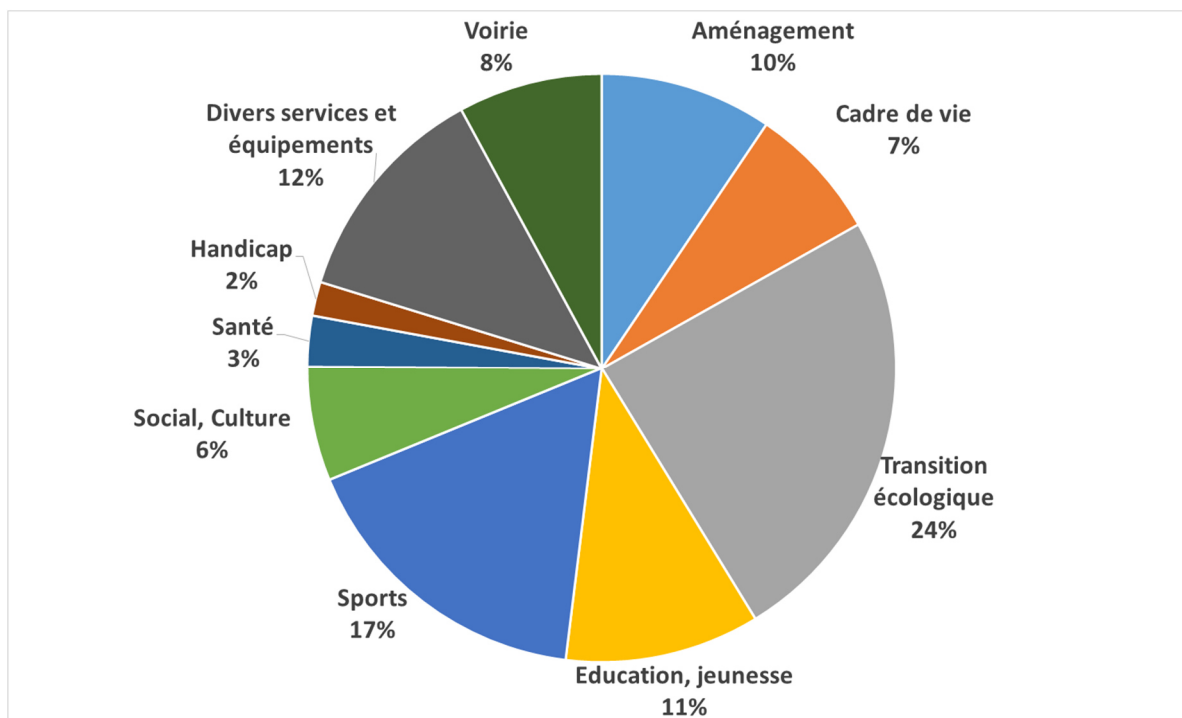
2.2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles se décomposent ainsi :

- La dette (remboursement du capital + contribution à l'AFL) 6 115 000 €
- Le programme d'investissement 21 375 400 €

Ce programme d'investissement est, pour sa plus grande part, réparti par politique publique de la manière suivante :

- Aménagement et acquisition de terrains 2 030 000 €
- Cadre de vie 1 520 000 €
- Transition écologique 5 238 000 €
- Education, jeunesse 2 298 000 €
- Handicap 400 000 €
- Santé 600 000 €
- Social, Culture 1 355 000 €
- Sports 3 614 900 €
- Voirie 1 770 640 €
- Divers services et équipements 2 638 800 €



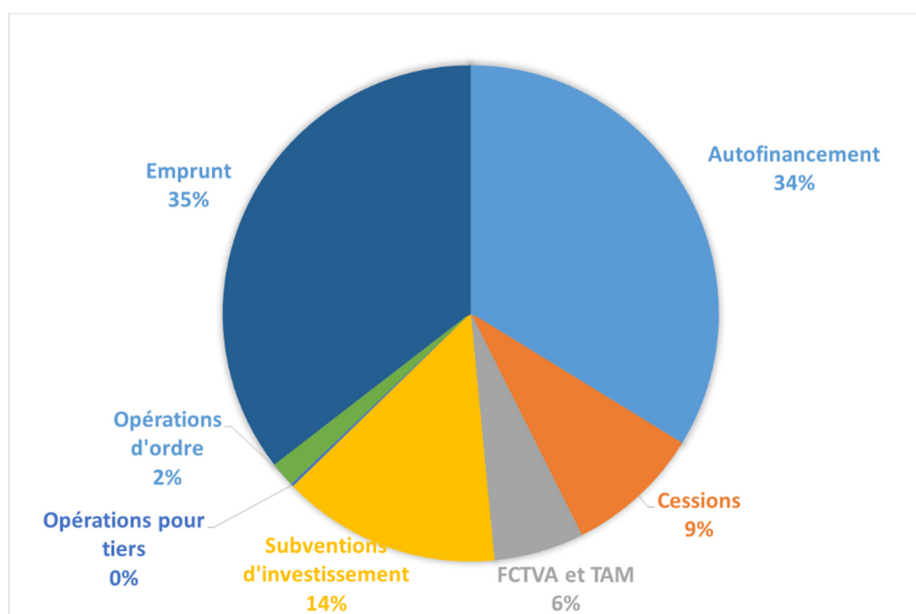
2.2.2 Les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est assuré par quatre types de ressources :

- Les ressources propres constituées par le virement de la section de fonctionnement, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement (TAM) et les cessions ;
- Les subventions d'équipement, les remboursements divers et les avances ;
- Les écritures d'ordre ;
- Le recours à l'emprunt.

La structure des recettes d'investissement d'un montant global de 28 082 400 euros se présente comme suit :

Ressources propres	Autofinancement	9 480 700 €	48%
	Cessions	2 480 000 €	
	FCTVA et TAM	1 650 000 €	
Subventions et remboursements	Subventions d'investissement	4 004 235 €	14%
	Opérations pour tiers	50 000 €	
Ecritures d'ordre	Opérations d'ordre	462 000 €	2%
Emprunt	Emprunt	9 955 465 €	35%
TOTAL		28 082 400 €	



➤ Les ressources propres

Elles constituent la part la plus importante du financement du programme d'investissement de 2024 à hauteur de 48 %, en légère hausse par rapport au budget primitif 2023 (à 45,40 %).

L'autofinancement est attendu à hauteur de 9 480 700 euros, en hausse de 16 % par rapport au budget primitif 2023 (8 186 242 euros).

Le FCTVA s'élève à 1 500 000 euros, en baisse de 769 165 euros par rapport au budget primitif 2023. Il est constitué par les dépenses d'investissement réalisées par la commune en 2023 et éligibles au FCTVA, auxquelles est appliqué le taux de 16,404 %, inchangé par rapport à 2023.

La taxe d'aménagement est évaluée à 150 000 euros pour 2024.

Les recettes de cession s'élèvent à 2 480 000 euros au BP 2024.

➤ Les subventions et autres financements

La part des subventions et autres financements est de 14,68 %, en baisse par rapport au niveau du BP 2023 (30,04 %). Cette diminution est liée à l'inscription de recettes importantes en 2023 qui ne seront finalement versées qu'en 2025 et que la ville ne percevra donc pas en 2024. C'est notamment le cas de recettes importantes prévues en 2023 pour l'opération d'aménagement des Mathurins ainsi que la construction de l'équipement polyvalent.

➤ **Le recours à l'emprunt et dettes assimilées**

Le recours à l'emprunt s'élève à 9 955 465 euros en hausse de 4,3 millions d'euros par rapport au budget primitif 2023 (5 655 467 euros). Cet emprunt permettra de compléter le financement des projets d'investissement qui sont en hausse au regard de l'entrée en phase travaux d'un certain nombre de projets.

Au 31 décembre 2023, la capacité de désendettement de la commune est de 5 années, donc très en deçà du seuil de vigilance fixé à 10 années. A cette même date, le montant de l'encours de la dette s'élève à **51 176 487 euros**. A noter qu'un emprunt de 4 millions d'euros a été contracté en fin d'année dont les fonds seront mobilisés au cours du 1^{er} semestre 2024. Ces 4 millions d'euros apparaîtront dans les reports de recettes d'investissement et seront intégrés au Budget Supplémentaire de la Ville. Aussi, cette somme n'est pas intégrée au capital restant dû au 31 décembre 2023.

La part de l'emprunt prévisionnel en 2024 correspond à 35 % des recettes d'investissement contre 21 % au BP 2023.

3. Les prévisions budgétaires détaillées

BP 2023

BP 2024

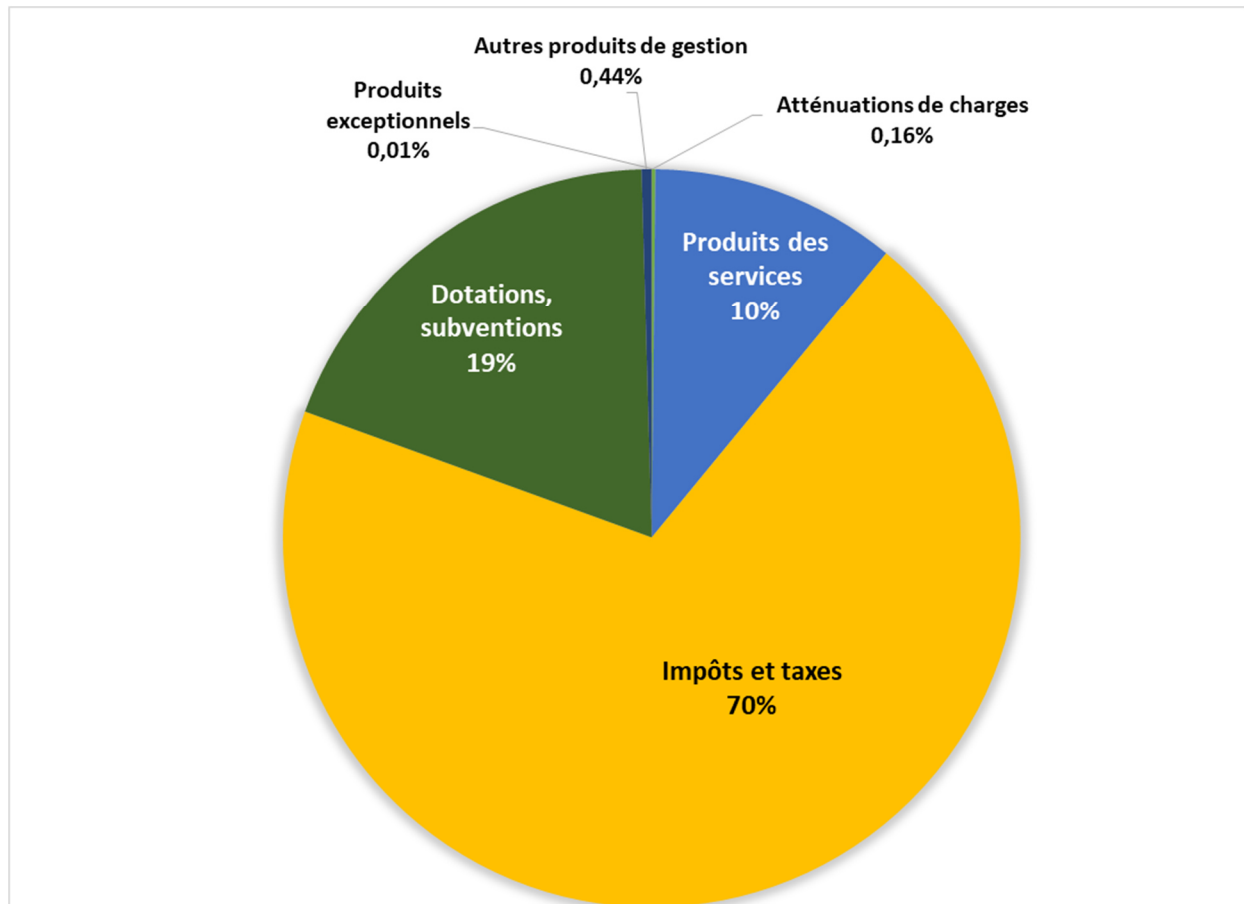
Partie 1 la section de fonctionnement : 92 493 700 €

3.1 Les recettes de fonctionnement

89 794 859 €

92 493 700 €

CHAPITRE	BP 23	BP 24	Evolution BP 24/BP 23 en €	Evolution BP 24/BP 23 en %
013 - Atténuations de charges	137 000	152 000	15 000	11%
70 - Produits des services	8 865 320	10 031 200	1 165 880	13%
73 - Impôts et taxes	62 641 733	64 284 400	1 642 667	3%
74 - Dotations, subventions	17 582 400	17 537 500	-44 900	0%
75 - Autres produits de gestion	496 000	403 600	-92 400	-19%
77 - Produits exceptionnels	23 500	5 000	-18 500	-79%
<i>Sous total des recettes réelles</i>	89 745 953	92 413 700	2 667 747	3%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 906	80 000	31 094	64%
TOTAL	89 794 859	92 493 700	2 698 841	3%

Les recettes réelles de fonctionnement : 92 413 700 euros (+ 3,9%)

3.1.1 La fiscalité (hors péréquation) 59 095 078 € 60 584 400 €

➤ **Les impôts directs locaux** 42 778 384 € 44 708 000 €
(Article 73111)

Pour rappel, depuis 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est complètement supprimée.

Ce poste comprend donc désormais la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et une dotation compensatoire suite à la réforme de la taxe d'habitation.

L'évaluation du produit fiscal proposé pour 2024 est basée sur :

- le maintien des taux au niveau de 2023 ;
- la revalorisation forfaitaire des valeurs cadastrales de + 3,9%.

Le produit fiscal proposé pour 2024 s'élève à 44 708 000 euros, soit :

- ⇒ + 4,51% (+ 1 929 616 €) par rapport au BP 2023 (42 778 384 €)
- ⇒ + 4% (+ 1 719 502 €) par rapport au budget définitif voté en 2023 (42 988 498 €)
- ⇒ + 3,56% (+ 1 538 905 €) par rapport au produit perçu en 2023 (43 169 095 €)

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Taux 2023 : 23,15%

Produit attendu**La taxe foncière sur les propriétés bâties**

Taux 2023 : 33,47%

Produit attendu**27 450 659 €****28 302 109 €****Le versement du coefficient correcteur****Produit attendu****14 641 152 €****15 637 251 €****La taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Taux 2023 : 31,39%

Produit attendu**164 437 €****175 817 €**➤ **Les autres taxes****1 946 400 €****1 506 400 €**

Il s'agit essentiellement :

● **Taxe additionnelle aux droits de mutation****1 300 000 €****900 000 €**

(Article 73123)

Cette recette est en baisse du fait de la diminution des transactions immobilières au niveau national depuis fin 2022. Cette diminution fait suite à de la hausse des taux d'intérêt des banques qui, par conséquent, réduit les possibilités d'achat de biens immobiliers pour les particuliers.

● **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité****470 000 €****430 000 €**

(Article 73141)

Le produit perçu en 2023 est en diminution et s'élève à près de 347 000 euros. Cette diminution peut être due à une baisse des consommations en électricité. Nous proposons de réduire légèrement la prévision.

● **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)****70 000€****70 000 €**

(Article 73174)

Il est proposé de maintenir le niveau de cette recette à 70 000 euros. Suite au travail d'optimisation de cette taxe effectué par un prestataire, ce montant pourrait être réévalué au moment du budget supplémentaire.

● **Taxe de séjour****50 000 €****50 000 €**

(Article 731721)

Il est proposé de manière prudente de maintenir l'enveloppe du BP 2023, soit 50 000 euros. Cette recette pourrait être en hausse avec l'accueil des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. La fréquentation des meublés de tourisme pourrait être plus importante. Si c'est le cas, les recettes seront ajoutées au budget en cours d'année.

● **Droits de place****6 400 €****6 400 €**

(Article 73154)

Il s'agit des droits de place pour le marché de Noël.

- **Autres impôts locaux** **50 000 €** **50 000 €**
 (Article 7318)

Il s'agit de recettes fiscales supplémentaires de taxes foncières que la ville peut percevoir en fin d'année.

- **L'attribution de compensation** **14 370 294 €** **14 370 000 € est-on**
 (Chapitre 73 ; article 73211)

L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris reste stable par rapport à 2023.

- 3.1.2 Les fonds de péréquation** **3 686 255 €** **3 792 000 €**

	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Ecart BP 2024/ Réalisé 2023	soit en %
FSRIF	3 596 155 €	3 784 793 €	3 700 000 €	-84 793 €	-2,24%
FDPTP	90 100 €	92 996 €	92 000 €	-996 €	-1,07%
TOTAL	3 686 255 €	3 877 789 €	3 792 000 €	-85 789 €	-2,21%

- **Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France (FSRIF)** **3 596 155 €** **3 700 000 €**
 (Chapitre 73 ; article 73222)

La Loi de Finances 2024 ne prévoit pas d'augmentation de l'enveloppe dédiée au FSRIF.

Nous proposons donc de maintenir en 2024 le FSRIF alloué en 2023 minoré de 84 793 euros par mesure de prudence, soit 3 700 000 euros.

- **Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)** **90 100 €** **92 000 €**
 (Chapitre 74 ; article 74832)

Depuis 2017, le FDPTP est intégré à l'ensemble des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

De ce fait, le montant notifié chaque année par le Département des Hauts-de-Seine est maintenu ou en baisse.

- 3.1.3 Les dotations de l'Etat** **12 451 774 €** **12 327 700 €**
 (Chapitre 74)

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** **11 295 277 €** **11 400 000 €**

Par rapport au BP 2023, la DGF augmente de 0,93 % (+ 104 723 euros) et par rapport au montant notifié, celle-ci est en légère diminution : - 0,09 % soit - 9 833 euros.

D.G.F.	Réalisé 2023	soit en % de la DGF	BP 2024	soit en % de la DGF	Ecart BP 2024 / Réalisé 2023	soit en %
Dotation forfaitaire	5 045 770 €	44%	5 000 000 €	44%	-45 770 €	-0,91%
DSU	6 364 063 €	56%	6 400 000 €	56%	35 937 €	0,56%
TOTAL	11 409 833 €	100%	11 400 000 €	100%	-9 833 €	-0,09%

- **La dotation forfaitaire** **4 928 361 €** **5 000 000 €**
 (Article 7411)

La dotation forfaitaire prévue pourrait être en légère baisse par rapport à celle perçue en 2023 : - 45 770 euros, soit - 0,91 %.

Par rapport au BP 2023, elle augmente de 1,45 % (+ 71 639 euros).

- **La dotation de solidarité urbaine (D.S.U.)** **6 366 916 €** **6 400 000 €**
 (Article 74123)

L'hypothèse budgétaire 2024 est assise sur une progression de 0,56 % (+35 937 euros) par rapport au réalisé 2023.

Par rapport au BP 2023, cela revient à une augmentation de 5,2 % (+ 33 084 euros).

➤ **Les autres dotations** **143 085 €** **161 200 €**

- **La dotation générale de décentralisation (DGD)** **90 634 €** **90 600 €**
 (Article 74611)
 - Services communaux d'hygiène et de santé 90 460 € 90 400 €
 - Urbanisme 174 € 200 €

- **La dotation forfaitaire de recensement** **7 481 €** **7 400 €**
 (Article 7484)

- **La dotation pour les titres sécurisés** **44 970 €** **63 200 €**
 (Article 7485)

Cette augmentation est liée à l'évolution du mode de calcul et de l'activité relative aux passeports et aux cartes d'identité.

➤ **Le FCTVA** **120 000 €** **65 000 €**
 (Article 744)

Sur la base des dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie payées en 2023, le FCTVA 2024 est estimé à 65 000 euros. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2023, du fait des plus faibles dépenses payées en 2023.

➤ **Les compensations des mesures fiscales** **893 412 €** **701 500 €**
 (Chapitre 74)

Les allocations compensatrices prévues pour 2024 s'élèvent à 701 500 euros contre 893 412 euros prévus en 2023. D'après le projet de loi de finances 2024, cette enveloppe devrait être en diminution.

3.1.4 Les subventions (Chapitre 74)

5 042 976 €

5 117 800 €

Ce poste est en hausse de 1 % (+ 74 824 euros) par rapport au budget primitif 2023. Cette évolution est principalement expliquée par l'augmentation des actions liées à la politique de la ville financées par le département ainsi que le financement par l'Etat des campagnes de vaccinations (papillomavirus et BCG) réalisées par le Centre Municipal de Santé.

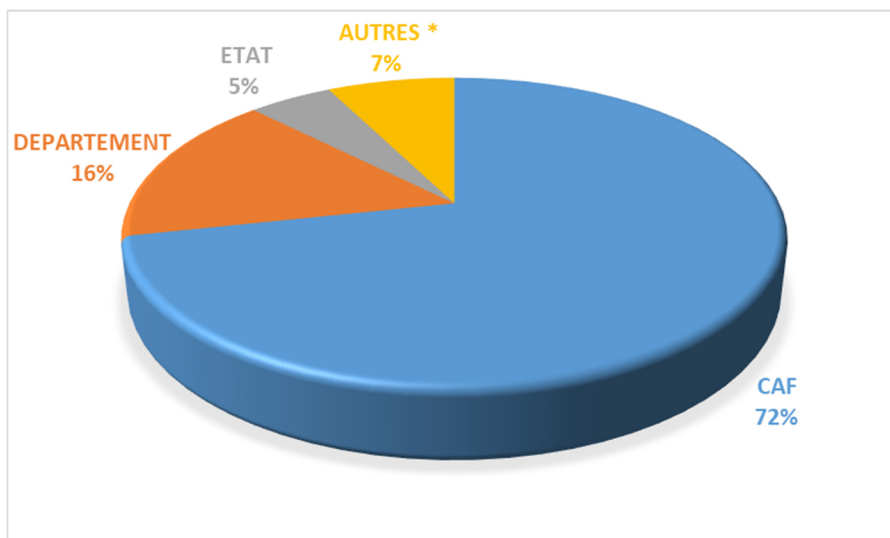
La répartition des subventions par direction est établie comme suit :

Directions	BP 2023	BP 2024	Ecart	Soit en %
RESSOURCES HUMAINES	35 400 €	35 400 €	0 €	0%
POPULATION		3 300 €	3 300 €	
BATIMENT	15 000 €	10 000 €	-5 000 €	-33%
PETITE ENFANCE	2 743 221 €	2 743 200 €	-21 €	0%
EDUCATION	835 837 €	820 400 €	-15 437 €	-2%
JEUNESSE	104 605 €	104 500 €	-105 €	0%
RESTAURATION	45 000 €			
SPORTS	68 800 €	71 300 €	2 500 €	4%
CULTURE	81 588 €	68 700 €	-12 888 €	-16%
COMMUNICATION	20 000 €	10 000 €	-10 000 €	-50%
CITOYENNETE ET VIE DE QUARTIERS	596 425 €	709 400 €	112 975 €	19%
PREVENTION - TRANQUILLITE PUBLIQUE	15 500 €	25 000 €	9 500 €	61%
ACTION SOCIALE	15 000 €		-15 000 €	-100%
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	466 600 €	516 600 €	50 000 €	11%
TOTAL	5 042 976 €	5 117 800 €	74 824 €	1%

La répartition des subventions de fonctionnement prévues au BP 2024 par financeur est la suivante :

CAF	DEPARTEMENT	ETAT	AUTRES *	TOTAL
3 697 900 €	822 700 €	255 100 €	342 100 €	5 117 800 €

* CPAM, Agence Régionale de Santé



Cette ventilation illustre cette année encore le soutien important de la CAF avec 72 % des subventions totales de fonctionnement prévues au BP 2023 (76 % au BP 2022).

3.1.5 Les produits des services (Chapitre 70) 8 865 320 € 10 031 200 €

➤ **Occupation du domaine public communal (Articles 70321 et 70323) 222 570 € 352 500 €**

Ces recettes sont en augmentation de 129 930 euros soit + 58 % par rapport au BP 2023. Cette évolution est lié aux droits de voirie attendus au regard des emprises de chantier anticipées sur 2024.

• **Les « droits de voirie » 120 720 € 250 700 €**

Ces recettes sont en hausse du fait de l'augmentation du nombre de chantiers et de l'occupation du domaine public de la ville. Elles concernent les occupations permanentes ou ponctuelles du domaine public : chantiers, déménagements, terrasses de café...

• **Les autres occupations 101 850 € 101 800 €**

Ces recettes relèvent de l'occupation des domaines souterrains ou aériens.

➤ **Redevance de stationnement (Article 70383) 0 € 700 000 €**

Dans le cadre de la délégation de service public de stationnement payant sur la ville, cette redevance est perçue par le délégataire. Ensuite, la somme équivalente est reversée au délégataire. Un montant équivalent est prévu en dépense pour ce reversement. Jusqu'à présent cette somme était versée par le délégataire au trésor public qui la reversait ensuite au délégataire. A partir de 2024 ce montant apparait dans le compte de la ville en recettes et en dépenses.

➤ **Forfait post stationnement (FPS) (Article 70384) 1 300 000 € 1 440 000 €**

Ce montant est facturé à l'usager lorsque celui-ci ne paie pas le stationnement ou dépasse la durée limite autorisée de stationnement. Cette recette est en hausse progressive depuis la mise en place du stationnement payant.

➤ **La participation des usagers aux activités municipales (Chapitre 70) 4 487 750 € 4 655 700 €**

Cette enveloppe est en hausse de 167 950 euros soit +4 %. La raison principale de cette évolution est l'augmentation de la fréquentation des activités périscolaires et de la restauration scolaire. Le détail de cette prévision par Direction s'établit comme suit :

Direction	BP 2023	BP 2024	Ecart	Soit en %
Population	46 000 €	45 400 €	-600 €	-1%
Petite Enfance	717 350 €	717 300 €	-50 €	0%
Education	2 382 000 €	2 489 000 €	107 000 €	4%
Jeunesse	32 000 €	32 000 €	0 €	0%
Sport	129 400 €	144 100 €	14 700 €	11%
Culture	37 500 €	37 900 €	400 €	1%
Citoyenneté	60 000 €	75 000 €	15 000 €	25%
CMS	1 083 500 €	1 115 000 €	31 500 €	3%
TOTAL	4 487 750 €	4 655 700 €	167 950 €	4%

➤ **Remboursements divers** **2 855 000 €** **2 883 000 €**
(Chapitres 70)

Ce poste est en légère diminution par rapport au BP 2023 : - 6 600 euros soit -0,2 %.

L'enveloppe proposée en 2024 concerne les remboursements suivants :

- **Convention d'entente avec la commune de Malakoff** **1 761 000 €** **2 140 000 €**
Pour les repas remboursés par Malakoff, une prévision de 2 075 000 euros est inscrite qui prend en compte la hausse des tarifs au regard de l'inflation constatée en 2023 conformément à la clause de révision ainsi que le transfert du portage de repas à domicile au CCAS à partir de juillet 2024.
Une enveloppe de 65 000 euros est également prévue pour les remboursements des dépenses de matériel, de réparations et de personnel remplaçant ou intérimaire, conformément aux termes de la convention.
- **Autres repas confectionnés par la cuisine centrale** **190 000 €** **105 000 €**
Remboursés par le CCAS pour le portage des repas à domicile des personnes âgées. Avec la reprise du portage des repas à domicile par le CCAS à partir de juillet 2024, cette enveloppe est revue à la baisse.
- **Personnel des 2 crèches municipalisées** **750 000 €** **550 000 €**
Cette prévision prend en compte le remboursement du personnel départemental. Ce remboursement diminue chaque année car lorsqu'il y a des départs d'agents employés par le département, celui-ci est remplacé par du personnel employé par la ville.
- **Autres remboursements** **149 000 €** **83 000 €**
Il s'agit des remboursements suivants : frais d'insertion publicitaire dans le magazine de la ville, locations de cars aux associations, frais de personnel du cimetière...
- **Délégation de Service Public (DSP) stationnement** **5 000 €** **5 000 €**
Cette recette concerne la redevance pour frais de contrôle stipulée à l'article 19 de la convention de délégation de service public.

3.1.6 Les autres recettes **137 000 €** **640 600 €**

➤ **Les atténuations de charges** **137 000 €** **152 000 €**
(Chapitre 013)

Ces recettes concernent les remboursements sur rémunération du personnel comme par exemple les remboursements de la sécurité sociale pour les arrêts maladie des agents. Elles sont en légère augmentation.

➤ **Les produits de gestion** **496 000 €** **403 600 €**
(Chapitre 75)

Ces produits sont principalement issus des locations et des charges locatives (salles, locaux...), ainsi que de la redevance provenant de la concession du marché Léo Ferré.

➤ **Recettes exceptionnelles** **23 500 €** **5 000 €**
(Chapitre 77)

Ce budget diminue de 18 500 euros soit - 78 % par rapport au BP 2023.

Il est en diminution car avec le passage en nomenclature M57, une partie des recettes de ce chapitre a été transférée au chapitre 75 (autres produits de gestion). Les recettes restantes sur ce chapitre concernent uniquement les annulations de mandats sur exercices antérieurs.

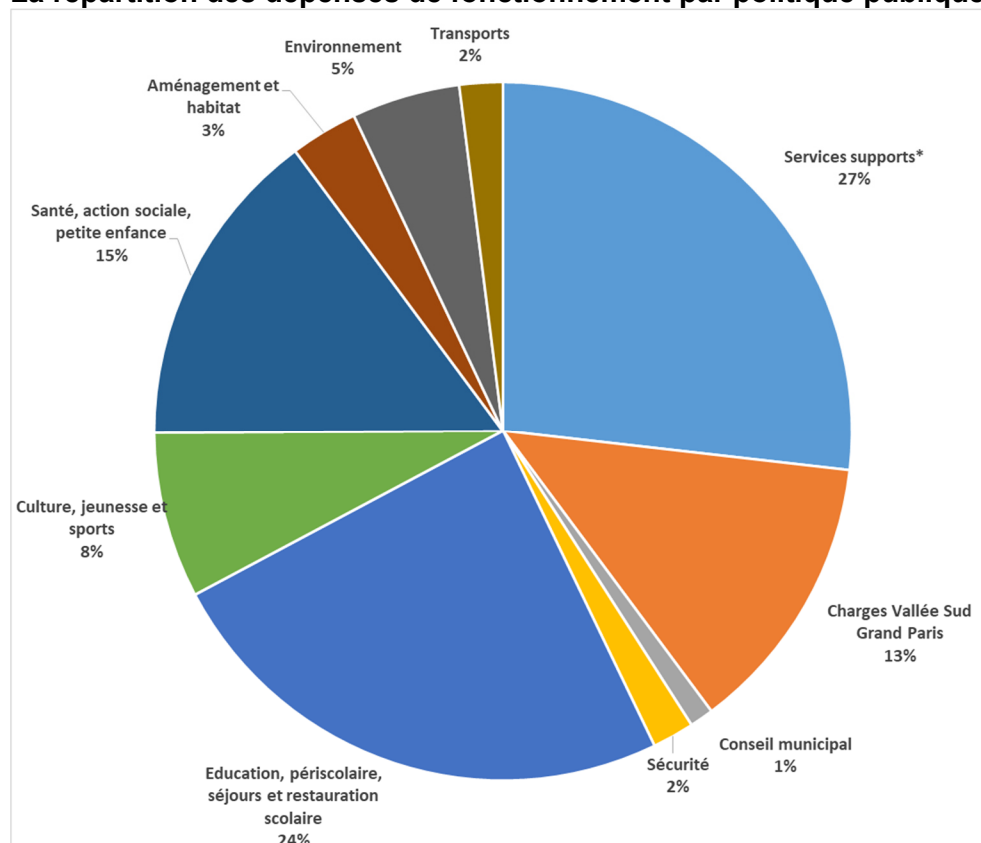
➤ **Amortissement des subventions d'équipement reçues** **48 806 €** **80 000 €**
(Chapitre 042 ; article 777)

Ce poste concerne l'amortissement des subventions reçues pour l'acquisition de biens amortissables. Il s'agit notamment de matériel pour le centre municipal de santé, de matériel audiovisuel pour le centre des arts du cirque, et de matériel de cuisine acheté dans le cadre de l'entente avec la commune de Malakoff.

La même somme est inscrite en dépenses d'investissement, s'agissant d'une écriture d'ordre.

3.1 Les dépenses de fonctionnement **89 794 859 €** **92 493 700 €**

La répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique :

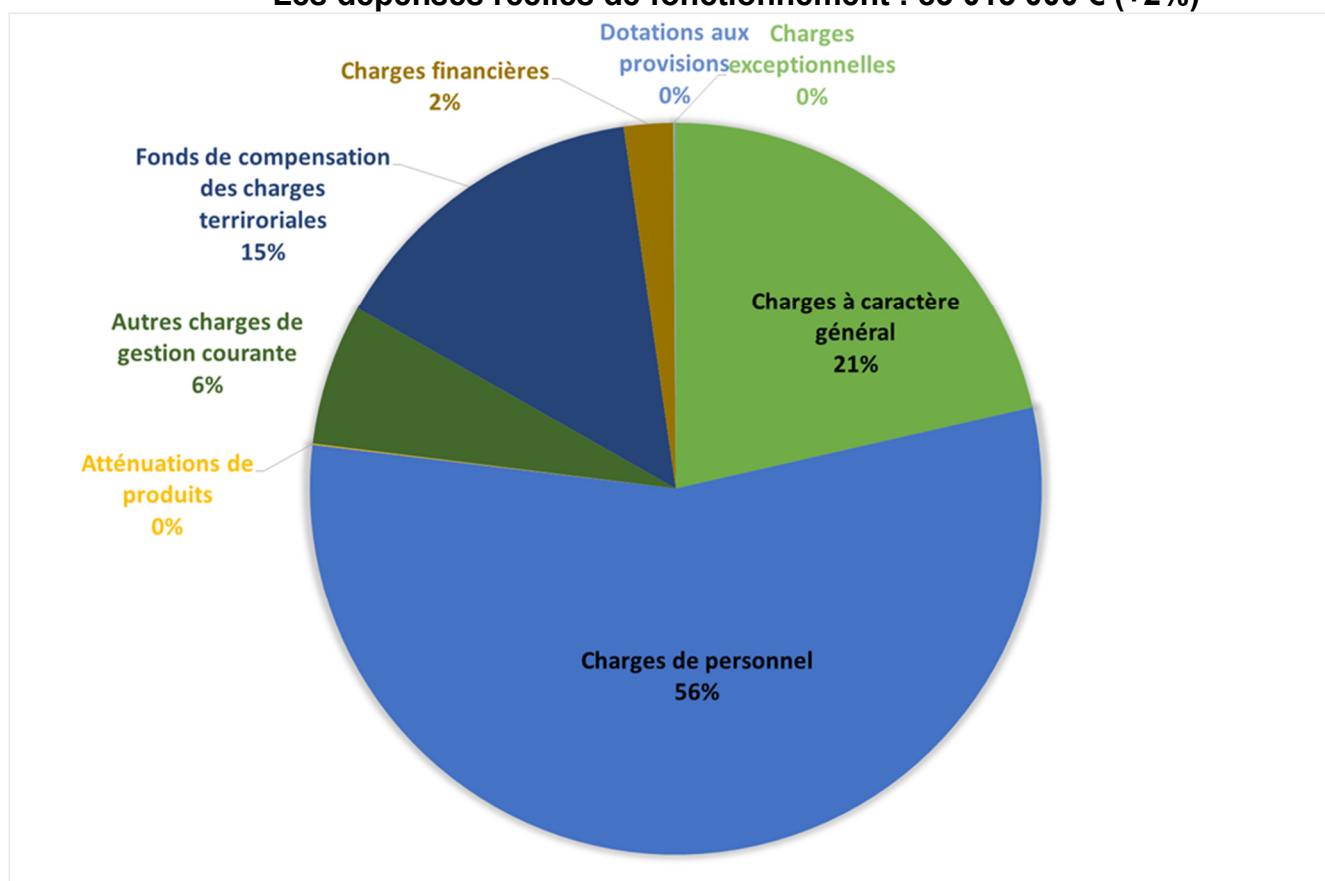


* Services population et accueil, ressources humaines, administration générale, informatique, finances, bâtiments communaux

La répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

CHAPITRE	BP 23	BP 24	Evolution BP 24/BP 23 en €	Evolution BP 24/BP 23 en %
011 - Charges à caractère général	19 415 050	17 800 000	-1 615 050	-8%
012 - Charges de personnel	44 670 106	46 044 000	1 373 894	3%
014 - Atténuations de produits	12 500	40 000	27 500	220%
65 - Autres charges de gestion courante	15 634 004	17 233 000	1 598 996	10%
Sous total dépenses de gestion	79 731 660	81 117 000	1 385 340	2%
66 - Charges financières	1 577 107	1 805 000	227 893	14%
67 - Charges exceptionnelles	299 850	50 000	-249 850	-83%
68 - Dotations aux provisions	0	41 000	41 000	
Sous total dépenses réelles	81 608 617	83 013 000	1 404 383	2%
042 - Opérations d'ordres : Dotations aux amortissement	4 300 000	4 500 000	200 000	5%
023 - Virement à la section d'investissement	3 886 242	4 980 700	1 094 458	28%
Sous total dépenses d'ordre - Autofinancement	8 186 242	9 480 700	1 294 458	16%
TOTAL	89 794 859	92 493 700	2 698 841	3%

Les dépenses réelles de fonctionnement : 83 013 000 € (+2%)



3.1.2 Les charges de personnel

44 670 106 €

46 044 000 €

Les charges de personnel augmentent de 3 % par rapport au BP 2023, soit + 1 373 894 euros.

Cette enveloppe prend en compte les postes nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services et équipements sans création nette de postes.

L'évolution des charges de personnel est liée à trois principaux éléments :

- L'impact en année pleine des mesures gouvernementales de 2023 : la hausse de la valeur du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023 et revalorisation des grilles pour les agents positionnés sur les premiers échelons des grades de la catégorie C et des deux premiers grades de la catégorie B ;
- La revalorisation des grilles indiciaires de 5 points pour tous les agents publics au 1^{er} janvier 2024
- La hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2024

Le budget proposé permet d'établir le ratio de personnel (dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement) à **55,47 %** (54,74 % au BP 2023).

A cette enveloppe s'ajoutent d'autres charges indirectes liées au personnel. Celles-ci ne concernent pas la rémunération des agents de la ville :

- Ainsi une enveloppe de **720 000 euros** est prévue sur le chapitre 011 pour l'achat de vêtements de travail pour le personnel, la diffusion des annonces pour pourvoir les postes vacants, l'externalisation de la médecine du travail suite au départ en retraite du médecin ainsi que pour les formations complémentaires au CNFPT à destination des agents. Ce budget est en augmentation de 84 380 euros (+13%) car il intègre cette année la cotisation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.
- En outre, **404 900 euros** sont prévus pour les indemnités des élus. Cette enveloppe reste stable par rapport à 2023.

Il importe de préciser également que d'autres enveloppes réparties dans les crédits des services concernent spécifiquement le personnel communal pour des mesures d'actions sociales, comme par exemple :

• la subvention au CASC	145 800€
• la subvention à l'USFTB	4 000 €
• les repas à l'ESAT Garlande	37 800 €
• la soirée du personnel	24 250 €
• les jouets de Noël pour les enfants du personnel	20 000 €
• le spectacle de fin d'année pour les enfants du personnel	7 000 €

En prenant en compte l'ensemble des charges liées au personnel (chapitres 011, 012 et 65), le montant total est de **47 407 750 euros**.

3.1.3 Les charges à caractère général **19 415 050 €** **17 800 000 €**
(Chapitre 011)

Ces charges correspondent à des dépenses de matériel, fournitures, alimentation, locations, maintenance, fluides, entretien, réparations, prestations diverses etc.

Voici la répartition de ce budget par direction :

DIRECTION	BP 23	BP 24	Ecart BP 24 / BP 23	
			€	%
Administration générale	542 863	515 788	-27 075	-5%
Transition écologique et développement durable	20 000	19 000	-1 000	-5%
Ressources humaines	635 620	720 000	84 380	13%
Informatique	616 600	585 770	-30 830	-5%
Finances	61 500	66 891	5 391	9%
Population	20 800	20 600	-200	-1%
Entretien	599 000	625 500	26 500	4%
Aménagement urbain	794 850	667 874	-126 976	-16%
Bâtiment	5 704 000	4 197 000	-1 507 000	-26%
Depe	2 621 319	3 152 100	530 781	20%
Petite Enfance	186 350	198 000	11 650	6%
Education	1 177 804	1 178 250	446	0%
Jeunesse	242 100	230 000	-12 100	-5%
Restauration	3 391 400	2 979 060	-412 340	-12%
Sport	175 630	161 849	-13 781	-8%
Culture	504 462	478 362	-26 100	-5%
Communication	785 850	705 849	-80 001	-10%
Citoyenneté et vie des quartiers	220 950	209 940	-11 010	-5%
Prévention Tranquillité publique	702 550	651 585	-50 965	-7%
CMS	396 402	421 582	25 180	6%
Habitat	15 000	15 000	0	0%
Total	19 415 050	17 800 000	-1 615 050	-8%

On constate une diminution sur ce chapitre de 8 %, soit – 1,6 million d'euros par rapport au BP 2023.

Les principales évolutions sur ce chapitre sont les suivantes :

Dépenses en hausse :

Objet	Montant	Explication de l'évolution
Nature en ville	275 700	Entretien des espaces verts
Propreté urbaine	159 000	Augmentation du nettoyage sur les espaces publics
Transports en car (écoles, centres de loisirs, jeunesse, associations...)	155 000	Montant sous estimé au BP 2023
Eau	40 000	Montant réajusté au niveau de consommation
Classes découvertes pour les élémentaires	20 000	Permet à une classe de partir à l'automne 2024 au lieu du printemps 2025
Circulations douces	15 000	Entretien de la flotte de vélos et véhicules électriques
Commerces	15 000	Mise en place de signalétique pour les commerces
TOTAL	679 700	

Dépenses en baisse :



Objet	Montant	Explication de l'évolution
Electricité et gaz	-1 125 000	Prévisions budgétaires 2023 supérieures aux tarifs réellement appliqués
Chauffage urbain	-435 000	Prévisions budgétaires 2023 supérieures aux tarifs réellement appliqués
Alimentation	-324 000	Prévisions budgétaires 2023 supérieures aux tarifs réellement appliqués
Locations immobilières et charges	-160 000	Résiliation du bail CIDEL pour l'école de la 2ème chance
Carburant et entretien des véhicules	-97 000	Diminution des consommations avec l'acquisition de véhicules électriques
Médiation sociale	-63 000	Montant réajusté au besoin réel (sur la base des prestations de 2023)
Entretien des bâtiments	-55 000	Montant réajusté au besoin réel (sur la base des prestations de 2023)
Prestations médicales : radiologie, cardiologie	-20 000	Montant réajusté au besoin réel (sur la base des prestations de 2023)
Frais d'affranchissement	-13 000	Montant réajusté au besoin réel (sur la base des prestations de 2023)
TOTAL	-2 292 000	

On observe donc que la diminution des charges à caractère général est en grande partie expliquée par une diminution du montant des charges relatives aux fluides. En effet, les estimations au moment de construire le budget 2023 étaient importantes. Finalement les dépenses liées aux fluides ont été moins importantes que prévu. Il en est de même pour les denrées alimentaires achetées par le service de restauration collective.

Afin de prioriser les actions relatives au cadre de vie, à la transition écologique, au commerce et à l'éducation, un certain nombre de directions ont réduit leurs budgets tout en s'efforçant de préserver leurs actions.

Ainsi, au cœur des priorités municipales, le **budget de l'éducation** a été maintenu à son niveau de 2023 avec environ 1,2 million d'euros dont :

- 207 500 euros pour les centres de loisirs
- 237 500 euros pour les centres de vacances
- 350 550 euros pour l'enseignement
- 364 500 euros pour les classes découvertes

Par ailleurs, les actions en faveur du **cadre de vie** (nature en ville et propreté) et des **commerces** sont renforcés en 2024 avec une enveloppe en augmentation de 449 700 euros (+35 %), soit un montant total de 1 700 450 euros. Ces dépenses supplémentaires sont générées par l'entretien des espaces verts (augmentation des surfaces à entretenir), l'amélioration qualitative et quantitative du nettoyage des espaces publics, le développement d'une signalétique pour les commerces ainsi que la mise en place d'une cartographie des enjeux de biodiversité sur le territoire.

3.1.4 Les charges de gestion courante 15 634 004 € 17 233 000 €
 (Chapitre 65)

➤ **Appels à projets citoyens** 33 000 € 33 000 €

Un budget de 33 000 euros est proposé pour l'édition 2024.

➤ **Les subventions / cotisations** 3 617 423 € 3 666 839 €

Il s'agit essentiellement des diverses cotisations et subventions de la commune (syndicats intercommunaux, crèche associative Arc en Ciel, Fondation d'Auteuil pour l'école Saint-Gabriel, ...) et des subventions allouées au CCAS et à diverses associations.

Services municipaux	OBJET	BP 2023	BP 2024	ECART	soit en %
Citoyenneté	Subventions classiques aux associations	1 030 355 €	1 030 355 €	0 €	0%
	Contractualisation Département - à reverser	57 250 €	63 900 €	6 650 €	12%
	Contractualisation Département Politique de la Ville - à reverser	120 300 €	140 650 €	20 350 €	17%
	Subvention / jumelage et coopération internationale	11 400 €	11 400 €	0 €	0%
CCAS	Subvention CCAS - fonctionnement	1 913 689 €	1 913 689 €	0 €	0%
	Subvention CCAS - réussite éducative	100 749 €	100 749 €	0 €	0%
Education	Subvention Fondation d'Auteuil	107 000 €	110 000 €	3 000 €	3%
Petite Enfance	Subvention Crèche Associative Arc en Ciel	70 580 €	70 580 €	0 €	0%
DEPE	Vélib	60 000 €	89 216 €	29 216 €	49%
	Autolib	107 700 €	97 700 €	-10 000 €	-9%
Différents services	Cotisations diverses	38 400 €	38 600 €	200 €	1%
TOTAL		3 617 423 €	3 666 839 €	49 416 €	1%

A ce stade de la préparation, seule une partie des subventions ci-dessus est attribuée par délibérations séparées présentées lors de cette même séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024.

Ce poste augmente de 1 % (+49 416 euros) par rapport au BP 2023, du fait principalement :

- Des subventions allouées par le Département aux associations pour la politique de la ville, versées à la commune et reversées ensuite aux associations (+ 26 950 euros). La prévision est établie sur celles versées en 2023 ;
- De la participation de la commune pour les stations Vélib' à hauteur de 89 216 euros, soit une augmentation de 29 216 euros par rapport au BP 2023 du fait de l'augmentation des tarifs ;

➤ **Le fonds de compensation des charges Territoriales (FCCT)** **11 488 481 €** **12 050 000 €**

Le fonds à verser en 2023 à Vallée Sud Grand Paris (VGSP) est estimé à ce jour à 12 050 000 euros. Il augmente de 4,89 % par rapport au BP 2023 (+ 561 519 euros) et de +4,21 % (+ 487 164 euros) par rapport à celui effectivement versé en 2023 (11 562 836 euros). Il s'agit principalement des effets mécaniques de la hausse bases fiscales ainsi que d'une marge supplémentaire prise par précaution. Le montant définitif du FCCT sera connu à l'automne 2024.

Cette évaluation ne prend pas en compte l'impact du transfert de la compétence « voirie » qui devrait être effectif en septembre 2024. Le transfert de cette compétence aura pour conséquence un transfert de charges qui sera acté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette dernière se réunira en fin d'année 2024 et les impacts budgétaires pour la ville feront l'objet d'une décision modificative au budget de 2024.

3.1.5 Les intérêts de la dette **1 577 107 €** **1 805 000 €**
(Chapitres 66)

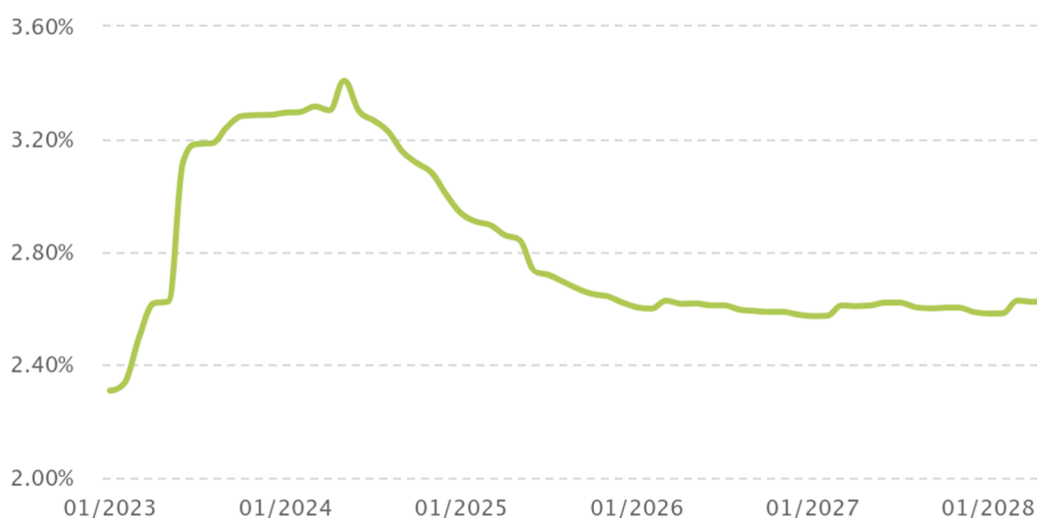
Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts en cours. Ce poste a été en forte hausse en 2023 du fait de l'augmentation des taux d'intérêt. Cette hausse semble se stabiliser mais les taux restent toujours à un niveau élevé. L'augmentation prévisionnelle pour 2024 est de 14 % (+227 893 euros) par rapport au BP 2023.

- **Les intérêts de l'emprunt (long terme)** **1 455 601 €** **1 700 000 €**
(Chapitre 66 ; article 66111)

Ils sont en hausse par rapport au BP 2023 (+ 17%; + 244 399 euros).

S'agissant du taux moyen de la dette, il augmente, passant de 2,24% au 1^{er} janvier 2023 à 3,29% au 1^{er} janvier 2024.

Hors nouveaux emprunts, la prévision d'évolution du taux moyen annuel de la ville est la suivante :



- **Les ICNE (intérêts courus non échus)** **116 506 €** **100 000 €**
(Chapitre 66 ; article 66112)

L'inscription des ICNE (intérêts courus non échus) correspond à la contraction entre les intérêts non échus de l'année N et ceux de l'année N-1.

- **Les intérêts des comptes courants et dépôts** **5 000 €** **5 000 €**
(Chapitre 66 ; article 66)

3.1.6 Le financement de la section d'investissement **8 186 242 €** **9 480 700 €**
(Chapitres 023 et 042)

Les opérations d'ordre, dites de prélèvement, constituent l'autofinancement de la section d'investissement.

Elles comprennent :

- **Les dotations aux provisions et aux amortissements** **4 300 000 €** **4 500 000 €**
(Chapitre 042)
- **Le prélèvement complémentaire** **3 886 242 €** **4 980 700 €**
(Chapitre 023)

Appelé communément virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ce montant est en hausse par rapport à 2023.

Le montant total dégagé de la section de fonctionnement pour financer une partie des dépenses d'investissement s'élève donc à **9 480 700 euros**, soit +16 % (+ 1 294 458 euros) par rapport au BP 2023.

Ce montant traduit une bonne maîtrise des finances de la ville et permet de continuer à investir dans des projets tout en limitant le recours à l'emprunt.

Partie 2 : la section d'investissement 28 082 400 €

3.2 Les dépenses d'investissement 27 318 251 € 28 082 400 €

CHAPITRE	BP 23	BP 24	Evolution BP 24/BP 23 en €	Evolution BP 24/BP 23 en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 906	80 000	31 094	64%
041 - Opérations patrimoniales	4 289 451	462 000	-3 827 451	-89%
20, 204, 21, 23 - Projets d'investissement prévus au PPI	17 230 694	21 375 400	4 144 706	24%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	85 200	90 000	4 800	
45 - Opérations pour compte de tiers	0	50 000	50 000	
16 - Remboursement emprunts	5 664 000	6 025 000	361 000	6%
TOTAL	27 318 251	28 082 400	764 149	3%

3.2.2 La dette 5 749 200 € 6 115 000 €

- **Le remboursement du capital des emprunts** 5 664 000 € 6 025 000 €
(Chapitre 16 ; articles 1641 et 16818)

Le capital à rembourser en 2024 augmente de 6 % par rapport au BP 2023, soit une augmentation de 361 000 euros. Cela est dû à l'augmentation du capital à rembourser suite au nouvel emprunt contracté fin 2023 et à l'emprunt prévisionnel de 2024.

- **Les participations en capital** 85 200 € 90 000 €
(Chapitre 26 ; article 261)

Il s'agit de la participation au capital de l'Agence France Locale pour l'année 2024, suite à la décision de la commune d'adhérer à cet organisme (cf délibération du Conseil Municipal du 15/12/2020).

3.2.3 Le programme d'investissement pour 2024 17 230 694 € 21 375 400 €

- **L'aménagement** 1 000 000 € 1 040 000 €
(Chapitres 20 et 21)

Il s'agit de crédits pour :

- **Les études** 0 € 40 000 €
(Chapitre 20 ; article 2031)

Cette enveloppe est prévue pour une étude d'aménagement sur la rue des Meuniers.

- **Les acquisitions de terrains** **1 000 000 €** **1 000 000 €**
 (Chapitre 21 ; articles 2111 et 2115)

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 1 000 000 euros permettant de constituer des réserves foncières dans le cas de recours à la procédure de préemption ou de procédures d'acquisition classiques.

- **L'équipement des services** **1 923 282 €** **1 526 800 €**
 - chapitre 20 – logiciels informatique 112 000 € 125 000 €
 - chapitre 21 – matériel, mobilier, véhicules, ... 1 811 282 € 1 401 800 €

Les crédits dédiés à l'équipement des services diminuent de 396 482 euros en 2023 (- 21 %). En effet, en 2023 ce budget avait été augmenté pour permettre aux services d'être mieux dotés en équipements. En 2024 cette enveloppe revient au même niveau qu'en 2022.

Objet	Montant
Matériel pour les équipements sportifs	70 000 €
Matériels divers pour les infrastructures et le développement durable	10 000 €
Acquisition de véhicules « propres » et de bornes de recharge	200 000 €
Matériel pour la régie voirie et propreté urbaine	45 000 €
Matériel pour les espaces verts	25 000 €
Renouvellement du parc informatique et téléphonie	200 000 €
Logiciels informatique	125 000 €
Equipement pour le service éducation (écoles + centres de loisirs)	90 000 €
Mobilier et matériel pour les restaurants scolaires, les offices, et la cuisine centrale	573 000 €
Mobilier et matériel pour les structures Petite Enfance	53 800 €
Matériel pour la régie des bâtiments	40 000 €
Mobilier administratif	19 000 €
Matériel pour les studios de la Chaufferie	13 000 €
Mobilier et matériel pour les équipements de la Jeunesse	15 000 €
Mobilier pour les centres sociaux	9 500 €
Equipements pour les agents de prévention	13 500 €
Matériel pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments	25 000 €
TOTAL	1 526 800 €

- **Les travaux** **13 933 712 €** **17 808 600 €**

L'enveloppe consacrée aux travaux connaît une nette augmentation par rapport à 2023 : + 3 874 888 euros soit +28 %. Cela traduit la volonté de l'équipe municipale d'accompagner l'évolution de la ville avec des équipements de qualité tout en préservant le patrimoine existant ainsi qu'au cycle de réalisation des projets qui, après des phases d'étude sur les années passées, entrent pour beaucoup dans des phases de travaux, nécessairement plus coûteuses.

- chapitre 20 – Sondages, diagnostics, études 333 000 €
- chapitre 21 – Travaux dans les bâtiments et sur l'espace public 11 485 000 €

- chapitre 23 – Travaux importants et sur plusieurs années

5 956 600 €

Dont :

➤ Travaux sur les bâtiments communaux

12 227 900 €

Objet	Montant
Divers bâtiments et équipements	1 460 000
<i>Divers travaux bâtiments publics</i>	790 000
<i>Sondages, comblements de carrières divers bâtiments</i>	150 000
<i>Remplacement système de sécurité incendie</i>	100 000
<i>Bâtiments : matériels sécurité (extincteurs...)</i>	100 000
<i>Rénovation logements de fonction</i>	100 000
<i>Retrait d'amiante dans les bâtiments communaux</i>	100 000
<i>Numérisation des plans pour surface de plancher</i>	50 000
<i>Travaux sécurisation CTM suite diagnostic</i>	50 000
<i>Publication d'annonces marchés publics</i>	10 000
<i>Rénovation des salles municipales</i>	10 000
Bâtiments culturels / social	325 000
<i>Rénovation diverses La Trinité</i>	150 000
<i>Bâtiments culturels</i>	100 000
<i>Maison du patrimoine - Clos des Sources : complément rénovation</i>	50 000
<i>Restauration œuvre d'art</i>	25 000
Equipements sportifs	3 614 900
<i>Stade René Rousseau</i>	3 214 900
<i>Bâtiments sportifs</i>	200 000
<i>Gros travaux dans les gymnases</i>	150 000
<i>Etudes franges Tir à l'arc</i>	50 000
Transition écologique	4 978 000
<i>Réhabilitation école Joliot Curie - Décret tertiaire</i>	4 000 000
<i>Economies d'énergie dans les bâtiments</i>	500 000
<i>Gros entretiens chauffage</i>	150 000
<i>Remplacement du réseau eau et chauffage suite fuites</i>	150 000
<i>Travaux pour économies de chauffage</i>	100 000
<i>Projet agriculture urbaine</i>	78 000
Bâtiments scolaires	950 000
Mise en accessibilité des bâtiments - loi AD'AP	300 000
Agrandissement et modernisation du CMS	600 000
TOTAL	12 227 900

➤ **Travaux en matière d'espaces publics et environnement** **3 770 700 €**

Objet	Montant
Travaux clôtures	120 000
Eclairages bâtiment scolaires et sportifs	100 000
Motifs pour illuminations de Noël	20 000
Cours d'écoles (travaux de désimperméabilisation et plantations)	175 000
Participations aux branchements électriques	40 000
Mobiliers urbains	80 000
Renouvellement et créations aires de jeux	40 000
Travaux divers espaces verts et parcs (allées)	310 000
Création de jardins partagés	12 000
Permis de végétaliser	8 000
Plantations et achat d'arbres	150 000
Travaux arrosages	50 000
Autolib et bornes électriques sur espaces publics travaux VRD/remise en état des bornes	10 000
Accessibilité voirie	50 000
Mise en accessibilité handicapés de la voirie (trottoirs et cheminements)	50 000
Etudes diverses voiries	70 000
Itinéraires cyclables	200 000
Enfouissement des réseaux aériens	300 000
Schéma directeur de voirie (travaux neufs)	500 000
Génie civil travaux d'opportunité fourreaux et chambres	50 000
Mobiliers vélos et trottinettes	30 000
Travaux cimetière cases columbarium, jardin du souvenir	150 000
Mathurins et franges	615 700
Etudes aménagement Parc Robespierre	60 000
Place Barbara - Travaux Stalingrad	450 000
Vélib - développement de stations Mathurins	30 000
Gestion d'attente projet ZAC des Musiciens	50 000
Intervention ouvrage d'art Pont des Suisses	50 000
TOTAL	3 770 700

➤ **L'aménagement urbain** **1 530 000 €**

- Equipement polyvalent : acompte pour l'achat de la coque 1 030 000 €
- Ecole des mathurins : acompte pour l'achat de la coque 500 000 €

➤ **L'informatique** **145 000 €**

- Réseaux câblés 100 000 €
- Installation fibre et wifi 30 000 €
- Stockage 15 000 €

➤ **La prévention / tranquillité** **135 000 €**

Etudes et travaux de vidéo protection pour l'implantation d'environ 6 à 8 caméras (financées en partie par l'Etat, la région et le département).

➤ **Les subventions** **258 700 €** **900 000 €**

- (Chapitre 204 ; articles 20422)
- En 2024, 900 000 euros sont prévus pour la participation versée à notre aménageur la SADEV 94 pour l'aménagement de la ZAC Victor Hugo.

➤ **Les avances forfaitaires** **100 000 €** **100 000 €**
(Chapitres 041 et 23 ; articles 21318 et 238)

Dans le cadre des marchés publics, une avance est autorisée sur demande du titulaire du marché. A cette fin, une somme de 100 000 euros est prévue. Cette avance est ensuite remboursée au moment de l'exécution du marché à partir de 65% de sa réalisation par le biais d'une écriture d'ordre en dépense et recette affectées au chapitre 041 et prévues à hauteur de 100 000 euros également.

3.2.4 Les travaux effectués d'office pour compte de tiers **50 000 €**
(Chapitre 45111)

Cette dépense est prévue en cas de travaux urgent à faire pour un tiers. Ces travaux sont effectués par la ville et ensuite refacturés à un tiers. Ce type de travaux peut par exemple être effectué en cas d'urgence et lorsqu'il y a une atteinte à la sécurité publique. Une somme équivalente est inscrite en recettes.

3.2.5 Les dépenses d'ordre **4 338 357 €** **542 000 €**

➤ **L'amortissement des subventions d'équipement reçues** **48 806 €** **80 000 €**
(Chapitre 040)

Cf. recettes de fonctionnement

➤ **Les opérations patrimoniales** **4 289 451 €** **462 000 €**
(Chapitre 041)

Ces opérations correspondent à des opérations comptables qui consistent à intégrer les frais d'études aux immobilisations corporelles de la ville et intégrer le remboursement des avances. Un montant équivalent est inscrit en recettes d'investissement. Ces opérations sont neutres pour la ville.

La différence entre 2023 et 2024 correspond à une importante opération comptable qui a été effectuée en 2023. Celle-ci a consisté à intégrer la crèche Graine de Lune au patrimoine de la ville, la rétrocession de l'équipement par l'aménageur ayant enfin pu être réalisée.

3.3 Les recettes d'investissement

27 318 351 € 28 082 400 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	BP 23	BP 24	Evolution BP 24/BP 23 en €	Evolution BP 24/BP 23 en %
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 886 242	4 980 700	1 094 458	28%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 300 000	4 500 000	200 000	5%
041 - Opérations patrimoniales	4 289 451	462 000	-3 827 451	-89%
024 - Cessions		2 480 000	2 480 000	
10 - FCTVA et Taxe d'aménagement	2 269 165	1 650 000	-619 165	-27%
13 - Subvention d'investissement	6 917 926	4 004 235	-2 913 691	-42%
45 - Opérations pour compte de tiers		50 000	50 000	
16 - Emprunts et dettes assimilés	5 655 467	9 955 465	4 299 998	76%
TOTAL	27 318 251	28 082 400	764 149	3%

3.3.1 Les ressources propres

10 455 407 €

13 610 700 €

Les ressources propres augmentent de 6 % (+675 293 euros) par rapport au BP 2023.

- **Virement de la section de fonctionnement** **8 186 242 €** **9 480 700 €**
 (Chapitres 021 et 040)

Cf dépenses de fonctionnement

- **FCTVA** **2 269 165 €** **1 500 000 €**
 (Chapitre 10 ; article 10222)

Cette année, l'estimation du FCTVA 2024 est en diminution de 34 % (- 769 165 euros) par rapport au BP 2023.

Cette dotation dépend des dépenses éligibles payées en 2023. L'estimation est réalisée sur la base du taux 2023, soit 16,404 %.

- **Taxe d'aménagement** **0 €** **150 000 €**
 (Chapitre 10 ; article 10226)

La réforme de la date d'exigibilité de la taxe d'aménagement et le transfert de sa gestion à la DGFIP ne permet pas de visibilité sur les encaissements effectifs au cours de l'année 2024.

En effet, depuis le 1^{er} septembre 2022, la DGFIP² est en charge du calcul de la taxe d'aménagement en lieu et place de la DRIEAT qui continue à instruire les dossiers antérieurs au 1^{er} septembre 2022. Cette taxe devient désormais exigible plus tardivement, car à la date d'achèvement des travaux. Pour les gros projets entraînant

² DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

une construction sur plusieurs années, des acomptes de 50 % et 50 % puis le solde seront exigibles.

➤ **Cessions diverses** **0 €** **2 480 000 €**
 (Chapitre 024 ; article 024)

En 2024, différentes ventes de biens sont prévues : la régularisation foncière de l’allée des Marronniers pour une valeur de 80 000 euros, la cession à la Société D’Economie Mixte Vallée Sud Développement des locaux commerciaux du cœur de ville (Le Brazza et Le Bretagne) pour un montant de 1 200 000 euros ainsi que la vente du centre de vacances de Mieussy estimée à 1 200 000 euros.

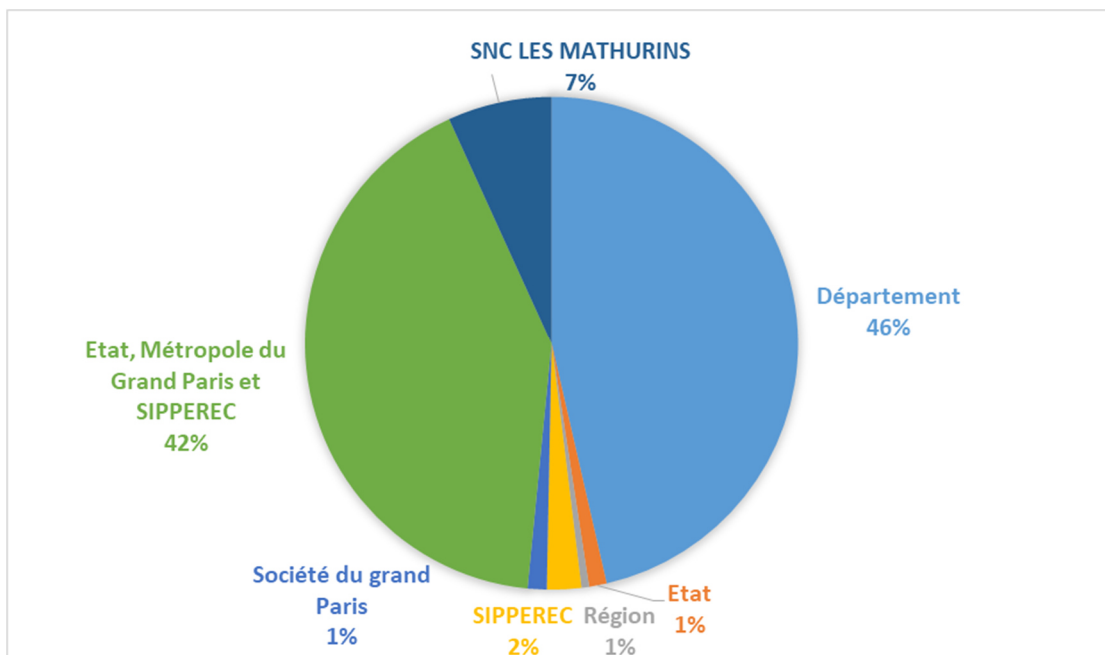
3.3.2 Les subventions d’équipement **6 917 926 €** **4 004 235 €**
 (Chapitre 13)

L’enveloppe de subventions pour 2024 est en diminution de 2 913 691 euros (-42 %) par rapport à 2023. C’est une estimation prudente qui pourrait être revue à la hausse au moment du budget supplémentaire.

Les prévisions prennent en compte notamment les subventions à percevoir dans le cadre du Contrat de Développement 2022-2024 signé avec le Département

La répartition des subventions inscrites au BP 2024 par financeur est la suivante :

Financeur	Montant
Département	1 858 318 €
Etat	46 250 €
Région	20 000 €
SIPPEREC	90 000 €
Société du grand Paris	50 000 €
Etat, Métropole du Grand Paris et SIPPEREC	1 666 667 €
SNC LES MATHURINS	273 000 €
TOTAL	4 004 235 €



Détail des subventions par poste

Opération	Financeur	Montant
Aménagement Parc Robespierre (avec SGP-convention 2019)	Société du grand Paris	50 000 €
Certificats d'économie d'énergie - Travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments	SIPPEREC	10 000 €
Programme d'économie d'énergie dans les bâtiments	SIPPEREC	30 000 €
Travaux pour économies de chauffage	SIPPEREC	10 000 €
Rénovation énergétique Ecole Joliot Curie (Décret tertiaire)	Etat, Métropole du Grand Paris et SIPPEREC	1 666 667 €
Rénovation façades et fenêtres	SIPPEREC	40 000 €
Vidéo Protection	Etat	40 000 €
Vidéo Protection	Région	20 000 €
Vidéo Protection	Département	40 000 €
Cours d'écoles - travaux désimperméabilisation plantations	Département	74 372 €
DRAC - travaux sur le patrimoine historique et/ou les œuvres d'art	Etat	6 250 €
Agrandissement du CMS étude et travaux	Département	200 000 €
Mathurins phase 1	Département	621 024 €
Mathurins (aménagement talus des Pichets) - SADEV	SNC LES MATHURINS	200 000 €
MOD - tranche ferme -SADEV	SNC LES MATHURINS	73 000 €
Stade René Rousseau	Département	922 922 €
TOTAL		4 004 235 €

3.3.3 Les avances forfaitaires **100 000 €** **100 000 €**
 (Chapitre 041 ; article 238)

cf dépenses d'investissement

3.3.4 Les opérations patrimoniales (hors avance) **4 189 451 €** **362 000 €**
 (Chapitre 041 ; article 2764)

cf dépenses d'investissement

3.3.5 Les opérations pour compte de tiers **0 €** **50 000 €**
 (Chapitre 45112)

cf dépenses d'investissement

3.3.6 Le recours à l'emprunt et dettes assimilées **5 655 467 €** **9 955 465 €**
 (Chapitre 16 ; articles 1641 et 1676)

- Emprunt
 (Chapitre 16 ; article 1641)

Pour financer le programme d'investissement, il est proposé une enveloppe maximum de 9 955 465 euros pour l'emprunt 2024.

Le remboursement du capital s'élevant à 6 025 000 euros en 2024, l'encours de la dette fin 2024 devrait atteindre un montant maximum de 59 106 952 euros (cf état de la dette en annexe), si tous les emprunts à souscrire en 2024 sont consolidés entièrement.

Toutefois, l'expérience des années précédentes montre que le recours à l'emprunt n'atteint jamais le maximum affiché au budget primitif ; il est en effet ajusté en fonction de l'avancée des travaux, et du niveau des autres ressources notifiées en cours d'année (FCTVA, subventions, cessions, ...).

- Dettes assimilées
(Chapitre 16 ; article 1676)

Une enveloppe de 7 500 euros est prévue comme au BP 2022 pour prendre en compte la recette issue du contrat de location-accession conclu en 2019 avec l'Association Culturelle Juive de Bagneux qui a pris effet au 1^{er} mai 2021.

4 BALANCE DU BP 2024

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	BP 2023	BP 2024	SOIT UNE EVOLUTION DE	Chapitre	BP 2023	BP 2024	SOIT UNE EVOLUTION DE
011	19 415 050,00	17 800 000,00	-8,32%	013	137 000,00	152 000,00	10,95%
012	44 670 106,00	46 044 000,00	3,08%	042	48 906,00	80 000,00	63,58%
014	12 500,00	40 000,00	220,00%	70	8 865 320,00	10 031 200,00	13,15%
023	3 886 242,00	4 980 700,00	28,16%	73 (dont 731)	62 641 733,00	64 284 400,00	2,62%
042	4 300 000,00	4 500 000,00	4,65%	74	17 582 400,00	17 537 500,00	-0,26%
65	15 634 004,00	17 233 000,00	10,23%	75	496 000,00	403 600,00	-18,63%
66	1 577 107,00	1 805 000,00	14,45%	77	23 500,00	5 000,00	-78,72%
67	299 850,00	50 000,00	-83,32%				
68		41 000,00					
TOTAL	89 794 859,00	92 493 700,00	3,01%	TOTAL	89 794 859,00	92 493 700,00	3,01%
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	BP 2023	BP 2024	SOIT UNE EVOLUTION DE	Chapitre	BP 2023	BP 2024	SOIT UNE EVOLUTION DE
040	48 906,00	80 000,00	63,58%	021	3 886 242,00	4 980 700,00	28,16%
041	4 289 451,00	462 000,00	-89,23%	024		2 480 000,00	
16	5 664 000,00	6 025 000,00	6,37%	040	4 300 000,00	4 500 000,00	4,65%
20	3 882 581,00	498 000,00	-87,17%	041	4 289 451,00	462 000,00	-89,23%
204	258 700,00	900 000,00	247,89%	10	2 269 165,00	1 650 000,00	-27,29%
21	10 155 282,00	13 886 800,00	36,74%	13	6 917 926,00	4 004 235,00	-42,12%
23	2 934 131,00	6 090 600,00	107,58%	16	5 655 467,00	9 955 465,00	76,03%
26	85 200,00	90 000,00	5,63%	45412		50 000,00	
45411		50 000,00					
TOTAL	27 318 251,00	28 082 400,00	2,80%	TOTAL	27 318 251,00	28 082 400,00	2,80%
TOTAL GENERAL	117 113 110,00	120 576 100,00	2,96%	TOTAL GENERAL	117 113 110,00	120 576 100,00	2,96%

5 LEXIQUE ET DEFINITIONS

LES CHAPITRES BUDGETAIRES

1. En dépenses de fonctionnement

- ✓ 011 : charges à caractère général (alimentation, matériel, fournitures diverses, livres, combustibles, ...)
- ✓ 012 : charges de personnel
- ✓ 014 : atténuation de produits (versements divers, fiscalité par exemple)
- ✓ 022 : dépenses imprévues
- ✓ 023 : virement à la section d'investissement
- ✓ 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements notamment)
- ✓ 65 : autres charges de gestion courante (subventions aux associations, au CASC, ..., admissions en non-valeur, remboursements divers, indemnités des maires adjoints et des conseillers, ...)
- ✓ 66 : charges financières (intérêts des emprunts contractés, intérêts de la ligne de trésorerie, frais financiers, ...)
- ✓ 67 : charges exceptionnelles (régularisation des rattachements par exemple, remises gracieuses, titres annulés, ...)
- ✓ 68 : dotations provisions semi-budgétaires

2. En recettes de fonctionnement

- ✓ 002 : résultat de fonctionnement reporté
- ✓ 013 : atténuation de charges (notamment remboursements de rémunération du personnel)
- ✓ 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions d'équipement)
- ✓ 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses (participations des usagers, recettes de publicité, locations des gymnases et stades, ...)
- ✓ 73 : impôts et taxes (fiscalité, droits de voirie, taxe additionnelle aux droits de mutation, ...)
- ✓ 74 : dotations, subventions et participations (dotations de l'Etat, subventions de la CAF, du Département, ...)
- ✓ 75 : autres produits de gestion courante (locations de salles, concession des marchés, remboursements de charges, ...)
- ✓ 76 : produits financiers
- ✓ 77 : produits exceptionnels
- ✓ 78 : reprises provisions semi-budgétaires

3. En dépenses d'investissement

- ✓ 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- ✓ 040 : opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement des subventions d'équipement)
- ✓ 041 : opérations patrimoniales (remboursements des avances sur marchés de travaux notamment)
- ✓ 10 : dotations, fonds divers et réserves
- ✓ 16 : emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts contractés)
- ✓ 20 : immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels, ...)
- ✓ 204 : subventions d'équipement versées
- ✓ 21 : immobilisations corporelles (acquisitions de terrains, travaux achevés, constructions, acquisitions d'œuvres d'art, de matériel divers, ...)
- ✓ 23 : immobilisations en cours (paiement d'avances pour les travaux en cours d'exécution)

- ✓ 26 : participations et créances rattachées à des participations
- ✓ 27 : autres immobilisations financières
- ✓ 45411 : travaux effectués d'office

4. En recettes d'investissement

- ✓ 021 : virement de la section de fonctionnement
- ✓ 024 : produit des cessions d'immobilisations (vente de terrains, de véhicules, ...)
- ✓ 040 : opérations d'ordre de transfert entre section (dotations aux amortissements)
- ✓ 041 : opérations patrimoniales (remboursements des avances sur marchés de travaux notamment)
- ✓ 10 : dotations, fonds divers et réserves (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé, ...)
- ✓ 13 : subventions d'investissement (subventions d'équipement versées par exemple par le Département, la Région, la CAF, produit des amendes de police, ...)
- ✓ 16 : emprunts et dettes assimilées (montant des emprunts consolidés)
- ✓ 23 : immobilisations en cours (remboursements d'avances)
- ✓ 45412 : travaux effectués d'office

LES RECETTES

Compensations des mesures fiscales

En contrepartie des pertes de recettes subies par les collectivités du fait des exonérations et dégrèvements décidés par l'Etat, des compensations sont versées aux communes l'année suivante.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, les compensations concernent essentiellement les exonérations de longue durée accordées pour les logements sociaux, notamment celles accordées ces dernières années dans le cadre de la revente du patrimoine local.

Ces compensations constituent une variable d'ajustement de l'enveloppe normée ; elles sont calculées en appliquant un coefficient de minoration voté chaque année en loi de finances, coefficient qui diminue tous les ans.

Concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, des compensations peuvent être allouées pour les exonérations accordées par l'Etat lors de certaines cessions de commerces.

Dotations de décentralisation

Les lois de décentralisation, en transférant de nombreuses compétences aux collectivités territoriales, ont créé ou renforcé des dotations visant à compenser le poids financier de ces compétences.

Il s'agit notamment de la DGD pour le transfert :

○ **Des services communaux d'hygiène et de santé (SCHS)**

Depuis 1983, les SCHS relèvent de la compétence des communes qui en assurent l'organisation et le financement ; ils sont chargés, sous l'autorité du maire, de l'application des règles relatives à la protection générale de la santé publique relevant des autorités municipales.

○ **De l'urbanisme**

Il s'agit d'une compensation allouée pour le financement du transfert de compétences prévus à l'article L631-7-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En effet, l'article 13 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME) a transféré aux communes de plus de 200 000 habitants ainsi qu'aux communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne le pouvoir, jusque-là exercé par le préfet, de délivrer les autorisations préalables de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de différentes dotations dont notamment la dotation forfaitaire et une dotation de péréquation, la dotation de solidarité urbaine (DSU).

La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire est la 1^{ère} composante de la dotation globale de fonctionnement ; son montant est calculé à partir des éléments suivants :

- Une 1^{ère} composante calée sur la dotation forfaitaire perçue en n-1 ;
- Une 2^{ème} composante qui prend en compte la variation de la population ;
- Une minoration pour la contribution au redressement des finances publiques ;
- **Un écrêtement** en fonction du potentiel fiscal par habitant.

Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Bénéficient de la DSU « classique », les deux premiers tiers des communes de 10 000 habitants et plus (strate prise en compte), classées, chaque année, en fonction d'un indice synthétique calculé sur la base de 4 critères (comparés à ceux de la strate sur le territoire national) :

- ❖ Le potentiel financier par habitant pour 30% ;
- ❖ Le nombre de logements sociaux pour 15% ;
- ❖ Le nombre d'allocataires touchant l'Aide Personnalisée au Logement pour 30% ;
- ❖ Le revenu par habitant pour 25%.

La dotation attribuée est ensuite calculée à partir du classement, de l'indice synthétique et de la population de la commune mais aussi en fonction d'éléments fixés en loi de finances dont la valeur varie chaque année.

Les communes sont classées par ordre d'indice décroissant (plus une commune est défavorisée, plus son indice synthétique est élevé).

Exemples à Bagnaux :

2018	indice synthétique : 1,37	classement : 159
2019	indice synthétique : 1,37	classement : 159
2020	indice synthétique : 1,39	classement : 142
2021	indice synthétique : 1,39	classement : 142
2022	indice synthétique : 1,38	classement : 149
2023	indice synthétique : 1,39	classement : 136

Dotation de recensement

Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par la commune qui reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de l'État.

Cette dotation de recensement prend en compte les charges exceptionnelles liées aux enquêtes de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes mais aussi actions d'accompagnement de l'opération.

Elle est calculée en fonction de la population mais aussi du nombre de logements à recenser.

Dotation pour les titres sécurisés

La loi de finances pour 2009 a créé la dotation pour les titres sécurisés en faveur des communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques. Un montant forfaitaire est alloué chaque année par station auquel peut s'ajouter une majoration pour chaque station ayant enregistré plus de 1.875 demandes par an.

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités locales, la compensation, à un taux forfaitaire de la TVA dont elles s'acquittent pour les dépenses d'investissement éligibles mais aussi (à compter de 2016) pour celles réalisées en fonctionnement correspondant à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Ce fonds est versé en principe avec deux ans de décalage.

Toutefois, les mesures adoptées dans le cadre du plan de relance de l'économie permettent, sous certaines conditions, de réduire le délai d'attribution de deux ans à un an.

La commune, ayant décidé de s'inscrire dans ce dispositif, perçoit désormais ce fonds avec un an de décalage.

Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP)

Les fonds départementaux sont alimentés chaque année par une dotation de l'Etat, intégrée à l'ensemble des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Ils sont considérés comme des mécanismes de péréquation verticale.

Il appartient ensuite aux Conseils Départementaux de répartir ce fonds à partir de critères objectifs entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les agglomérations nouvelles défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine a donc décidé répartir ce fonds au seul profit des communes et de retenir comme critère unique, celui du potentiel fiscal par habitant.

Ainsi :

- les communes ayant un potentiel fiscal inférieur au potentiel fiscal moyen des communes du département sont éligibles ;
- la répartition s'effectue au sein d'une même enveloppe de manière inversement proportionnelle au potentiel fiscal par habitant.

Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France (FSRIF)

Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes. En résumé, il s'agit d'un mécanisme de solidarité entre les communes favorisées et celles qui le sont moins.

Le FSRIF, mis en place en 1991, a été profondément remanié à compter de 2012, notamment pour tirer les conséquences de la réforme fiscale portant notamment suppression de la taxe professionnelle qui est entrée en vigueur en 2011.

L'attribution est réservée aux communes dont la population DGF est supérieure à 5.000 habitants et sous condition de classement au titre d'un indice synthétique. Des mécanismes de garantie sont toutefois prévus.

Cet indice synthétique s'appuie sur trois critères qui s'agencent sous forme de ratios pondérés :

- Le rapport entre le potentiel financier moyen par habitant régional et celui de la commune (50% de l'indice),
- Le rapport entre la proportion de logements sociaux dans le total des logements de la commune et la proportion moyenne régionale (25% de l'indice),
- Le rapport entre le revenu moyen par habitant régional et le revenu par habitant de la commune (25% de l'indice).

Les communes éligibles sont celles dont l'indice synthétique est supérieur à l'indice synthétique médian de l'ensemble des communes de la Région Ile de France.

Contrairement à la **DSU** dont les ratios sont établis par rapport à la **strate nationale**, ceux pris en compte pour le **FSRIF** correspondent à la **strate de la région Ile de France**.

Forfait post stationnement

La loi n 2014-58 du 27 janvier 2014) a organisé la **dépénalisation et la décentralisation du stationnement payant** à compter du 1er janvier 2018.

Cette réforme concerne les communes ayant choisi de soumettre à paiement tout ou partie de leur stationnement sur voirie publique. Le Conseil Municipal vote le montant du **forfait de post-stationnement (FPS ; 28 euros pour Bagneux)** qui est dû en cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement due immédiatement.

En cas de non-paiement de ce forfait de post-stationnement dans les 3 mois, l'automobiliste sera redevable d'un forfait de post-stationnement majoré.

C'est l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) qui est chargé de recouvrer le FPS et de le reverser à la commune.

Redevance d'occupation du domaine public communal

En principe, toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance ; son montant est fixé par le Conseil Municipal ou éventuellement dans le cadre d'une convention.

Il s'agit de différentes occupations permanentes ou ponctuelles : bennes, baraques de chantier, stores, échafaudages, palissades de chantier, fleurs de la Toussaint, terrasses, etc ...

L'occupation des domaines souterrains ou aériens pour les réseaux de communications téléphoniques, électroniques, électriques, ... par les différents opérateurs (EDF, Orange, SFR, ...) fait également l'objet d'une redevance.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'est substituée depuis le 1^{er} mars 2012 à la taxe locale d'équipement ; c'est un impôt indirect qui frappe les constructions ; elle a pour objet de faire participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs revenant aux communes.

Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement ou taxe additionnelle aux droits de mutation

C'est le montant de la taxe perçue par les notaires, exigible lors d'une vente, reversée à la commune, via le Service de Gestion Comptable, en principe sur la base de 1,20% du prix de vente.

Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE)

C'est une taxe prélevée par les fournisseurs d'électricité (EDF, Direct Energie, Engie, ...) auprès des consommateurs, basée sur la quantité d'électricité consommée, et reversée à la commune via le SIPPEREC³.

Taxe locale sur la publicité extérieure

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est une taxe instaurée de façon facultative par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), sur le territoire desquels sont situés les enseignes, les pré-enseignes et les dispositifs publicitaires.

La taxe est due par l'exploitant du dispositif, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif a été réalisé.

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal et dépendent de la surface exploitée.

Taxe de séjour

Les communes peuvent demander aux vacanciers séjournant sur leur territoire de payer une taxe de séjour.

La taxe de séjour et la période durant laquelle elle s'applique sont déterminés par le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Le département peut, par ailleurs, instituer une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour. Cette taxe additionnelle est recouvrée en même temps que la taxe de séjour.

En Ile de France, s'ajoute également la taxe additionnelle régionale de 15% à la taxe de séjour afin de participer au financement des travaux du Grand Paris Express.

La taxe de séjour est due par personne et par nuit ; elle varie :

- selon le type d'hébergement (hôtel, meublé de tourisme, camping, etc ...)
- et selon que l'hébergement est classe ou non.

Elle est réglée en totalité au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire qui la reverse à la commune. Elle peut également être réglée au professionnel qui assure le service de réservation par internet pour le compte du logeur, de l'hôtelier, du propriétaire. La commune reverse ensuite les taxes additionnelles au Département et à la Société du Grand Paris (pour la part régionale).

Certains vacanciers peuvent être exonérés de la taxe de séjour, selon la décision de la commune ou de l'EPCI:

³ SIPPEREC : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication

LES DEPENSES

Amortissement

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Exemple :

Un véhicule est acheté pour une valeur de 10 000 euros et est amorti sur 10 ans ; une somme de 1 000 euros sera donc inscrite chaque année pendant 10 ans en dépense de fonctionnement (chapitre 042) avec un équivalent de 1 000 euros en recette d'investissement (chapitre 040). Cette technique permet ainsi de constituer une « réserve » annuelle permettant son remplacement.

Si une subvention de 1 000 euros est allouée pour l'acquisition de ce bien, l'opération inverse est prévue avec une inscription de 100 euros en recette de fonctionnement (chapitre 042) et en dépense d'investissement (chapitre 040), ce qui réduit au global la dotation d'amortissement à 900 euros.

Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

Depuis la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux, un certain nombre de flux financiers ont été mis en place.

Ainsi, en plus de la fiscalité directe perçue jusqu'en 2021 (la cotisation foncière des entreprises – CFE), les EPT sont financés par deux dispositifs s'appuyant sur divers produits, l'un provenant de la contribution des communes membres, l'autre provenant de la fiscalité économique via une dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) versée par la métropole.

S'agissant des contributions communales, elles sont assurées par l'intermédiaire d'un fonds, créé au niveau de chaque EPT et géré par le président de l'EPT, le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) et régulé par la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT).

Intérêts courus non échus (ICNE)

Depuis sa mise en place au 01/01/1997, la nomenclature comptable M 14 impose le rattachement à l'exercice des charges et produits liés à des services faits ou reçus au cours de l'exercice.

Exemple :

Un emprunt à échéances annuelles encaissé le 01/04/2000 verra sa première échéance tomber le 01/04/2001. Les intérêts courus du 01/04/2000 au 31/12/2000 et non échus (ils seront échus le 01/04/2001) doivent être imputés sur l'exercice 2000 (montant : les 3/4 des intérêts dus la première année).

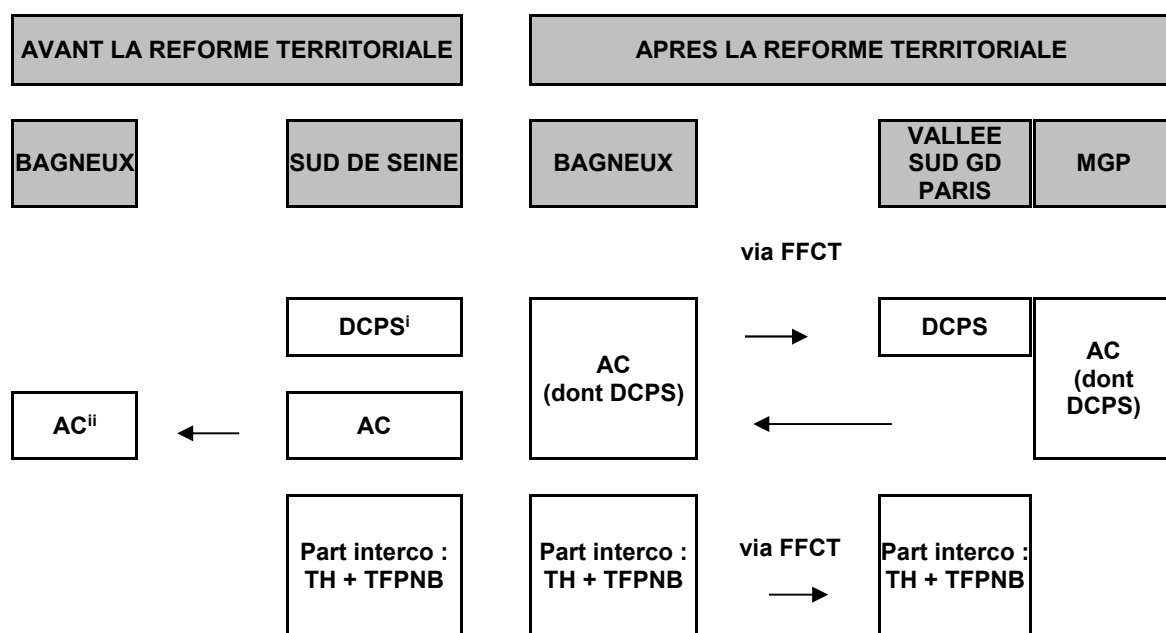
FLUX FINANCIERS ENTRE LA METROPOLE, L'EPT ET LA COMMUNE IMPACTANT LE BUDGET COMMUNAL

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2016, un nouveau système budgétaire est mis en place, le principe de neutralité budgétaire souhaité par les élus étant assuré par des flux financiers dans un système à trois niveaux : MGP, EPT, communes.

Cette architecture financière et fiscale complexe fonctionne grâce à des mécanismes de reversements : les communes lèvent l'intégralité de l'impôt ménage tandis que les EPT et la MGP se partagent la fiscalité perçue sur les entreprises.

L'EPT est également financé par ses villes membres via le versement du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) alimenté pour l'essentiel par des recettes nouvelles encaissées par les communes.

Ce mécanisme a pour conséquence d'augmenter artificiellement le niveau des recettes et des dépenses qui ne font que transiter par le budget communal avec pour résultat de complexifier la lecture budgétaire.



ⁱ Dotation de Compensation de la suppression de la Part Salaires

ⁱⁱ Attribution de Compensation

COMMUNE DE BAGNEUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19
MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_1**Approbation du compte-rendu de la
séance du Conseil municipal en date du
30 janvier 2024**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_1

Administration générale

Compte-rendu de la séance précédente (30 janvier 2024)

Objet : **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 30 janvier 2024**

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2024 qui a été dressé des interventions des conseillers municipaux à l'occasion de cette séance sur la base de la retransmission sténographique qui en a été faite ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^e : le compte rendu de la séance précédente en date du 30 janvier 2024, tel que joint en annexe à la présente délibération sous forme d'une retranscription sténographique, est approuvé.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_2

**Adoption du Règlement Budgétaire et
Financier de la commune**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_2

Finances

M57 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la commune

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L.5217-10-8 ;

Vu l'article 106 III de la loi NOTRÉ du 7 août 2015 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°DEL_20231010_05 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : adopte le règlement budgétaire et financier joint à la présente délibération.

Article 2 : autorise Madame Le Maire à prendre toutes les mesures relevant de son application, et notamment à procéder à des mouvements de crédits budgétaires de chapitre à chapitre, dans le cadre des possibilités ouvertes par l'instruction budgétaire et comptable M57, c'est à dire à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_3

**Rapport annuel sur la situation en matière
d'égalité entre les femmes et les hommes**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_3

Personnel

Rapport situation femme/homme

Objet : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu les articles L.2311-1-2 et D2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ci-annexé ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17 janvier 2024

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^e : prend acte de la présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_4

**Approbation de la modification de
l'enveloppe formation allouée aux élus
municipaux**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_4

Administration générale

Formation des élus

Objet : Approbation de la modification de l'enveloppe formation allouée aux élus municipaux

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2123-12 et R. 2123-12 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n° DEL_20201006_2 du 6 octobre 2020 portant débat sur le droit à la formation des élu(e)s du Conseil municipal de Bagneux et fixation des crédits y afférents ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que chaque élu dispose d'un droit individuel à la formation adaptée à ses fonctions ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice de ce droit ;

Considérant que les crédits votés annuellement sont surévalués au regard des besoins et des demandes de formation formulés par les élus, et qu'il est nécessaire de revoir l'enveloppe allouée pour la formation des élus prévue par la délibération n° DEL_20201006_2 du 6 octobre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : fixe le montant des crédits nécessaires aux actions de formation des élus à 25 800 euros par an.

Article 2 : les crédits seront prévus au chapitre 65, nature 65315, du budget de l'année en cours. Une somme sera inscrite à cet effet chaque année.

Article 3 : la présente délibération remplace la délibération n° DEL_20201006_2 du 6 octobre 2020.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télerecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n°

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_4-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19
MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 36
Votes contre : 4
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_5**Approbation du budget primitif principal
de la Commune au titre de l'exercice 2024**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_5

Finances

Budget primitif 2024 (budget principal)

Objet : Approbation du budget primitif principal de la Commune au titre de l'exercice 2024

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu la décision du Conseil municipal du 12 novembre 1996 de retenir une présentation du budget par nature ;

Vu la délibération n° DEL_20240130_3 en date du 30 janvier 2024 portant débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2024 afférent au budget principal de la Commune ;

Vu l'avis de la commission municipale unique en date du 12 mars 2024 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : le budget primitif principal de la Commune afférent à l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

SECTION	ECRITURES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Réelles	83 013 000,00 €	92 413 700,00 €
	Ordre	9 480 700,00 €	80 000,00 €
	TOTAL	92 493 700,00 €	92 493 700,00 €
INVESTISSEMENT	Réelles	27 540 400,00 €	18 139 700,00 €
	Ordre	542 000,00 €	9 942 700,00 €
	TOTAL	28 082 400,00 €	28 082 400,00 €
TOTAL GENERAL		120 576 100,00 €	120 576 100,00 €

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

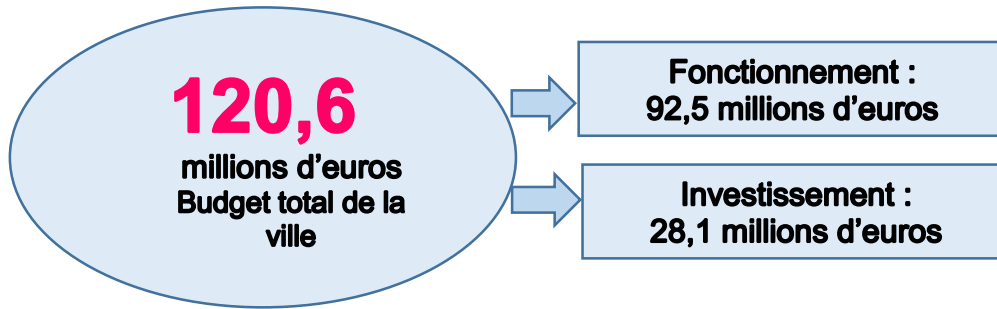
ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2024**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

En application des dispositions de l'article L2313-1 du CGCT
modifié par l'article 107 de la loi NOTre

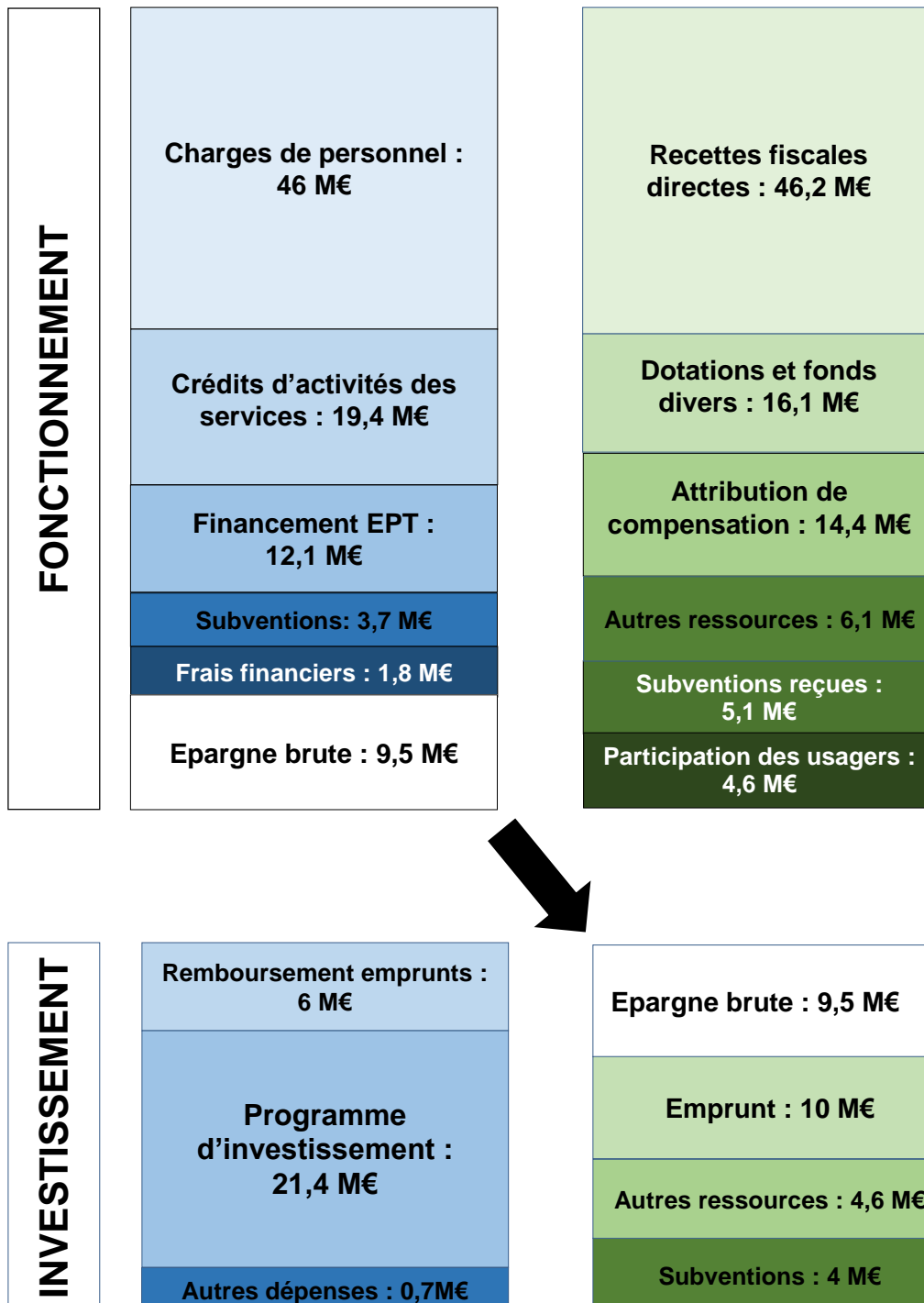
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE BAGNEUX**INFORMATIONS GENERALES RATIOS BUDGETAIRES**

Informations financières – ratios	Ratio ville de Bagneux BP 2023	Ratio ville de Bagneux BP 2024	Moyennes nationales de la strate 20 000 à 50 000 hab (2022)
Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 937,43	1 892,08	1 299,00
Ratio 2 : Produit des impositions directes/population	1 015,58	1 019,01	719,00
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement/population	2 130,62	2 106,34	1 494,00
Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut/population	409,07	487,20	344,00
Ratio 5 : Encours de dette/population	1 346,39	1 166,44	1 006,00
Ratio 6 : DGF/population	268,16	259,83	198,00
Ratio 7 : Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54,74%	55,47%	61,60%
Ratio 8 : Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	106,37%	106,61%	93,60%
Ratio 9 : Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	19,20%	23,13%	23,10%
Ratio 10 : Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	63,19%	55,38%	67,40%

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PAR POSTES

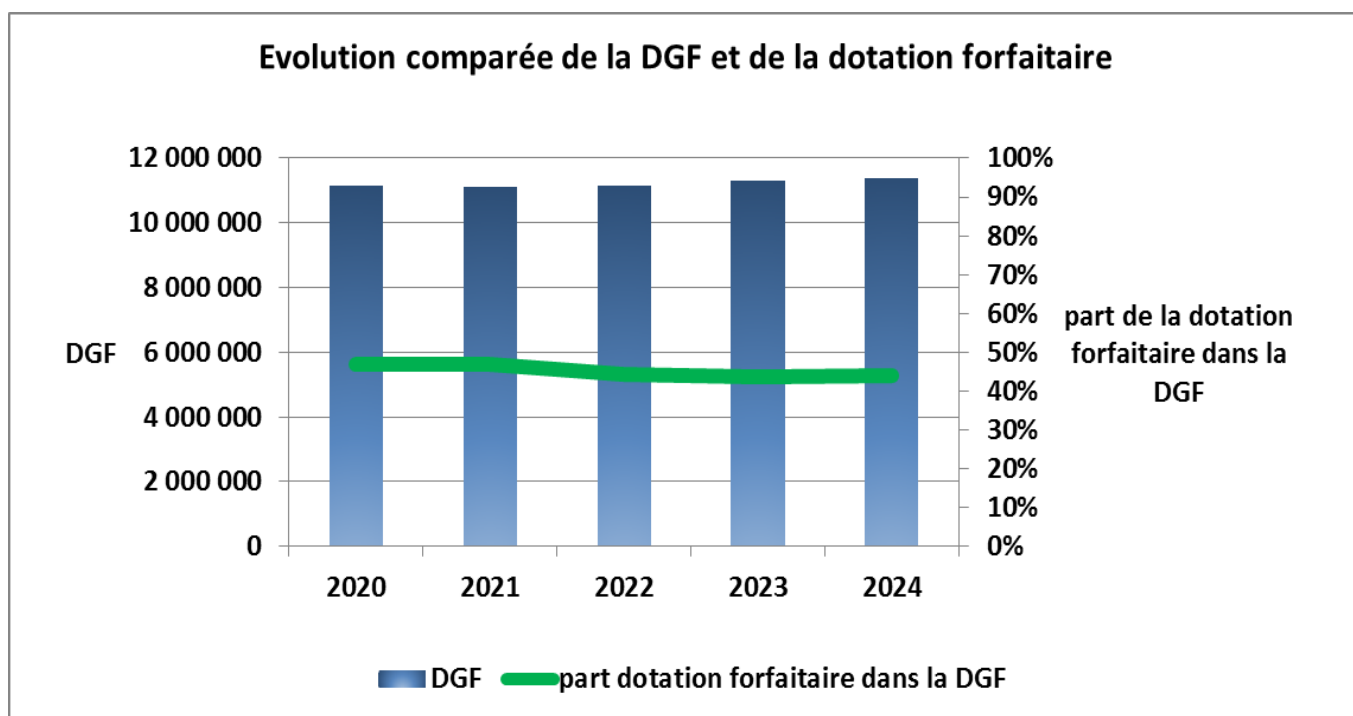


REPARTITION DU BUDGET



LES RECETTES

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

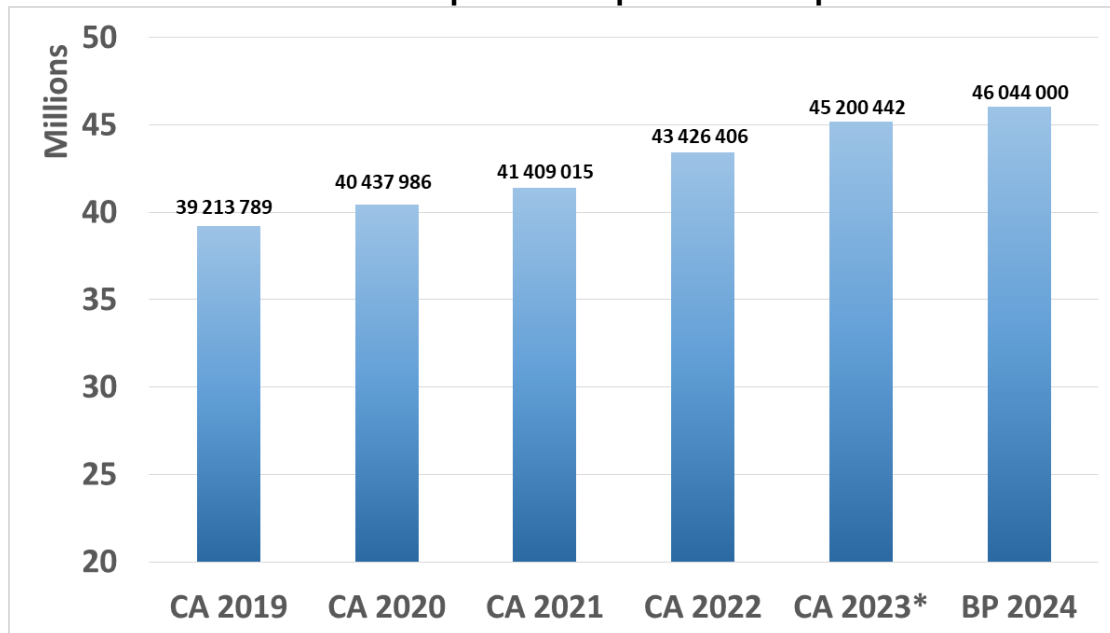


Evolution des produits d'impositions directes et des compensations d'exonérations fiscales

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024
Produit et compensation taxe d'habitation	16 897 713	476 614	426 826	806 273	592 823
Produit et compensations foncier bâti	15 999 706	21 368 282	25 733 127	28 119 974	29 002 109
Versement coefficient correcteur		12 374 374	13 561 975	14 962 224	15 637 251
Produit et compensation foncier non bâti	149 118	148 656	153 634	167 715	175 817
Produits et compensation ménages	33 046 537	34 367 926	39 875 562	44 056 186	45 408 000
Compensations droits enregistrements	446	1 188	1 509	1 500	1 500
Total des produits et compensations	33 046 983	34 369 114	39 877 071	44 057 686	45 409 500

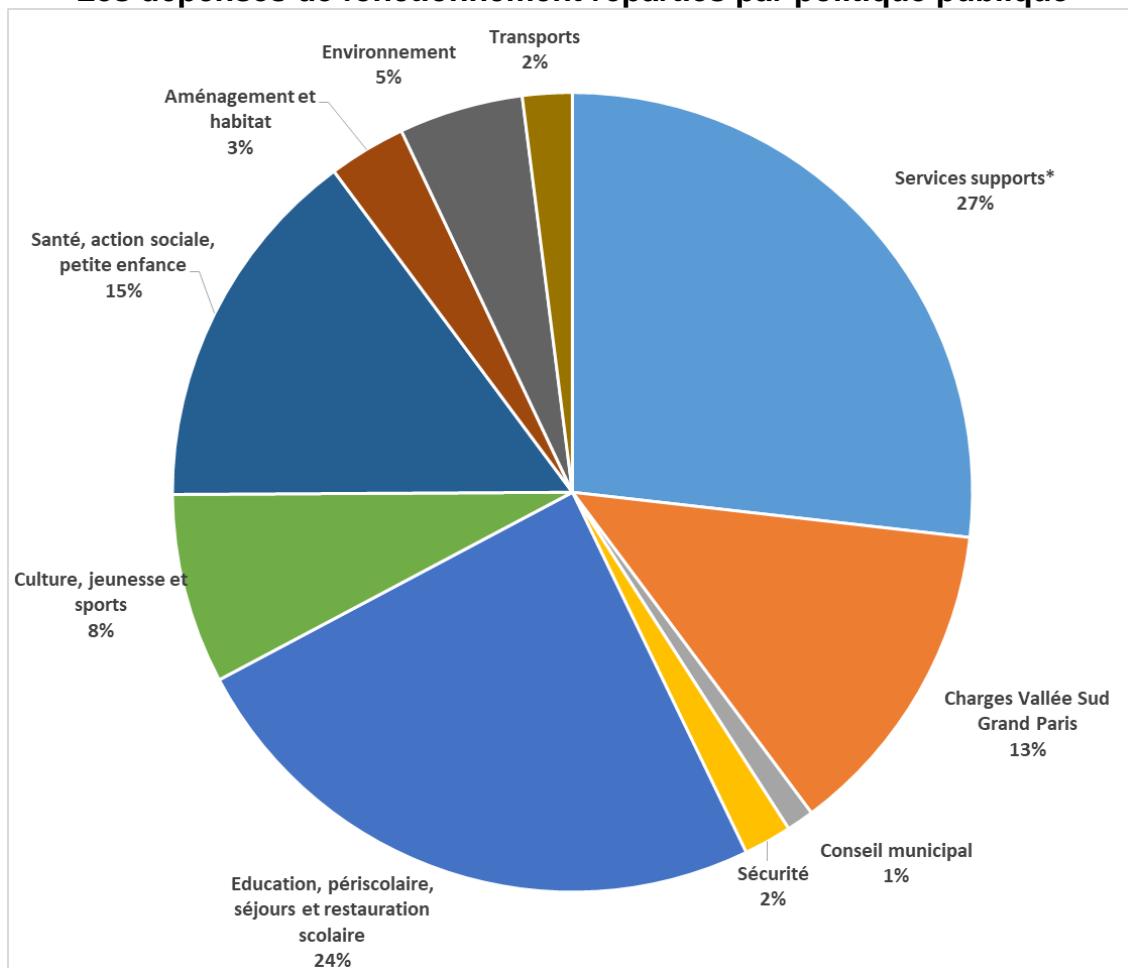
LES DEPENSES

L'évolution des dépenses de personnel depuis 2019



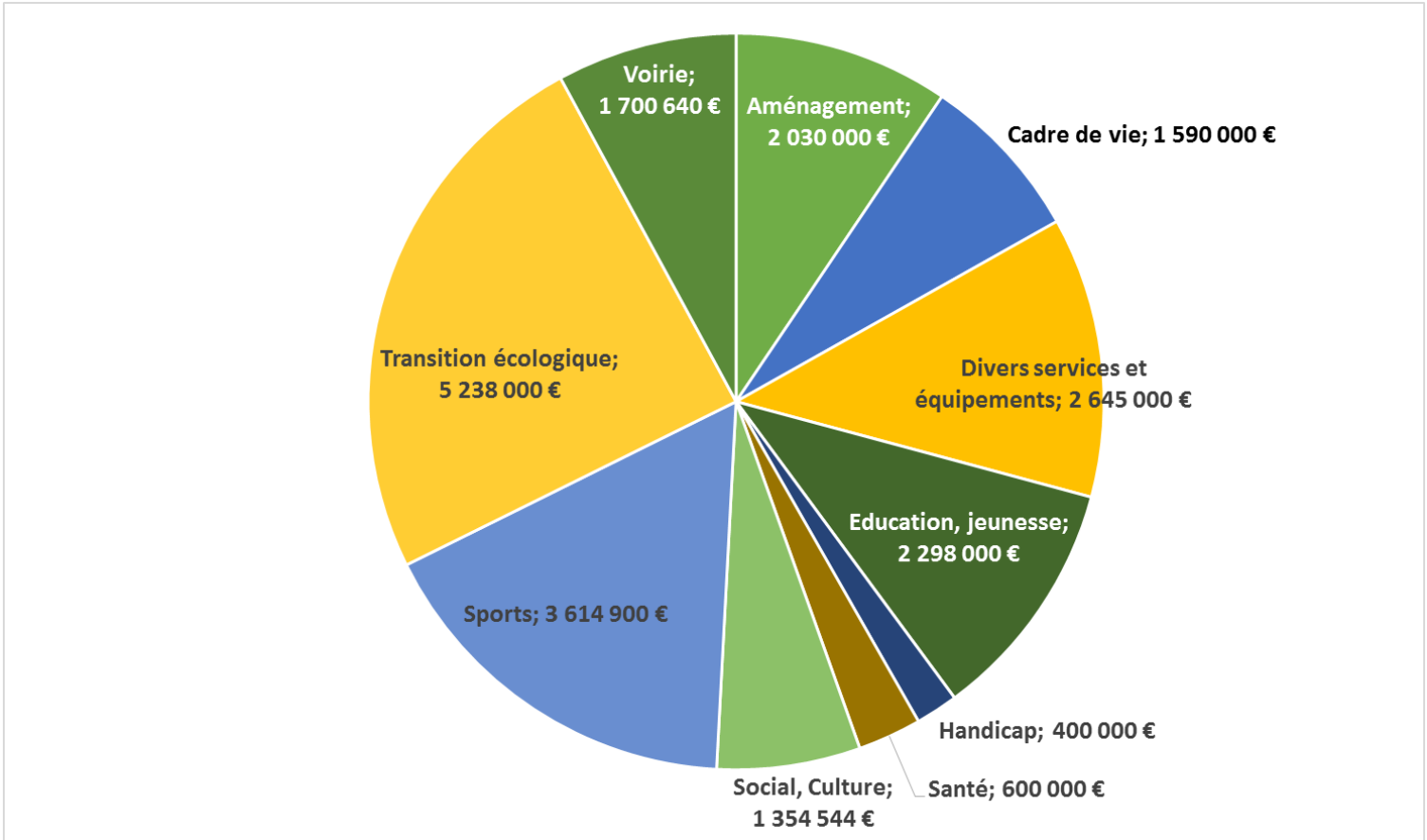
* Compte Administratif prévisionnel

Les dépenses de fonctionnement réparties par politique publique



* Services population et accueil, ressources humaines, administration générale, informatique, finances, bâtiments communaux

Des investissements dans des domaines d'intervention diversifiés



Un endettement contenu, sécurisé, à un taux moyen en hausse

	2023	2024
Encours de la dette au 1er janvier	56 831 106 €	51 176 487 €
Répartition de l'encours	48% fixe	48% fixe
	42% variable	42% variable
	11% structuré	10% structuré
Taux moyen de la dette	2,24%	3,30%
	Taux moyen commune et EPCI - de 100 000 hab : 2,34% au 01/01/2023	
Frais financiers	1 420 357 €	1 805 000 €
Classement de l'encours	94% en 1A	94% en 1A
	2% en 2A	2% en 2A
	4% en 1E	4% en 1E

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

Balance de la section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	12 000,00	706	PRESTATIONS DE SERVICES	12 000,00

ETAT DE LA DETTE – BUDGET PRIMITIF 2024

LES ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette¹ s'élevait à 56 831 105,89 € pour un capital initial² de 99 422 446,85 €, un taux moyen de 2,31% et 33 lignes d'emprunt.

Faits marquants de l'année 2023 :

- Une consultation bancaire a été lancée au mois de novembre afin de couvrir les besoins de financements en investissement au début de l'exercice 2024. La banque Arkéa a été retenue à l'issue de cette consultation, permettant à la commune de contracter un prêt de 4 000 000 € à taux variable, intégrant une phase de mobilisation jusqu'en avril 2024. Cela permet de ne pas débloquer les fonds immédiatement, et donc de ne pas commencer à rembourser le capital avant le tirage total de l'emprunt.
- Le remboursement du capital des emprunts a débuté en 2023 pour un prêt Arkéa à hauteur de 1 985 000 €, et deux prêts CAF correspondant à la construction du Relais Assistante Maternelle de la Fontaine Gueffier, de l'ALSH Rosenberg et de l'ALSH Niki de Saint Phalle. Il est à noter que le solde de 75 000 € de l'emprunt relatif à la construction de l'ALSH Niki de Saint Phalle reste à verser à la commune.
- Les intérêts payés se sont élevés à 1 420 357, 24 € en 2023.
- Le montant du capital remboursé sur l'exercice 2023 s'élève à 5 654 618,76 €.

Point sur l'emprunt inscrit en 2023 (recette d'investissement – chapitre 16 – articles 1641 et 16818)

Budget primitif 2023	5 647 967 €
Budget supplémentaire 2023	- 33 732,43 €
Décisions modificatives 2023	- 881 270 €
Report de crédits	75 000 €
Total de l'emprunt inscrit au budget 2023	4 807 964,57 €

Opérations comptables en 2023 :

Consolidation emprunts	0 €
Engagement 2023 pour report 2024	4 075 000 €

Solde disponible au chapitre 16 **732 964,57 €**
(crédits non utilisés)

Point sur l'encours de la dette au 31/12/2023

Encours au 01/01/2023	56 831 105 €
Capital remboursé en 2023	- 5 654 618 €

Soit un encours au 31/12/2023 **51 176 487 €**

¹ L'encours de la dette correspond au capital restant dû, c'est-à-dire l'emprunt restant à rembourser (hors intérêts).

² Capital : montant emprunté

LA SITUATION AU 01/01/2024

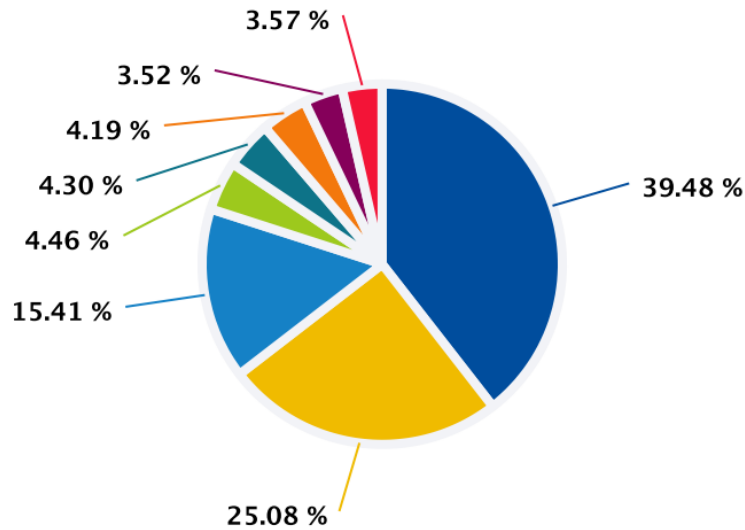
Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette s'élève à 51 176 487 € avec un taux moyen de 3,30% et 34 lignes d'emprunt.

⇔ Les prêteurs

Prêteur	Encours	
SFIL CAFFIL	20 202 540 €	39,48%
CREDIT AGRICOLE	12 835 933 €	25,08%
ARKEA	7 886 000 €	15,41%
CAISSE D'EPARGNE	2 283 550 €	4,46%
CREDIT COOPERATIF	2 200 000 €	4,30%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 142 800 €	4,19%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 801 063 €	3,52%
Autres prêteurs*	1 824 600 €	3,57%
Ensemble des prêteurs	51 176 487 €	100,00%

(*) Caisse d'Allocations Familiales, CACIB ex BFT

Répartition du capital par prêteur



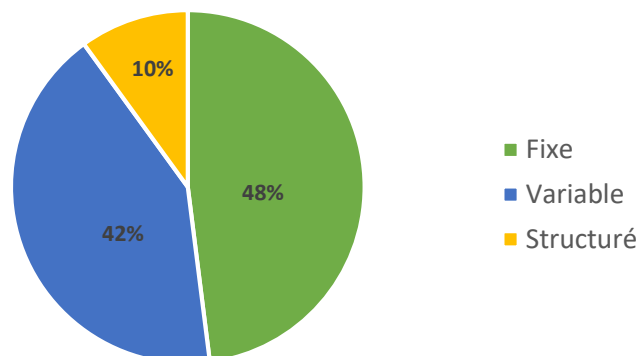
⇔ La répartition des taux

L'encours se décompose en :

- **Taux fixe** : un emprunt est classé en fixe lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée ; il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
- **Taux variable** : un emprunt est classé en variable lorsqu'il est basé sur un taux qui varie à chaque échéance (index Euribor, TAM, TAG, livret A, ...). Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. A noter que la plupart des contrats prévoient une option de passage en taux fixe en cas de dégradation des taux variables.
- **Emprunt structuré** : un crédit structuré est un prêt qui associe des phases à taux fixe et à taux variable (ces derniers étant définis par des formules diverses) et qui peut inclure un mécanisme optionnel ; c'est en général ce dernier qui permet de bonifier ce financement, en contrepartie de l'acceptation par l'emprunteur d'un possible surcoût temporaire lié à l'évolution de certains indices économiques.

Type de taux	Encours	% encours
Fixe	24 684 044	48%
Variable	21 419 221	42%
Structuré	5 073 222	10%
TOTAL	51 176 187	100%

Répartition des taux



Par rapport à 2023 :

La répartition des emprunts de la commune par type de taux n'a pas évolué au 01/01/2024 par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par le fait qu'aucune consolidation d'emprunt n'a été opérée en 2023.

⇔ La répartition du risque

Au niveau national, la « Charte Gissler » (Charte de Bonne Conduite qui organise les rapports entre les établissements financiers et les collectivités locales afin d'éviter tout risque excessif lié à une opération financière) a été élaborée et signée par des représentants des banques et des collectivités locales. Cette charte présente une typologie des risques selon une grille de lecture allant de 1A (produits présentant très peu de risques) à 5E (produits très risqués). La Charte n'a pas de valeur contraignante mais recommande aux collectivités d'informer leur assemblée délibérante sur le risque couru par leurs produits bancaires.

Sur les 34 lignes d'emprunt de la commune, deux sont des emprunts structurés, le plus risqué étant un produit estimé à un niveau de risque 1E avec une barrière sur l'Euribor fixée à 5,75% ; si l'Euribor ne dépasse pas cette limite, le taux appliqué est de 3,85%. Les anticipations de notre Consultant Finance Active prévoient un respect des conditions jusqu'à la fin du contrat en 2031. Il s'agit d'un emprunt CFFL (ex Dexia) basé sur l'Euribor 12 mois, dont l'encours au 01/01/2024 est établi à 2 046 729 €.

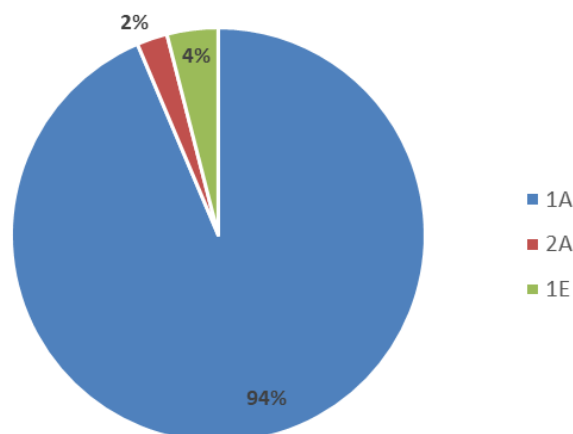
Le 2^e emprunt, basé sur l'inflation et capé sur un taux de 6,35% maximum, est classé en 2A, présente un encours de 1 225 430 € au 01/01/2024. A noter que notre consultant Finance Active ne considère pas cet emprunt comme un structuré. Etant classé 2A dans la Charte Gissler, nous préférons tout de même le laisser dans la catégorie des emprunts structurés pour des questions de transparence mais aussi de suivi particulier puisqu'il comporte des conditions.

Remarque : les emprunts dits « **toxiques** » sont des emprunts établis à partir de formules basées sur des taux de change tels que par exemple le dollar USD, le franc suisse CHF, le yen japonais JPY, etc ...

Notre commune n'est pas concernée par ce type d'emprunt.

Risque CBC	Encours	% encours
1A	47 904 328	93,61%
2A	1 225 430	2,39%
1E	2 046 729	4,00%
TOTAL	51 176 487	100,00%

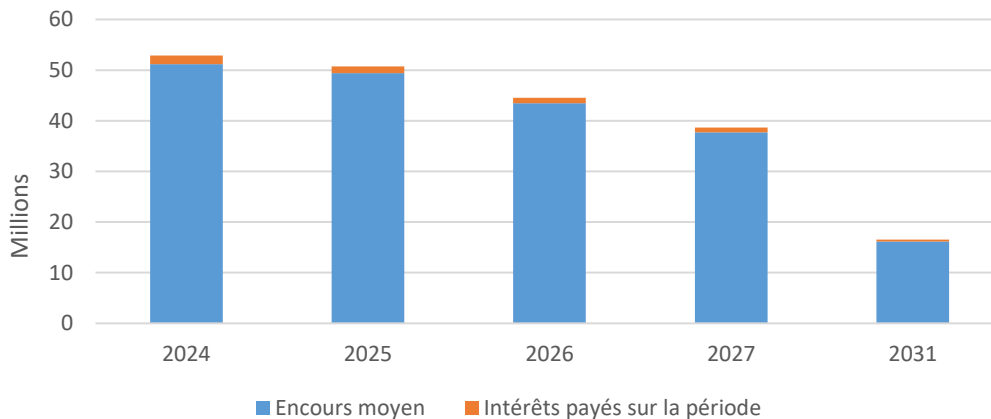
Répartition du risque selon la Charte de Bonne Conduite



Remarque :

Comme en 2022 et en 2023, la dette de la commune est basée sur plus de 95% de produits notés comme très peu à risques (1A et 2A).

⇔ La dette à long terme (au 01/01/2024), sur la base des contrats actuels signés



LA SECURISATION DE LA DETTE

Comme chaque année, la dette fait l'objet d'une attention particulière de la Direction du Service Financier, en collaboration avec le consultant Finance Active.

Chaque année, pour le programme d'emprunt, les propositions sont formulées avec le souci de :

- sécuriser la dette ;
- limiter les risques financiers ;
- préserver le taux moyen en maintenant une part de taux variables suffisante pour profiter des conditions favorables de marché mais non prépondérante dans l'encours pour ne pas augmenter notre exposition aux risques ;
- limiter les frais financiers ;
- répartir le capital sur différents prêteurs ;
- assurer la trésorerie en pouvant utiliser la phase de mobilisation ;
- veiller à ne pas trop emprunter en ajustant le recours à l'emprunt aux besoins réels.

Sécuriser la dette et limiter les risques financiers :

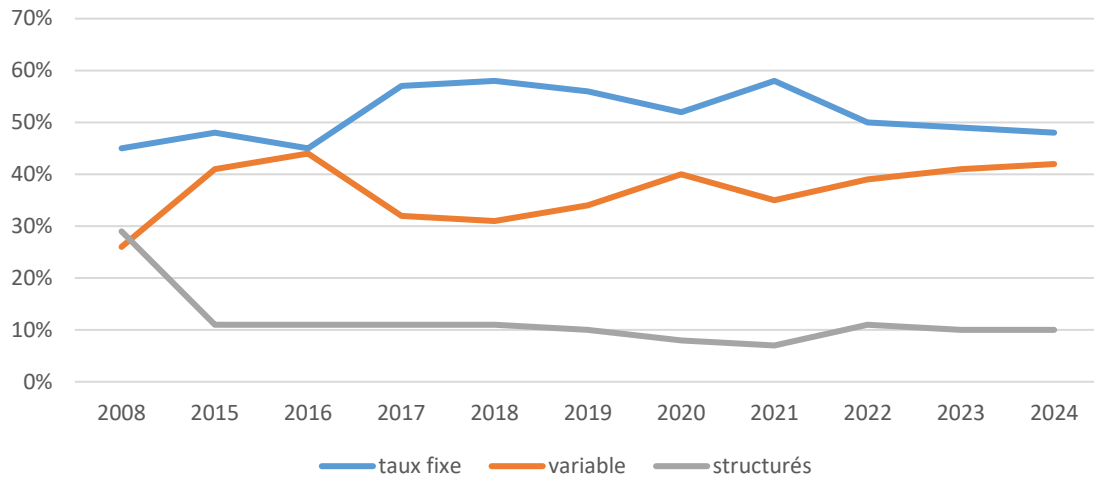
- en poursuivant la veille, notamment sur les emprunts structurés ;
- en demandant régulièrement conseil à notre consultant Finance Active sur la stratégie à adopter lors des consultations bancaires ou sur les opportunités de renégociation.

Taux fixe sur la durée du contrat :

- au 01/01/2015 : 48%
- au 01/01/2016 : 45%
- au 01/01/2017 : 57%
- au 01/01/2018 : 58%
- au 01/01/2019 : 56%
- au 01/01/2020 : 52%
- au 01/01/2021 : 58%
- au 01/01/2022 : 50%
- au 01/01/2023 : 49%
- au 01/01/2024 : 48%

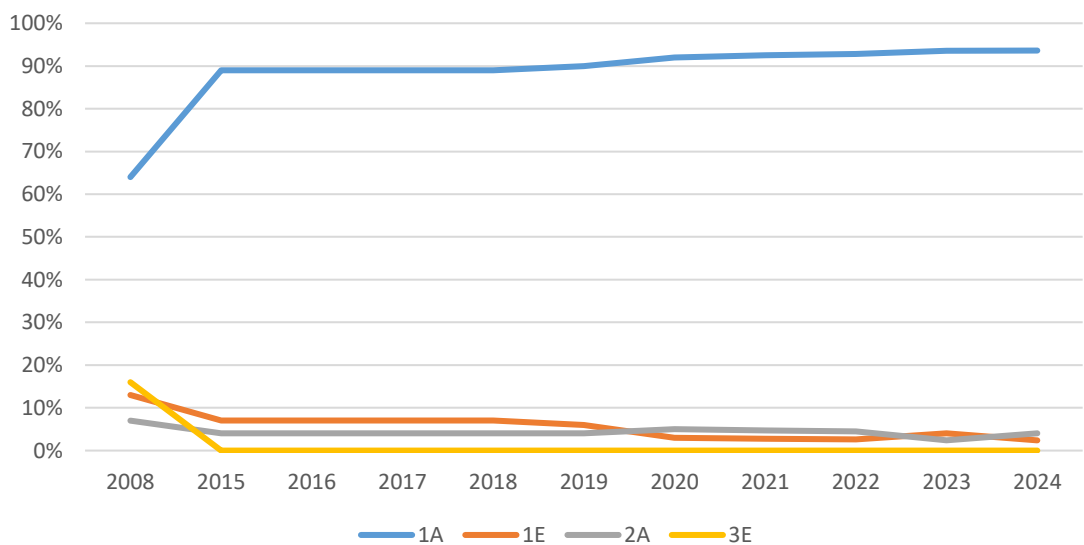
Evolution de la répartition des taux depuis 2008

Nature	2008	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
taux fixe	45%	48%	45%	57%	58%	56%	52%	58%	50%	49%	48%
variable	26%	41%	44%	32%	31%	34%	40%	35%	39%	41%	42%
structurés	29%	11%	11%	11%	11%	10%	8%	7%	11%	10%	10%



Evolution de la répartition du risque depuis 2008 selon la Charte de Bonne Conduite

Charte de Bonne Conduite	2008	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1A	64%	89%	89%	89%	89%	90%	92%	92,52%	92,85%	93,55%	93,61%
1E	13%	7%	7%	7%	7%	6%	3%	2,75%	2,64%	4,05%	4,00%
2A	7%	4%	4%	4%	4%	4%	5%	4,73%	4,51%	2,40%	2,39%
3E	16%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%



Conclusions générales :

- Au cours de l'année 2023, aucun nouvel emprunt n'a été consolidé, ce qui justifie la faible évolution de répartition des emprunts par type de taux entre 2023 et 2024.
- En 2024, on constate toujours une amélioration de la structure de la dette : depuis 2008, les emprunts à taux fixe ont augmenté (de 45% à 48%) tandis que les taux structurés ont diminué (29% à 10%). Les taux variables tendent à atteindre le niveau de taux fixe depuis 2022.
- La part des emprunts les plus sécurisés (1A) passe de 64% en 2008 à 93,61% au 1^{er} janvier 2024.

Préserver le taux moyen et limiter les frais financiers :

- en travaillant sur la qualité de signature de la commune, en soignant la communication financière auprès des prêteurs et en les mettant en concurrence, ce qui nous permet d'attirer plus d'offres que nécessaires et pour certaines à des conditions très intéressantes.
- en continuant d'emprunter sur 15 ans (au lieu de 20 ans comme c'était le cas par le passé), ce qui réduit le coût des intérêts du fait d'un échancier plus court.
- en consolidant les emprunts avec des échéances constantes en capital et avec des échéances trimestrielles, ce qui là encore, réduit les frais financiers.
- en informant les établissements bancaires de notre collaboration avec Finance Active, professionnels reconnus pour accompagner les collectivités sur la gestion de leur dette.
- en négociant les conditions financières proposées par les prêteurs lors des consultations (marges et commissions diverses) ;
- en maintenant une répartition de l'encours de la dette entre taux fixe et taux variable, qui permet à la fois d'optimiser les frais financiers et de sécuriser leur montant.

- **Taux moyen au 01/01/2008 : 4,08%**
- Taux moyen au 01/01/2015 : 2,52%
- Taux moyen au 01/01/2016 : 2,38%
- Taux moyen au 01/01/2017 : 2,18%
- Taux moyen au 01/01/2018 : 2,20%
- Taux moyen au 01/01/2019 : 1,98%
- Taux moyen au 01/01/2020 : 1,73%
- Taux moyen au 01/01/2021 : 1,60%
- Taux moyen au 01/01/2022 : 1,60%
- Taux moyen au 01/01/2023 : 2,24%
- **Taux moyen au 01/01/2024 : 3,30%**

Le taux moyen a diminué de
près de 19%
entre 2008 et 2024

- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2008 : 2 036 700 €
Réalisé : 2 021 430 €
- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2015 : 1 792 000 €
Réalisé : 1 576 404 €
- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2016 : 1 549 000 €
Réalisé : 1 439 175 €
- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2017 : 1 231 000 €
Réalisé : 1 215 090 €
- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2018 : 1 170 720 €
Réalisé : 1 133 673 €

- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2019 : 1 033 200 €
Réalisé : 1 023 276 €
- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2020 : 981 000 €
Réalisé : 969 930 €
- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2021 : 990 000 €
Réalisé : 954 720 €
- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2022 : 1.001 851 €
Réalisé : 945 400 €
- Budget voté pour les intérêts des emprunts en 2023 : 1 563 824 €
Réalisé : 1 421 669 €.

Remarques :

- Les frais financiers passent de 2 021 430 € en 2008 (pour un encours de 49 952 730 €) 1 421 669 € en 2023 (pour un encours de 51 176 487 €, soit une baisse des frais financiers de **30%** entre 2008 et 2023 (- 599 761 €), alors que l'encours a augmenté de **2%** (+ 1 223 757 €).
 - En 2023, par rapport à l'enveloppe votée au BP 2023 (avec le BS et les DM), plus de 142 000 € ont été économisés sur les intérêts d'emprunt.
- **Répartir le capital sur différents prêteurs** : en confiant une partie du programme d'emprunt à d'autres prêteurs :
- Part confiée à Dexia au 01/01/2008 : 54%
 - Part confiée à CFFL au 01/01/2015 : 46%
 - Part confiée à CFFL au 01/01/2016 : 44%
 - Part confiée à CFFL au 01/01/2017 : 43%
 - Part confiée à CFFL au 01/01/2018 : 58%
 - Part confiée à CFFL au 01/01/2019 : 51%
 - Part confiée à CFFL au 01/01/2020 : 42%
 - Part confiée à CFFL au 01/01/2021 : 45%
 - Part confiée à CFFL au 01/01/2022 : 44%
 - Part confiée à CFFL au 01/01/2023 : 40%
 - Part confiée à SFIL CAFFIL au 01/01/2024 : 39%

Remarque :

- La part confiée à la SFIL CAFFIL est en nette diminution entre 2008 et 2020, passant de 54% en 2008 à 39% en 2024.
- **Assurer la trésorerie et veiller à ne pas trop emprunter en ajustant le recours à l'emprunt aux besoins réels** :
- en ne formalisant la souscription d'une ou plusieurs lignes de trésorerie qu'en fonction des besoins réels ;

Fin 2024, si l'emprunt reporté et l'emprunt 2024 sont consolidés totalement, l'encours de dette devrait rester stable, conformément au détail ci-dessous :

Encours au 1 ^{er} janvier 2024	51 176 487 €
Emprunt 2024 déjà contracté	+ 4 000 000 €
Emprunt prévisionnel 2024	9 955 465 €
Remboursement prévisionnel du capital 2024-	6 025 000 €

Situation au 31/12/2024 **59 106 952 €**

Cette projection n'est que théorique puisque le montant voté du recours à l'emprunt pour 2024 constitue un maximum, plafond qui n'est pas atteint chaque année, comme le confirment les résultats des exercices précédents. En effet, l'emprunt consolidé chaque année est lié au niveau de réalisation du budget d'investissement.

Pour illustrer ces propos, en 2023, l'encours maximal projeté pour la fin 2023 atteignait 56 806 073 €, mais il s'est finalement élevé à 51 176 487 €, bien en deçà de la prévision.

SERVICES	DEPENSES				RECETTES			
	BP 2021	BP 2022	BP 2024		BP 2021	BP 2022	BP 2024	
01 -	600 058	615 113	578 438,00		10 000	10 000	10 000,00	
Adm. Générale	615 113				10 000			
- Fournitures de bureau (papier, enveloppes, fournitures)	45 810,00		39 810,00					
- Restauration du personnel (CAT)	37 800,00		37 800,00					
- Frais de poste	110 000,00		97 000,00					
- Etudes / audits	47 075,00		23 000,00					
- Abonnements	48 000,00		47 000,00					
- Insertions (marchés...)	31 000,00		31 000,00					
- Honoraires (avocats, conseils, sténotypiste) et assistance (assurances)	66 750,00		66 750,00					
- Location machine à affranchir	7 475,00		7 475,00					
- Frais de mission du personnel	27 000,00		27 000,00					
- Formation des Elus ; frais de représentation	39 400,00		30 800,00					
- Réceptions	3 492,00		3 492,00					
- autres : cotisation AMF, Ville Banlieue, Paris Métropole, redevances TV...	15 500,00		15 500,00					
- Cotisations aux assurances et rbt de franchise sur sinistres	115 811,00		132 811,00					
- Prestations de services pôle TEDD	20 000,00		19 000,00					
02-	41 747 761	43 942 232	47 168 900,00		969 000	993 444	764 800,00	
Personnel	45 710 626				982 881			
- Chapitre 011 : annonces, formations	635 620,00		720 000,00					
- Chapitre 012 : salaires et charges	44 670 106,00		46 044 000,00					
- Chapitre 65 : indemnités des élus et remboursements divers	404 900,00		404 900,00					
- Remboursements divers (indemnités journalières, traitements)					137 000,00		137 000,00	
- Remboursement crèches dptales					750 000,00		570 000,00	
- Remboursement personnel cimetiére					15 000,00		15 000,00	
- Remboursement personnel remplaçants convention entente					38 000,00			
- Subventions diverses (Doctorant et sportif de haut niveau)					35 400,00		35 400,00	
- Dotation de recensement					7 481,00		7 400,00	
03 -	674 000	634 500	600 770,00		750	520	500,00	
Informatique	631 600				540			
- Prestations	96 000,00		54 500,00					
- Locations mobilières	110 000,00		110 000,00					
- Maintenance (logiciels et matériels) (site central, bureautique, sites annexes)	298 100,00		302 770,00					
- Fournitures, petit matériel, documentation, petit entretien	35 000,00		16 000,00					
- Téléphonie	75 000,00		100 000,00					
- Cotisations (Sipperec, ville internet...)	17 500,00		17 500,00					
- Redevance Covage 92					540,00		500,00	
04 -	12 277 591	12 187 851	14 153 502,00		63 096 194	64 081 179	75 656 700,00	
Finances	13 222 588				73 718 208			
- ICNE (Δ entre N et N-1)	116 506,00		100 000,00					
- Intérêts de la dette	1 415 601,00		1 705 000,00					
- Dette : provision sur taux variable	40 000,00		41 000,00					
- Ligne de trésorerie + intérêts moratoires	10 000,00		10 000,00					
- Admissions en non valeur, annulations de titres et remises gracieuses, créances éteintes	78 000,00		130 611,00					
- Divers remboursements + frais financiers	10 000,00		8 000,00					
- Taxe sur les bureaux et sur les surfaces de stationnement	7 500,00		8 000,00					
- Prestations de service (gestion de la dette propre/garantie et autres prestations)	14 000,00		15 600,00					
- Fonds de compensation des charges territoriales	11 488 481,00		12 050 000,00					
- Reversement taxe de séjour	12 500,00		40 000,00					
- Attribution de compensation (MGP)					14 370 294,00		14 370 000,00	
- Fiscalité (TF, TFNB, dotation Etat suppression TH)					42 778 384,00		44 758 000,00	
- Compensations fiscales					893 412,00		701 500,00	
- Dotation forfaitaire					4 928 361,00		5 000 000,00	
- Dotation de solidarité urbaine					6 366 916,00		6 400 000,00	
- Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France					3 596 155,00		3 700 000,00	
- Taxe sur l'électricité					470 000,00		430 000,00	
- Taxe de séjour					50 000,00		50 000,00	
- Recouvrement sur non valeurs					5 000,00		5 000,00	
- Recouvrement divers (Produits divers et DSP)					680,00		200,00	
- Fonds départ. Péréquation TP					90 100,00		92 000,00	



SERVICES	DEPENSES		RECETTES					
	- AMO gestion financière du PUP	30 000,00	35 291,00	- Amortissement des subventions d'équipement recues	48 906,00	80 000,00		
	- Régularisation des rattachements de produits		10 000,00	- FCTVA dépenses d'entretien	120 000,00	65 000,00		
				- Reprise sur provisions		5 000,00		
				- Mandats annulés sur exercices antérieurs				
05 - Population	BP 2021	27 400	BP 2024	23 000,00	BP 2021	12 800	BP 2024	111 900,00
	BP 2022	23 300			BP 2022	100 420		
	BP 2023	23 000			BP 2023	90 970		
	- Cimetière	10 900,00	12 200,00	- Cimetière (concessions et taxes)	46 000,00	45 400,00		
	- Permanences juridiques	5 400,00	5 300,00	- Participation Etat/passeports biométriques	44 970,00	63 200,00		
	- Fournitures (service - élections - Etat-Civil)	5 100,00	5 500,00	- Remboursement Etat frais d'élection et divers		3 300,00		
	- Cadeaux Naissances-Mariages	1 600,00						
11 - Activités Commerciales	BP 2021	117 400	BP 2024	145 754,00	BP 2021	229 225	BP 2024	256 400,00
	BP 2022	113 800			BP 2022	216 433		
	BP 2023	158 350			BP 2023	256 400		
	- Marché de Noël - animation, location chalets	48 350,00	51 200,00	- Marché de Noël	6 400,00	6 400,00		
	- Etudes (CCIP, enseignes, commerce, charte devantures commerciales)	109 000,00	93 554,00	- Marchés (DSP)	180 000,00	180 000,00		
	- Fête des Vendanges			- Taxe locale sur la publicité extérieure	70 000,00	70 000,00		
	- Cotisation	1 000,00	1 000,00					
Aménagement Urbain	BP 2021	579 360	BP 2024	522 120,00	BP 2021	1 357 619	BP 2024	1 022 700,00
	BP 2022	573 100			BP 2022	1 407 206		
	BP 2023	636 500			BP 2023	1 525 174		
	- Loyers et charges	420 000,00	260 000,00	- Locations + charges	225 000,00	122 500,00		
	- Taxes (TH + TF) sur propriétés	120 000,00	154 000,00	- Dotation globale de décentralisation	174,00	200,00		
	- Contentieux / frais d'actes	70 000,00	75 000,00	- Droits de mutation	1 300 000,00	900 000,00		
	- Divers (abonnements, documentation technique, cotisation, reliures diverses)	5 000,00	5 200,00					
	- Etudes/achats de prestations	21 500,00	27 920,00					
12 - ST - Bâtiments	BP 2021	3 434 805	BP 2024	4 217 000,00	BP 2021	146 560	BP 2024	100 500,00
	BP 2022	3 524 360			BP 2022	136 560		
	BP 2023	5 724 000			BP 2023	155 460		
	- Eau	300 000,00	340 000,00	- Dotation globale de décentralisation	90 460,00	90 400,00		
	- Gaz	2 000 000,00	715 000,00	- Remboursement électricité RPA par le CCAS	50 000,00			
	- Géothermie	1 000 000,00	565 000,00	- Remboursement Malakoff - cuisine centrale	15 000,00	10 000,00		
	- Electricité	1 200 000,00	1 360 000,00	- Loyer convention Veolia				
	- Combustibles			- Location de compteurs d'eau		100,00		
	- Entretien des bâtiments	420 000,00	405 000,00					
	- Maintenance des bâtiments	280 000,00	294 000,00					
	- Télésurveillance	50 000,00	53 000,00					
	- Divers (honoraires, taxes, SIGEIF, SIPPAREC)	105 000,00	115 000,00					
	- Fonctionnement des régies Bâtiments	194 000,00	230 000,00					
	- Service d'hygiène	70 000,00	80 000,00					
	- Opérations diverses	105 000,00	60 000,00					
15 - Entretien	BP 2021	540 000	BP 2024	625 500,00				
	BP 2022	574 500						
	BP 2023	599 000						
	- Produits d'entretien ménager	140 000,00	135 000,00					
	- Petit matériel lingerie	3 000,00	3 000,00					
	- Linge et entretien du linge	108 000,00	112 500,00					
	- Prestations de service (rideaux, lavage, carreaux)	38 000,00	40 000,00					
	- Prestations de nettoyage des bâtiments communaux	310 000,00	335 000,00					
16 - ST - Espaces publics et environnement	BP 2021	2 245 005	BP 2024	4 040 216,00	BP 2021	1 246 970	BP 2024	2 522 300,00
	BP 2022	2 478 392			BP 2022	1 561 850		
	BP 2023	2 790 219			BP 2023	1 552 350		
	- Entretien espaces extérieurs (voirie, signalétique, airs de jeux...)	445 659	455 500,00					



SERVICES	DEPENSES				RECETTES				
(DEPE)	- Cars	374 000,00	529 000,00	- Droits de voirie	120 000,00	250 000,00	
	- Mobilités (entretien véhicules, stationnement)	553 000,00	1 156 000,00	- Redevance SIPPAREC	100 000,00	100 000,00	
	- Circulations douces	161 820,00	204 066,00	- Redevance canalisations gaz + eau	1 850,00	1 800,00	
	- Nature en ville	870 490,00	1 146 200,00	- Transports Associations	25 000,00	25 000,00	
	- Propreté urbaine	385 250,00	544 250,00	- Redevances DSP stationnement	5 000,00	5 000,00	
	- Evénementiel		5 200,00	- Redevance de stationnement reversée au délégataire		700 000,00	
					- Forfait post-stationnement (FPS)	1 300 000,00	1 440 000,00	
					- DSP stationnement			
					- Charte de l'arbre	500,00	500,00	
20 -		BP 2021	271 840	BP 2024	268 580,00	BP 2021	3 904 086	BP 2024	3 460 500,00
		BP 2022	255 430			BP 2022	3 731 186		
Petite Enfance		BP 2023	256 930			BP 2023	3 460 571		
	- Direction	23 200,00	21 000,00	- Crèche familiale Les Jeunes Pousses	677 600,00	677 600,00	
	- Crèche familiale Les Jeunes Pousses	7 900,00	8 000,00	- Multi accueil Les Jeunes Pousses	246 575,00	246 600,00	
	- Multi accueil Les Jeunes Pousses	8 850,00	9 000,00	- Multi accueil nord	183 980,00	184 000,00	
	- Multi accueil nord	9 650,00	8 250,00	- Crèche associative Arc en Ciel			
	- Crèche associative Arc en Ciel	70 580,00	70 580,00	- Crèche des Petits Moulins	666 940,00	666 900,00	
	- Crèche des Petits Moulins	26 500,00	26 600,00	- Lieu d'accueil parents enfants Les Petits Nuages	49 581,00	49 600,00	
	- Lieu d'accueil parents enfants Les Petits Nuages	3 250,00	2 250,00	- Relais assistantes maternelles Gueffier	77 000,00	77 000,00	
	- Relais assistantes maternelles Gueffier	8 400,00	4 900,00	- Crèche Graine de Lune	865 400,00	865 400,00	
	- Crèche Graine de Lune	25 900,00	26 200,00	- Crèche des Rosiers	423 130,00	423 100,00	
	- Crèche des Rosiers	20 000,00	17 200,00	- Relais assistantes maternelles Clé de Sol	81 805,00	81 800,00	
	- Relais assistantes maternelles Clé de Sol	6 500,00	4 400,00	- Halte-Jeu les Rosiers	136 930,00	136 900,00	
	- Halte-Jeu les Rosiers	6 200,00	5 200,00	- Crèche Babilou	11 480,00	11 500,00	
	- Crèche Babilou	40 000,00	65 000,00	- Projets divers (subventions CAF et Etat)	40 150,00	40 100,00	
	- Lieu d'accueil parents enfants Nord			- Lieu d'accueil parents enfants Nord			
22 -		BP 2021	874 142	BP 2024	985 050,00	BP 2021	3 233 085	BP 2024	3 335 400,00
		BP 2022	987 487			BP 2022	3 173 960		
Education		BP 2023	972 552			BP 2023	3 235 837		
	- Allocations de rentrée scolaire	180 000,00	160 000,00	- Classes de découverte	50 000,00	50 000,00	
	- Fonctionnement des écoles 1er degré	448 152,00	460 550,00	- Centres de vacances	91 000,00	96 000,00	
	- Classes de découverte	344 400,00	364 500,00	- Facturation groupée : centres de loisirs, centres d'accueil périscolaire, études dirigées, restauration enfants	2 250 000,00	2 360 000,00	
					- Subvention CAF	773 452,00	794 400,00	
		BP 2021	653 030	BP 2024	463 200,00	- Facturation des repas des enseignants	9 000,00	9 000,00
		BP 2022	505 417			- Subvention Rectorat Versailles	7 985,00	1 000,00
		BP 2023	492 252			- Subvention Département PV	18 000,00	18 000,00
	- Centres de Loisirs	224 252,00	207 500,00	- Subvention Etat (scolarité obligatoire des enfants à partir de 3 ans)	36 400,00		
	- Dépenses diverses dont pharmacie	19 500,00	18 200,00	- Participation Etat PEDT		7 000,00	
	- Centres de Vacances	248 500,00	237 500,00				
23 -		BP 2021	272 000	BP 2024	304 000,00	BP 2021	188 610	BP 2024	136 500,00
		BP 2022	293 600			BP 2022	190 710		
Jeunesse		BP 2023	316 100			BP 2023	136 605		
	- Direction dont lycée	47 500,00	48 900,00	- Participation des usagers	32 000,00	32 000,00	
	- Espace Marc Lanvin	98 100,00	93 600,00	- Subvention Etat	11 500,00	11 500,00	
	- Maison Citoyenne	55 000,00	51 000,00	- Subvention Département	47 835,00	47 800,00	
	- Action culturelle	25 500,00	24 000,00	- Subvention CAF	45 270,00	45 200,00	
	- Conseil Local de la Jeunesse	14 500,00	12 500,00				
	- Bourse aux stages et aide individuelle	75 500,00	74 000,00				
24 -		BP 2021	2 746 985	BP 2024	2 979 060,00	BP 2021	1 989 811	BP 2024	2 228 000,00
		BP 2022	2 881 670			BP 2022	1 969 275		
Restauration		BP 2023	3 391 400			BP 2023	1 958 550		
	- Produits d'entretien	17 500,00	17 500,00	- Remboursement repas CCAS	190 000,00	75 000,00	
	- Alimentation restauration scolaire	2 790 000,00	2 466 250,00	- Vente repas Malakoff	1 600 000,00	2 000 000,00	
	- Matériel	200 000,00	170 000,00	- Repas usagers extérieurs	3 000,00	3 000,00	
					- Remboursement Malakoff hors convention	42 550,00	45 000,00	

SERVICES	DEPENSES				RECETTES				
	- Analyses/suivi menus/études	80 500,00	53 660,00	- Remboursement Malakoff repas personnes âgées	123 000,00	105 000,00	
	- Entretien / réparations / maintenance	303 400,00	271 650,00					
25 - Sports		BP 2021	216 450	BP 2024	161 849,00	BP 2021	127 200	BP 2024	215 400,00
		BP 2022	202 850			BP 2022	134 200		
		BP 2023	176 430			BP 2023	198 200		
	- Stades, gymnases	50 000,00	50 000,00	- Locations stades, gymnases	25 000,00	35 400,00	
	- Régie Plein Air	43 280,00	38 280,00	- EMS	54 000,00	54 000,00	
	- EMS	16 100,00	15 400,00	- VVF La Trinité sur Mer	29 700,00	29 700,00	
	- VVF La Trinité sur Mer	7 050,00	6 950,00	- Autres (3ème âge, hébergements)	20 700,00	25 000,00	
	- Autres (hébergements, ...)	2 000,00	2 000,00	- Subventions	68 800,00	71 300,00	
	- Animations sportives dont fête du sport (2023)	58 000,00	49 219,00					
26 - Culture		BP 2021	521 262	BP 2024	478 362,00	BP 2021	81 720	BP 2024	106 600,00
		BP 2022	519 262			BP 2022	81 720		
		BP 2023	504 462			BP 2023	119 088		
	- Program. saison culturelle, cinéma, supplément culturel	103 200,00	98 040,00	- Subventions fête des Vendanges	47 000,00	45 000,00	
	- Fête des Vendanges	300 300,00	285 285,00	- Maison des Arts	18 000,00	18 400,00	
	- Maison des Arts	35 862,00	34 068,00	- Studios de musique la Chaufferie	19 500,00	19 500,00	
	- Studios de musique la Chaufferie	36 800,00	34 084,00	- Subventions hors fête des vendanges	34 588,00	23 700,00	
	- Archives	28 300,00	26 885,00					
31 - Communication		BP 2021	624 769	BP 2024	705 849,00	BP 2021	38 500	BP 2024	59 000,00
		BP 2022	803 563			BP 2022	188 500		
		BP 2023	785 850			BP 2023	78 500		
	- Communication	488 910,00	463 909,00	- Publicité	38 000,00	29 000,00	
	- Evènementiel	296 940,00	241 940,00	- Fête foraine	500,00		
					- Location de la SDF	20 000,00	20 000,00	
					- Subvention Quartier d'été Copaca Bagneux	20 000,00	10 000,00	
32 - Citoyenneté / Vie des Quartiers		BP 2021	1 536 352	BP 2024	1 489 245,00	BP 2021	738 274	BP 2024	793 100,00
		BP 2022	1 564 111			BP 2022	751 711		
		BP 2023	1 473 255			BP 2023	676 425		
Dont CSC J.Prévert		BP 2021	77 660	BP 2024	80 820,00	BP 2021	295 667	BP 2024	248 100,00
		BP 2022	77 660			BP 2022	273 674		
		BP 2023	83 610			BP 2023	278 674		
	- Budget global	83 610,00	80 820,00	- Participations familiales	25 000,00	35 000,00	
					- Subventions Etat	45 000,00	28 000,00	
					- Subventions Département	38 871,00	34 000,00	
					- Subventions CAF, CNAV, ...	164 130,00	151 100,00	
					- Subvention FSE - Région	5 673,00		
Dont CSC de la Fontaine Gueffier		BP 2021	90 560	BP 2024	97 530,00	BP 2021	171 201	BP 2023	205 800,00
		BP 2022	109 160			BP 2022	196 201		
		BP 2023	107 240			BP 2023	200 201		
	- Budget global	107 240,00	97 530,00	- Participations familiales	35 000,00	40 000,00	
					- Subventions Etat (PV + DRIETT)	32 000,00	7 000,00	
					- Subventions Département (dont PV)	18 871,00	15 000,00	
					- Subventions CAF dont projet Démos	114 330,00	143 800,00	
Direction		BP 2021	1 368 132	BP 2024	1 310 895,00	BP 2021	271 406	BP 2024	339 200,00
		BP 2022	1 377 291			BP 2022	281 836		
		BP 2023	1 282 405			BP 2023	197 550		
	- Subventions aux associations (direction)	1 030 355,00	1 030 355,00	- Subvention Département PV associations	120 300,00	266 600,00	

SERVICES	DEPENSES		RECETTES					
	- Subventions aux associations (contractualisation avec le CDZ2 nous pol ville à reverser)	57 250,00	63 900,00	- Contractualisation des subventions dptales associations	57 250,00	63 900,00		
	- Subventions aux associations (Politique de la ville à reverser)	120 300,00	140 650,00	- Locations de salles	20 000,00	8 700,00		
	- Subvention DRAC S'éveiller en Culture à reverser			- Subvention projet				
	- Chantier participatif Lucie Aubrac							
	- Appel à projets citoyens et enveloppe conseils de quartiers	33 000,00	33 000,00					
	- Jumelage/Coopération Internationale	23 000,00	22 000,00					
	- Autres projets	18 500,00	20 990,00					
	- Subvention projet							
33 -	BP 2021	485 318	BP 2024	651 585,00	BP 2021	19 500	BP 2024	30 000,00
Prévention	BP 2022	604 000			BP 2022	25 500		
Tranquillité publique	BP 2023	702 550			BP 2023	24 000		
	- Petit matériel et charges diverses	3 100,00		- Subventions CLSPD et autres	12 500,00	20 000,00		
	- Sécurité aux abords des écoles	113 000,00	115 000,00	- DSP destruction de véhicules	8 500,00	5 000,00		
	- Sécurité marché, autres sites et initiatives	95 000,00	95 000,00	- Subvention Etat FIPD	3 000,00	5 000,00		
	- Vidéosurveillance	50 180,00	65 585,00					
	- Médiateurs	396 270,00	330 000,00					
	- DSP fourrière	20 000,00	20 000,00					
	- Equipements de Protection Individuelle	15 000,00	15 000,00					
	- Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	10 000,00	11 000,00					
41 -	BP 2021	1 894 338	BP 2024	2 014 438,00	BP 2021	48 000	BP 2024	
Aide Sociale	BP 2022	1 914 438			BP 2022	68 100		
	BP 2023	2 014 438			BP 2023	15 000		
	- Subvention de fonctionnement	1 913 689,00	1 913 689,00	- Réussite éducative : actions menées par la commune, remboursées par le CCAS	15 000,00			
	- Reversement subvention CAF coordonnateur Handicap		100 749,00	- Subvention CAF coordonnateur Handicap				
	- Réussite éducative	100 749,00						
42 -	BP 2021	269 865	BP 2024	421 582,00	BP 2021	1 480 600	BP 2024	1 683 400,00
Centre Municipal de Santé	BP 2022	366 905			BP 2022	1 590 000		
	BP 2023	396 402			BP 2023	1 600 100		
	- Prestations (dentaire, radiologie,)	366 805,00	392 805,00	CMS	1 473 100,00	1 556 400,00		
	- A.S.V.	29 597,00	28 777,00	ASV	127 000,00	127 000,00		
43 -	BP 2021	33 600	BP 2024	15 000,00				
Habitat	BP 2022	21 600						
	BP 2023	15 000						
	- Permanences DALO et forum des copropriétés	13 500,00	13 500,00					
	- Etude de classification des résidences	1 500,00	1 500,00					
	DEPENSES FONCTIONNEMENT		DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
	BP 2023		avant financement de l'investissement		BP 2023		BP 2024	
	81 608 617,00		BP 2024	83 013 000,00	89 794 859,00		92 493 700,00	
	BP 2023	8 186 242	BP 2024	9 480 700,00				
Financement de l'investissement		8 186 242,00		9 480 700,00				
		(prélèvement complémentaire + dotations aux amortissements)						
	DEPENSES FONCTIONNEMENT		DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
	BP 2023		après financement de l'investissement		BP 2022		BP 2024	
	89 794 859,00		BP 2024	92 493 700,00	89 794 859,00		92 493 700,00	



DEPENSES			RECETTES		
PROPOSITIONS	BP 2023	BP 2024	PROPOSITIONS	BP 2023	BP 2024
Capital de la dette à rembourser	5 664 000,00	6 025 000,00	Autofinancement	8 186 242,00	9 480 700,00
Participation au capital social AFL	85 200,00	90 000,00	FCTVA	2 269 165,00	1 500 000,00
Etudes d'aménagement		40 000,00	Taxe d'aménagement		150 000,00
Achat de terrains / bâtiments	1 000 000,00	1 000 000,00	Cessions		2 480 000,00
PROGRAMME (sans les avances) :	16 130 694,00	20 235 400,00	TOTAL	6 917 926,00	4 004 235,00
- Travaux gérés par les services techniques <i>dont PUP Mathurins</i>	13 790 712,00 100 000,00	17 528 600,00 615 640,00	- Subventions, participations, remboursements divers <i>dont PUP Mathurins</i>	6 917 926,00 3 078 061,00	4 004 235,00
- Travaux gérés par la direction de informatique	70 000,00	145 000,00			
- Travaux gérés par la direction de la Prévention - tranquillité publique	23 000,00	135 000,00			
- Travaux gérés par la direction de la Culture	50 000,00				
- Equipement des services	1 923 282,00	1 526 800,00			
- Subventions	273 700,00	900 000,00			
			S/TOTAL	17 373 333,00	17 614 935,00
			Emprunt et dettes assimilées	5 655 467,00	9 955 465,00
TOTAL	22 879 894,00	27 390 400,00	TOTAL	23 028 800,00	27 570 400,00
Travaux réalisés pour un tiers		50 000,00	Travaux réalisés pour un tiers		50 000,00
Versement d'avances	100 000,00	100 000,00	Remboursement d'avances	100 000,00	100 000,00
Ecritures d'ordre	4 338 357,00	542 000,00	Ecritures d'ordre (hors remboursement d'avances)	4 189 451,00	362 000,00
TOTAL GENERAL	27 318 251,00	28 082 400,00	TOTAL GENERAL	27 318 251,00	28 032 400,00



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE BAGNEUX (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21920007800216

POSTE COMPTABLE : COMMUNE DE BAGNEUX

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET BAGNEUX (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	84
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	85
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	86
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	102
A2.938 - Fonction 8 - Transports	105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	117
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	119



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	120
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	121
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	123
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	125
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	126
B6 - Prêts	127
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	128
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	145
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	146
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	148
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	149
B7.8 - Autres engagements donnés	150
B7.9 - Autres engagements reçus	153
B8 - Subventions versées	157
B9 - Etat du personnel	159
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	160
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	161
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	162
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	163
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	164
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	165
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	166

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	43874

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1892.08
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	2106.34
3 Dépenses d'équipement brut / population	487.20
4 Encours de dette / population (2) (3)	1166.44
5 DGF / population	259.83
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55.47
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	106.61
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.13
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	55.38
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	10.26

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 align="right">0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 align="right">0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 align="right">0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1 align="right">0,00
Investissement	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2 align="right">0,00
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3 align="right">0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	28 082 400,00	28 082 400,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		28 082 400,00	28 082 400,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	92 493 700,00	92 493 700,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		92 493 700,00	92 493 700,00
TOTAL DU BUDGET (4)		120 576 100,00	120 576 100,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	3 882 581,00	0,00	498 000,00	498 000,00	498 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	258 700,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	10 155 282,00	0,00	13 886 800,00	13 886 800,00	13 886 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 934 131,00	0,00	6 090 600,00	6 090 600,00	6 090 600,00
Total des dépenses d'équipement		17 230 694,00	0,00	21 375 400,00	21 375 400,00	21 375 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 664 000,00	0,00	6 025 000,00	6 025 000,00	6 025 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	85 200,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 749 200,00	0,00	6 115 000,00	6 115 000,00	6 115 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		22 979 894,00	0,00	27 540 400,00	27 540 400,00	27 540 400,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	48 906,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	4 289 451,00		462 000,00	462 000,00	462 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 338 357,00		542 000,00	542 000,00	542 000,00

TOTAL	27 318 251,00	0,00	28 082 400,00	28 082 400,00	28 082 400,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 082 400,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	6 917 926,00	0,00	4 004 235,00	4 004 235,00	4 004 235,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	5 655 467,00	0,00	9 955 465,00	9 955 465,00	9 955 465,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 573 393,00	0,00	13 959 700,00	13 959 700,00	13 959 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 269 165,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 480 000,00	2 480 000,00	2 480 000,00
Total des recettes financières		2 269 165,00	0,00	4 130 000,00	4 130 000,00	4 130 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		14 842 558,00	0,00	18 139 700,00	18 139 700,00	18 139 700,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 886 242,00		4 980 700,00	4 980 700,00	4 980 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 300 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 289 451,00		462 000,00	462 000,00	462 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 475 693,00		9 942 700,00	9 942 700,00	9 942 700,00

TOTAL	27 318 251,00	0,00	28 082 400,00	28 082 400,00	28 082 400,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 082 400,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	9 400 700,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	19 415 050,00	0,00	17 800 000,00	17 800 000,00	17 800 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	44 670 106,00	0,00	46 044 000,00	46 044 000,00	46 044 000,00
014	Atténuations de produits	12 500,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	15 925 854,00	0,00	17 233 000,00	17 233 000,00	17 233 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		80 023 510,00	0,00	81 117 000,00	81 117 000,00	81 117 000,00
66	Charges financières	1 577 107,00	0,00	1 805 000,00	1 805 000,00	1 805 000,00
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		41 000,00	41 000,00	41 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		81 608 617,00	0,00	83 013 000,00	83 013 000,00	83 013 000,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	3 886 242,00		4 980 700,00	4 980 700,00	4 980 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 300 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 186 242,00		9 480 700,00	9 480 700,00	9 480 700,00
TOTAL		89 794 859,00	0,00	92 493 700,00	92 493 700,00	92 493 700,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						92 493 700,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	137 000,00	0,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 865 320,00	0,00	10 031 200,00	10 031 200,00	10 031 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	17 966 449,00	0,00	18 070 000,00	18 070 000,00	18 070 000,00
731	Fiscalité locale	44 675 284,00	0,00	46 214 400,00	46 214 400,00	46 214 400,00
74	Dotations et participations (3)	17 582 400,00	0,00	17 537 500,00	17 537 500,00	17 537 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	519 500,00	0,00	403 600,00	403 600,00	403 600,00
Total des recettes de gestion courante		89 745 953,00	0,00	92 408 700,00	92 408 700,00	92 408 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		89 745 953,00	0,00	92 413 700,00	92 413 700,00	92 413 700,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	48 906,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		48 906,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00

TOTAL	89 794 859,00	0,00	92 493 700,00	92 493 700,00	92 493 700,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	92 493 700,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	9 400 700,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	80 000,00	80 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 025 000,00	0,00	6 025 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	498 000,00	0,00	498 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	900 000,00	0,00	900 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	13 886 800,00	462 000,00	14 348 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	6 090 600,00	0,00	6 090 600,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	90 000,00	0,00	90 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	50 000,00	0,00	50 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		27 540 400,00	542 000,00	28 082 400,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 082 400,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	17 800 000,00		17 800 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	46 044 000,00		46 044 000,00
014	Atténuations de produits	40 000,00		40 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	17 233 000,00	0,00	17 233 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 805 000,00	0,00	1 805 000,00
67	Charges spécifiques (9)	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	41 000,00	4 500 000,00	4 541 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 980 700,00	4 980 700,00
Dépenses de fonctionnement – Total		83 013 000,00	9 480 700,00	92 493 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	92 493 700,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 004 235,00	0,00	4 004 235,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 955 465,00	0,00	9 955 465,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	362 000,00	362 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 500 000,00	4 500 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	50 000,00	0,00	50 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 980 700,00	4 980 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 480 000,00		2 480 000,00
Recettes d'investissement – Total		18 139 700,00	9 942 700,00	28 082 400,00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				28 082 400,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	152 000,00		152 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 031 200,00		10 031 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	18 070 000,00		18 070 000,00
731	Fiscalité locale	46 214 400,00		46 214 400,00
74	Dotations et participations (8)	17 537 500,00		17 537 500,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	403 600,00	0,00	403 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	5 000,00	80 000,00	85 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		92 413 700,00	80 000,00	92 493 700,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				92 493 700,00



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		27 318 251,00	0,00	0,00	28 082 400,00	28 082 400,00	0,00	28 082 400,00	28 082 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 882 581,00	0,00	0,00	498 000,00	498 000,00	0,00	498 000,00	498 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	258 700,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 155 282,00	0,00	0,00	13 886 800,00	13 886 800,00	0,00	13 886 800,00	13 886 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 934 131,00	0,00	0,00	6 090 600,00	6 090 600,00	0,00	6 090 600,00	6 090 600,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 230 694,00	0,00	0,00	21 375 400,00	21 375 400,00	0,00	21 375 400,00	21 375 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 664 000,00	0,00		6 025 000,00	6 025 000,00		6 025 000,00	6 025 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	85 200,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		5 749 200,00	0,00	0,00	6 115 000,00	6 115 000,00	0,00	6 115 000,00	6 115 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles		22 979 894,00	0,00	0,00	27 540 400,00	27 540 400,00	0,00	27 540 400,00	27 540 400,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	48 906,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	4 289 451,00			462 000,00	462 000,00		462 000,00	462 000,00
Total des dépenses d'ordre		4 338 357,00			542 000,00	542 000,00		542 000,00	542 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	28 082 400,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		27 318 251,00	0,00	28 082 400,00	28 082 400,00	28 082 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 917 926,00	0,00	4 004 235,00	4 004 235,00	4 004 235,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	5 655 467,00	0,00	9 955 465,00	9 955 465,00	9 955 465,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 573 393,00	0,00	13 959 700,00	13 959 700,00	13 959 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 269 165,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 480 000,00	2 480 000,00	2 480 000,00
Total des recettes financières		2 269 165,00	0,00	4 130 000,00	4 130 000,00	4 130 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes réelles		14 842 558,00	0,00	18 139 700,00	18 139 700,00	18 139 700,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 886 242,00		4 980 700,00	4 980 700,00	4 980 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 300 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	4 289 451,00		462 000,00	462 000,00	462 000,00
Total des recettes d'ordre		12 475 693,00		9 942 700,00	9 942 700,00	9 942 700,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

28 082 400,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		27 318 251,00	0,00	0,00	28 082 400,00	28 082 400,00	0,00	28 082 400,00	28 082 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 882 581,00	0,00	0,00	498 000,00	498 000,00	0,00	498 000,00	498 000,00
2031	Frais d'études	3 759 581,00	0,00		363 000,00	363 000,00	0,00	363 000,00	363 000,00
2033	Frais d'insertion	11 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	112 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	258 700,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	58 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	200 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 155 282,00	0,00	0,00	13 886 800,00	13 886 800,00	0,00	13 886 800,00	13 886 800,00
2111	Terrains nus	250 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
2115	Terrains bâtis	750 000,00	0,00		750 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	350 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	200 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
21311	Bâtiments administratifs	450 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
21312	Bâtiments scolaires	1 740 000,00	0,00		5 200 000,00	5 200 000,00	0,00	5 200 000,00	5 200 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		325 000,00	325 000,00	0,00	325 000,00	325 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 189 000,00	0,00		1 750 000,00	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00
21351	Bâtiments publics	470 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
2138	Autres constructions	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2151	Réseaux de voirie	80 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2152	Installations de voirie	660 000,00	0,00		1 210 000,00	1 210 000,00	0,00	1 210 000,00	1 210 000,00
21533	Réseaux câblés	40 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	1 196 800,00	0,00		1 385 000,00	1 385 000,00	0,00	1 385 000,00	1 385 000,00
21621	Biens sous-jacents	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21828	Autres matériels de transport	400 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
21838	Autre matériel informatique	333 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	50 000,00	0,00		163 000,00	163 000,00	0,00	163 000,00	163 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	117 900,00	0,00		33 800,00	33 800,00	0,00	33 800,00	33 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	761 582,00	0,00		743 000,00	743 000,00	0,00	743 000,00	743 000,00

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Credits après (RAR N-1 + Vote) hors AP	TOTAL (III = I + II)
			I			II			III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 934 131,00	0,00	0,00	6 090 600,00	6 090 600,00	0,00	6 090 600,00	6 090 600,00
2313	Constructions	2 000 000,00	0,00		4 844 900,00	4 844 900,00	0,00	4 844 900,00	4 844 900,00
2315	Install., matériel et outill. technique	684 131,00	0,00		1 145 700,00	1 145 700,00	0,00	1 145 700,00	1 145 700,00
238	Avances commandes immo corporelles	250 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 230 694,00	0,00	0,00	21 375 400,00	21 375 400,00	0,00	21 375 400,00	21 375 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	5 664 000,00	0,00		6 025 000,00	6 025 000,00		6 025 000,00	6 025 000,00
1641	Emprunts en euros	5 607 800,00	0,00		6 000 000,00	6 000 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	56 200,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	85 200,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
261	Titres de participation	85 200,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		5 749 200,00	0,00	0,00	6 115 000,00	6 115 000,00	0,00	6 115 000,00	6 115 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
454110	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles		22 979 894,00	0,00	0,00	27 540 400,00	27 540 400,00	0,00	27 540 400,00	27 540 400,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	48 906,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	48 906,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	8 921,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
13912	Subv. transf. Régions	12 415,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
13913	Subv. transf. Départements	4 332,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Hors AP	III = I + II
			I			II			III = I + II
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	12 857,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	4 088,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	5 848,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	445,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	4 289 451,00			462 000,00	462 000,00		462 000,00	462 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
21318	Autres bâtiments publics	4 289 451,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
2152	Installations de voirie	0,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
21533	Réseaux câblés	0,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses d'ordre		4 338 357,00			542 000,00	542 000,00		542 000,00	542 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS I****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		27 318 251,00	0,00	28 082 400,00	28 082 400,00	28 082 400,00
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 917 926,00	0,00	4 004 235,00	4 004 235,00	4 004 235,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 804,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1312	Subv. transf. Régions	10 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1313	Subv. transf. Départements	15 750,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	49 717,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	150 000,00	0,00	323 000,00	323 000,00	323 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	400 000,00	0,00	6 250,00	6 250,00	6 250,00
1323	Subv. non transf. Départements	3 000 394,00	0,00	1 818 318,00	1 818 318,00	1 818 318,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	3 274 261,00	0,00	1 756 667,00	1 756 667,00	1 756 667,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	5 655 467,00	0,00	9 955 465,00	9 955 465,00	9 955 465,00
1641	Emprunts en euros	5 647 967,00	0,00	9 947 965,00	9 947 965,00	9 947 965,00
1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 573 393,00	0,00	13 959 700,00	13 959 700,00	13 959 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 269 165,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
10222	FCTVA	2 269 165,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 480 000,00	2 480 000,00	2 480 000,00
Total des recettes financières		2 269 165,00	0,00	4 130 000,00	4 130 000,00	4 130 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes réelles		14 842 558,00	0,00	18 139 700,00	18 139 700,00	18 139 700,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 886 242,00		4 980 700,00	4 980 700,00	4 980 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 300 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	4 300 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	4 289 451,00		462 000,00	462 000,00	462 000,00

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le 26/03/2024
 ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	
			I		II	III = I + II
2031	Frais d'études	0,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00		62 000,00	62 000,00	62 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	4 189 451,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		12 475 693,00		9 942 700,00	9 942 700,00	9 942 700,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		89 794 859,00	0,00	0,00	92 493 700,00	92 493 700,00	0,00	92 493 700,00	92 493 700,00
011	Charges à caractère général (3)	19 415 050,00	0,00	0,00	17 800 000,00	17 800 000,00	0,00	17 800 000,00	17 800 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	44 670 106,00	0,00		46 044 000,00	46 044 000,00		46 044 000,00	46 044 000,00
014	Atténuations de produits	12 500,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	15 925 854,00	0,00	0,00	17 233 000,00	17 233 000,00	0,00	17 233 000,00	17 233 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		80 023 510,00	0,00	0,00	81 117 000,00	81 117 000,00	0,00	81 117 000,00	81 117 000,00
66	Charges financières	1 577 107,00	0,00		1 805 000,00	1 805 000,00		1 805 000,00	1 805 000,00
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			41 000,00	41 000,00		41 000,00	41 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 585 107,00	0,00	0,00	1 896 000,00	1 896 000,00		1 896 000,00	1 896 000,00
Total des dépenses réelles		81 608 617,00	0,00	0,00	83 013 000,00	83 013 000,00	0,00	83 013 000,00	83 013 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 886 242,00			4 980 700,00	4 980 700,00		4 980 700,00	4 980 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 300 000,00			4 500 000,00	4 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 186 242,00			9 480 700,00	9 480 700,00		9 480 700,00	9 480 700,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	92 493 700,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		89 794 859,00	0,00	92 493 700,00	92 493 700,00	92 493 700,00
013	Atténuations de charges (2)	137 000,00	0,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 865 320,00	0,00	10 031 200,00	10 031 200,00	10 031 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	17 966 449,00	0,00	18 070 000,00	18 070 000,00	18 070 000,00
731	Fiscalité locale	44 675 284,00	0,00	46 214 400,00	46 214 400,00	46 214 400,00
74	Dotations et participations (2)	17 582 400,00	0,00	17 537 500,00	17 537 500,00	17 537 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	519 500,00	0,00	403 600,00	403 600,00	403 600,00
Total des recettes de gestion des services		89 745 953,00	0,00	92 408 700,00	92 408 700,00	92 408 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		89 745 953,00	0,00	92 413 700,00	92 413 700,00	92 413 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	48 906,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		48 906,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	92 493 700,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		89 794 859,00	0,00	0,00	92 493 700,00	92 493 700,00	0,00	92 493 700,00	92 493 700,00
011	Charges à caractère général (4)	19 415 050,00	0,00	0,00	17 800 000,00	17 800 000,00	0,00	17 800 000,00	17 800 000,00
6042	Achats de prestations de services	3 996 174,00	0,00		4 017 325,00	4 017 325,00	0,00	4 017 325,00	4 017 325,00
60611	Eau et assainissement	300 000,00	0,00		340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
60612	Energie - Electricité	3 200 000,00	0,00		2 075 000,00	2 075 000,00	0,00	2 075 000,00	2 075 000,00
60613	Chauffage urbain	1 000 000,00	0,00		565 000,00	565 000,00	0,00	565 000,00	565 000,00
60622	Carburants	160 500,00	0,00		110 500,00	110 500,00	0,00	110 500,00	110 500,00
60623	Alimentation	2 869 658,80	0,00		2 535 855,00	2 535 855,00	0,00	2 535 855,00	2 535 855,00
60628	Autres fournitures non stockées	395 299,60	0,00		322 110,00	322 110,00	0,00	322 110,00	322 110,00
60631	Fournitures d'entretien	182 650,00	0,00		179 000,00	179 000,00	0,00	179 000,00	179 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	639 678,60	0,00		596 789,00	596 789,00	0,00	596 789,00	596 789,00
60633	Fournitures de voirie	60 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	95 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
6064	Fournitures administratives	43 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	39 900,00	0,00		35 900,00	35 900,00	0,00	35 900,00	35 900,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00		81 000,00	81 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		45 500,00	45 500,00	0,00	45 500,00	45 500,00
6067	Fournitures scolaires	171 152,00	0,00		171 800,00	171 800,00	0,00	171 800,00	171 800,00
6068	Autres matières et fournitures	187 695,00	0,00		98 670,00	98 670,00	0,00	98 670,00	98 670,00
6132	Locations immobilières	260 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
61351	Matériel roulant	25 000,00	0,00		30 500,00	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00
61358	Autres	400 300,00	0,00		372 500,00	372 500,00	0,00	372 500,00	372 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	160 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
61521	Entretien terrains	570 000,00	0,00		703 500,00	703 500,00	0,00	703 500,00	703 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	520 000,00	0,00		465 000,00	465 000,00	0,00	465 000,00	465 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	345 200,00	0,00		491 300,00	491 300,00	0,00	491 300,00	491 300,00
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	103 500,00	0,00		98 500,00	98 500,00	0,00	98 500,00	98 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	298 175,00	0,00		301 175,00	301 175,00	0,00	301 175,00	301 175,00
6156	Maintenance	854 989,00	0,00		876 885,00	876 885,00	0,00	876 885,00	876 885,00
6161	Multirisques	112 961,00	0,00		129 961,00	129 961,00	0,00	129 961,00	129 961,00
617	Etudes et recherches	218 000,00	0,00		104 711,00	104 711,00	0,00	104 711,00	104 711,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés	Vote)
			I					hors AE	
6182	Documentation générale et technique	60 080,00	0,00		59 180,00	59 180,00	0,00	59 180,00	59 180,00
6184	Versements à des organismes de formation	166 000,00	0,00		166 000,00	166 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	6 620,00	0,00		6 620,00	6 620,00	0,00	6 620,00	6 620,00
6188	Autres frais divers	21 190,00	0,00		24 390,00	24 390,00	0,00	24 390,00	24 390,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
62268	Autres honoraires, conseils	75 040,00	0,00		72 550,00	72 550,00	0,00	72 550,00	72 550,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	75 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6231	Annonces et insertions	107 000,00	0,00		107 000,00	107 000,00	0,00	107 000,00	107 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	105 700,00	0,00		95 600,00	95 600,00	0,00	95 600,00	95 600,00
6234	Réceptions	3 492,00	0,00		3 492,00	3 492,00	0,00	3 492,00	3 492,00
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6238	Divers	252 320,00	0,00		325 430,00	325 430,00	0,00	325 430,00	325 430,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		529 000,00	529 000,00	0,00	529 000,00	529 000,00
6247	Transports collectifs	366 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	14 100,00	0,00		14 950,00	14 950,00	0,00	14 950,00	14 950,00
6251	Voyages, déplacements et missions	63 500,00	0,00		83 000,00	83 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00
6261	Frais d'affranchissement	110 100,00	0,00		97 100,00	97 100,00	0,00	97 100,00	97 100,00
6262	Frais de télécommunications	75 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
627	Services bancaires et assimilés	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	48 765,00	0,00		40 665,00	40 665,00	0,00	40 665,00	40 665,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	349 500,00	0,00		378 500,00	378 500,00	0,00	378 500,00	378 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	23 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6288	Autres services extérieurs	80 000,00	0,00		83 000,00	83 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00
63512	Taxes foncières	116 100,00	0,00		151 100,00	151 100,00	0,00	151 100,00	151 100,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6358	Autres droits	9 700,00	0,00		10 200,00	10 200,00	0,00	10 200,00	10 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	30 010,00	0,00		129 342,00	129 342,00	0,00	129 342,00	129 342,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	44 670 106,00	0,00		46 044 000,00	46 044 000,00		46 044 000,00	46 044 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 143 000,00	0,00		1 080 000,00	1 080 000,00		1 080 000,00	1 080 000,00
6331	Versement mobilité	772 108,00	0,00		770 000,00	770 000,00		770 000,00	770 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	132 572,00	0,00		130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	362 800,00	0,00		390 000,00	390 000,00		390 000,00	390 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	15 016 094,00	0,00		15 000 000,00	15 000 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	805 800,00	0,00		820 000,00	820 000,00		820 000,00	820 000,00
64118	Autres indemnités	3 787 610,00	0,00		3 880 000,00	3 880 000,00		3 880 000,00	3 880 000,00
64131	Rémunérations	10 937 829,00	0,00		12 000 000,00	12 000 000,00		12 000 000,00	12 000 000,00

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés	Vote)
			I					hors AE	III = I + II
6417	Rémunérations des apprentis	70 000,00	0,00		72 000,00	72 000,00		72 000,00	72 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 769 195,00	0,00		5 700 000,00	5 700 000,00		5 700 000,00	5 700 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 248 884,00	0,00		5 387 000,00	5 387 000,00		5 387 000,00	5 387 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	171 600,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	61 832,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	300 000,00	0,00		455 000,00	455 000,00		455 000,00	455 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	28 080,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6488	Autres	62 702,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
014	Atténuations de produits	12 500,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	12 500,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	15 925 854,00	0,00	0,00	17 233 000,00	17 233 000,00	0,00	17 233 000,00	17 233 000,00
65131	Bourses	264 000,00	0,00		244 000,00	244 000,00	0,00	244 000,00	244 000,00
65311	Indemnités de fonction	317 000,00	0,00		345 000,00	345 000,00	0,00	345 000,00	345 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	55 370,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	24 130,00	0,00		29 900,00	29 900,00	0,00	29 900,00	29 900,00
65315	Formation	34 400,00	0,00		25 800,00	25 800,00	0,00	25 800,00	25 800,00
65316	Frais de représentation du maire	8 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00		10 611,00	10 611,00	0,00	10 611,00	10 611,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	11 488 481,00	0,00		12 050 000,00	12 050 000,00	0,00	12 050 000,00	12 050 000,00
65568	Autres contributions	206 100,00	0,00		225 516,00	225 516,00	0,00	225 516,00	225 516,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	2 014 438,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00		2 014 438,00	2 014 438,00	0,00	2 014 438,00	2 014 438,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 419 885,00	0,00		1 449 885,00	1 449 885,00	0,00	1 449 885,00	1 449 885,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65888	Autres	13 650,00	0,00		732 850,00	732 850,00	0,00	732 850,00	732 850,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		80 023 510,00	0,00	0,00	81 117 000,00	81 117 000,00	0,00	81 117 000,00	81 117 000,00
66	Charges financières	1 577 107,00	0,00		1 805 000,00	1 805 000,00		1 805 000,00	1 805 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 455 601,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	116 506,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			41 000,00	41 000,00		41 000,00	41 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 585 107,00	0,00	0,00	1 896 000,00	1 896 000,00		1 896 000,00	1 896 000,00
Total des dépenses réelles		81 608 617,00	0,00	0,00	83 013 000,00	83 013 000,00	0,00	83 013 000,00	83 013 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 886 242,00			4 980 700,00	4 980 700,00		4 980 700,00	4 980 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 300 000,00			4 500 000,00	4 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	4 300 000,00			4 500 000,00	4 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 186 242,00			9 480 700,00	9 480 700,00		9 480 700,00	9 480 700,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	318 204,14
Montant des ICNE de l'exercice N-1	372 079,39
= Différence ICNE N – ICNE N-1	100 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		89 794 859,00	0,00	92 493 700,00	92 493 700,00	92 493 700,00
013	Atténuations de charges (3)	137 000,00	0,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	137 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 865 320,00	0,00	10 031 200,00	10 031 200,00	10 031 200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
70312	Redevances funéraires	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
70321	Stationnement et location voie publique	120 720,00	0,00	250 700,00	250 700,00	250 700,00
70323	Red. occupation dom. public	101 850,00	0,00	101 800,00	101 800,00	101 800,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	1 300 000,00	0,00	1 440 000,00	1 440 000,00	1 440 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	18 000,00	0,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00
70631	Redevances services à caractère sportif	74 700,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	154 200,00	0,00	151 200,00	151 200,00	151 200,00
7066	Redevances services à caractère social	1 983 850,00	0,00	1 982 300,00	1 982 300,00	1 982 300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	3 909 000,00	0,00	4 419 000,00	4 419 000,00	4 419 000,00
706888	Autres	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
7082	Commissions	38 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	25 000,00	0,00	35 400,00	35 400,00	35 400,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	791 000,00	0,00	595 000,00	595 000,00	595 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	240 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	20 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	17 966 449,00	0,00	18 070 000,00	18 070 000,00	18 070 000,00
73211	Attribution de compensation	14 370 294,00	0,00	14 370 000,00	14 370 000,00	14 370 000,00
73331	Communes (FSRIF)	3 596 155,00	0,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
731	Fiscalité locale	44 675 284,00	0,00	46 214 400,00	46 214 400,00	46 214 400,00
73111	Impôts directs locaux	42 778 384,00	0,00	44 708 000,00	44 708 000,00	44 708 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 300 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	470 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
73154	Droits de place	6 900,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
731721	Taxe de séjour	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	II	III = I + II
74	Dotations et participations (3)	17 582 400,00	0,00	17 537 500,00	17 537 500,00	17 537 500,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	4 928 361,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
741123	DSU des communes	6 366 916,00	0,00	6 400 000,00	6 400 000,00	6 400 000,00
744	FCTVA	120 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	90 634,00	0,00	90 600,00	90 600,00	90 600,00
74718	Autres participations Etat	356 685,00	0,00	255 100,00	255 100,00	255 100,00
7472	Participation régions	8 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	657 900,00	0,00	822 700,00	822 700,00	822 700,00
74748	Participation autres communes	57 550,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	3 944 718,00	0,00	4 030 000,00	4 030 000,00	4 030 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	891 912,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	90 100,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
7484	Dotation de recensement	7 481,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	44 970,00	0,00	63 200,00	63 200,00	63 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	519 500,00	0,00	403 600,00	403 600,00	403 600,00
752	Revenus des immeubles	149 647,00	0,00	140 500,00	140 500,00	140 500,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	171 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75886	Gains de change créances det. non fin	175 353,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	18 500,00	0,00	87 100,00	87 100,00	87 100,00
Total des recettes de gestion des services		89 745 953,00	0,00	92 408 700,00	92 408 700,00	92 408 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		89 745 953,00	0,00	92 413 700,00	92 413 700,00	92 413 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	48 906,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	48 906,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		48 906,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00


Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le 26/03/2024
 ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		6 115 000,00	4 754 000,00	0,00	148 500,00	5 983 000,00	3 657 400,00	893 800,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 025 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	235 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 519 000,00	0,00	133 500,00	5 983 000,00	442 500,00	293 800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	3 214 900,00	600 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		11 597 965,00	1 814 167,00	0,00	100 000,00	74 372,00	929 172,00	250 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 806 667,00	0,00	100 000,00	74 372,00	929 172,00	200 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 947 965,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)


IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		3 375 000,00	0,00	98 000,00	2 515 700,00		27 540 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		6 025 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	110 000,00	0,00	78 000,00	60 000,00		498 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		900 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 185 000,00	0,00	20 000,00	1 310 000,00		13 886 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 030 000,00	0,00	0,00	1 145 700,00		6 090 600,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
RECETTES		2 480 000,00	0,00	0,00	894 024,00		18 139 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 480 000,00	0,00	0,00	0,00		2 480 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 650 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	894 024,00		4 004 235,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		9 955 465,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le 26/03/2024
 ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00



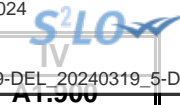
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		6 115 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	6 000 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	25 000,00
261	Titres de participation	90 000,00
RECETTES		11 597 965,00
102	Dotations et fonds d'investissement	1 650 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	9 947 965,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		4 754 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	2 490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	585 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	444 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 814 167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	1 756 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

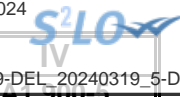
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 754 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 490 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 814 167,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 756 667,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



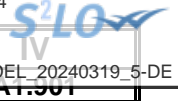
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



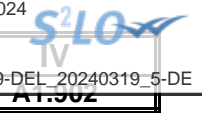
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	148 500,00	0,00	0,00	0,00	148 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
RECETTES		0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		10 000,00	0,00	0,00	5 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	74 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	74 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

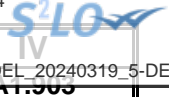
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	573 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 983 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	573 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 372,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 372,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	7 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		180 000,00	3 314 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	110 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	3 214 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	922 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	922 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

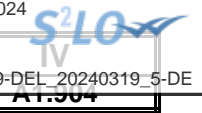
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	3 657 400,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	100 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 214 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	929 172,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	929 172,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
RECETTES		50 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 500,00	2 300,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 500,00	2 300,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

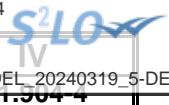
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	893 800,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 800,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



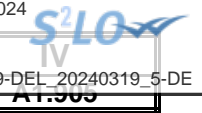
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	2 230 000,00	825 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	40 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	110 000,00	560 000,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	25 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	1 030 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 480 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 480 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

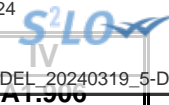
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 375 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	810 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 030 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 480 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 480 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

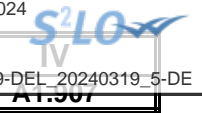
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoieiment
DEPENSES		0,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

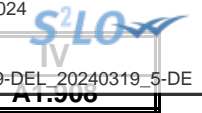
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 515 700,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145 700,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	894 024,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	273 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	621 024,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 515 700,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145 700,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894 024,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 000,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621 024,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		2 131 611,00	67 835 193,00	0,00	651 585,00	4 124 110,00	1 611 161,00	2 965 300,00	0,00
011	Charges à caractère général	165 000,00	7 908 338,00	0,00	651 585,00	3 854 110,00	1 537 161,00	880 282,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	46 044 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	70 611,00	13 842 855,00	0,00	0,00	270 000,00	74 000,00	2 085 018,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 805 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		75 520 000,00	1 746 100,00	0,00	30 000,00	2 115 000,00	1 072 300,00	9 073 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	102 900,00	0,00	0,00	2 104 000,00	385 000,00	4 942 300,00	0,00
73	Impôts et taxes	18 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	45 188 000,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 257 000,00	387 400,00	0,00	25 000,00	11 000,00	687 300,00	4 079 400,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	148 800,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	51 800,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 355 800,00	154 874,00	793 250,00	1 390 116,00		83 013 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 353 400,00	154 874,00	793 250,00	502 000,00		17 800 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		46 044 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 400,00	0,00	0,00	888 116,00		17 233 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 805 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		41 000,00
RECETTES		0,00	2 413 400,00	186 400,00	0,00	257 000,00		92 413 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		152 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	2 240 000,00	0,00	0,00	257 000,00		10 031 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 070 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	70 000,00	6 400,00	0,00	0,00		46 214 400,00
74	Dotations et participations	0,00	90 400,00	0,00	0,00	0,00		17 537 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	13 000,00	180 000,00	0,00	0,00		403 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



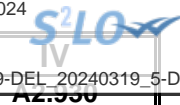
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		2 131 611,00
617	Etudes et recherches	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	8 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	154 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	60 611,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00
661	Charges d'intérêts	1 805 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	41 000,00
RECETTES		75 520 000,00
731	Fiscalité locale	45 188 000,00
732	Fiscalité reversée	14 370 000,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	3 700 000,00
741	D.G.F.	11 400 000,00
744	FCTVA	65 000,00
748	Autres attributions et participations	792 000,00
758	Produits divers de gestion courante	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.




IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		65 424 739,00	0,00	705 849,00	800,00	1 269 305,00	7 900,00	11 100,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	430 160,00	0,00	207 440,00	0,00	0,00	7 900,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 476 160,00	0,00	69 109,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00
613	Locations	331 000,00	0,00	15 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	969 745,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	129 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	55 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	228 000,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	1 080 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	56 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	107 492,00	0,00	395 500,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	518 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	197 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	476 900,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	104 630,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	31 772 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	11 317 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	30 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	12 085 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 305,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	42 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 325 600,00	0,00	29 000,00	279 600,00	0,00	45 400,00	66 500,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 400,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	25 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le 26/03/2024
 ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
708	Autres produits	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	35 400,00	0,00	0,00	276 600,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00
748	Autres attributions et participations	8 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 200,00	0,00
752	Revenus des immeubles	138 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE


IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		404 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	404 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le 26/03/2024
 ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances		
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

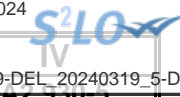
FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	10 600,00	67 835 193,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 548 669,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	979 245,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 961,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 291,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 600,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 050,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	505 392,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	83 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	485 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 630,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 772 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 317 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 700,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 085 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 305,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 850,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 746 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 900,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement			
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 300,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 100,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 700,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



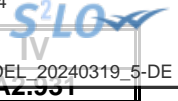
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



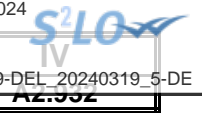
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	651 585,00	0,00	0,00	0,00	651 585,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	571 000,00	0,00	0,00	0,00	571 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	65 585,00	0,00	0,00	0,00	65 585,00
RECETTES		0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
747	Participations	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	750,00	1 144 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	477 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	750,00	226 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

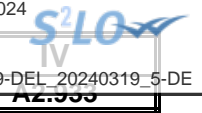
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	2 979 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 124 110,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	53 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 660,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 653 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 881 300,00
613	Locations	0,00	0,00	86 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 550,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
RECETTES		0,00	0,00	2 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 115 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	2 009 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 059 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
747	Participations	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		38 719,00	455 568,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	23 719,00	297 901,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 000,00	22 385,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	59 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	9 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	10 000,00	23 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	11 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	10 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		94 300,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	23 000,00	18 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	71 300,00	128 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		109 280,00	14 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	28 280,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	81 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		35 400,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	35 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

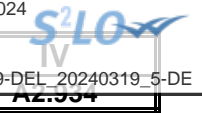
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	420 550,00	565 944,00	0,00	0,00	0,00	1 611 161,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	236 000,00	347 264,00	0,00	0,00	0,00	916 884,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	150 050,00	85 130,00	0,00	0,00	0,00	292 945,00
613	Locations	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	79 150,00
615	Entretien et réparations	0,00	30 500,00	17 080,00	0,00	0,00	0,00	155 580,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 390,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 930,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	22 950,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	8 470,00	0,00	0,00	0,00	9 720,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	600,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	13 712,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
RECETTES		0,00	125 700,00	667 900,00	0,00	0,00	0,00	1 072 300,00
706	Prestations de services	0,00	99 700,00	180 500,00	0,00	0,00	0,00	323 600,00
708	Autres produits	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 400,00
747	Participations	0,00	0,00	487 400,00	0,00	0,00	0,00	687 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	24 197,00	0,00	402 385,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	17 837,00	0,00	201 340,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 460,00	0,00	148 700,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	42 150,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	2 900,00	0,00	5 300,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 395,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 683 400,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	516 600,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		2 014 438,00	200,00	200,00	0,00	0,00	506 630,00	17 250,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00	4 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	165 850,00	13 250,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 014 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 580,00	0,00	0,00
RECETTES		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 779 300,00	430 600,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 024 300,00	53 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 185 000,00	377 600,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

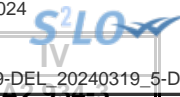
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 965 300,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458 177,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 660,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 150,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 395,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 085 018,00	
RECETTES		0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	9 073 500,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	4 267 300,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	675 000,00	
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 079 200,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



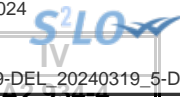
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



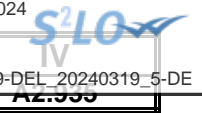
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		15 000,00	269 000,00	897 800,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	13 500,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	39 600,00	163 000,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	100 000,00	688 500,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 500,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	35 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
628	Divers	0,00	3 500,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	172 900,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	90 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	12 500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

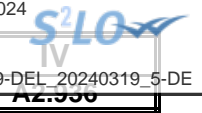
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355 800,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	803 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 413 400,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 400,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	154 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	116 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	4 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	186 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

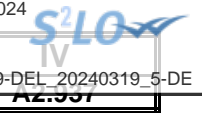
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 874,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 554,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 920,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 400,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774 250,00	
604	Achats d'études, prestations de services	18 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 000,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 750,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 300,00	
628	Divers	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

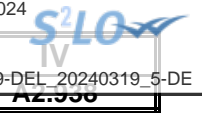
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793 250,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 050,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 950,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 300,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 116,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	298 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	188 116,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00	0,00	1 800,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	1 800,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 390 116,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 116,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 000,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					98 860 446,85									
1641 Emprunts en euros (total)					98 860 446,85									
200701	SFIL CAFFIL	06/04/2007	01/05/2007	01/12/2007	6 396 027,25	C	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,855	EUR	A	C	O	E-1
200703	CREDIT AGRICOLE	27/06/2007	16/07/2007	16/10/2007	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,770	EUR	T	C	O	A-1
200704	SFIL CAFFIL	16/07/2007	30/11/2007	01/12/2008	3 403 972,75	F	Taux fixe à 3.98 %	3,980	4,038	EUR	A	C	O	A-2
200801	SFIL CAFFIL	28/10/2008	31/12/2008	01/01/2010	500 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.26 sur Euribor 12M) + 0.26	3,386	3,435	EUR	A	C	O	A-1
200802	SFIL CAFFIL	31/12/2008	31/12/2008	01/01/2010	1 116 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.12 sur Euribor 12M) + 0.12	3,246	3,293	EUR	A	C	O	A-1
200803	SFIL CAFFIL	28/10/2008	01/12/2008	01/01/2010	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.72 %	4,720	4,789	EUR	A	C	O	A-1
200901	SFIL CAFFIL	13/07/2009	28/08/2009	01/09/2010	3 350 000,00	F	Taux fixe à 4.29 %	4,290	4,353	EUR	A	C	O	A-1
200902	SFIL CAFFIL	28/10/2008	25/08/2009	01/09/2010	2 150 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.26 sur Euribor 12M) + 0.26	1,584	1,607	EUR	A	C	O	A-1
200903	CAISSE D'EPARGNE	30/11/2009	29/12/2009	29/12/2010	1 000 000,00	V	Euribor 12M-Floor -0.5 sur Euribor 12M + 0.5	1,740	1,765	EUR	A	C	O	A-1
200904	CAISSE D'EPARGNE	30/11/2009	28/12/2009	28/12/2010	2 000 000,00	V	Euribor 12M-Floor -0.5 sur Euribor 12M + 0.5	1,740	1,765	EUR	A	C	O	A-1

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
200905	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2009	15/04/2010	01/02/2013	1 724 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	2,500	EUR	A	X	O	A-1
201001	SFIL CAFFIL	10/09/2010	24/09/2010	01/01/2011	1 175 000,00	F	Taux fixe à 2.98 %	2,980	3,014	EUR	T	P	O	A-1
201002	SFIL CAFFIL	10/09/2010	24/09/2010	01/01/2011	1 825 000,00	F	Taux fixe à 2.98 %	2,980	3,014	EUR	T	P	O	A-1
201003	CAISSE D'EPARGNE	30/09/2010	30/09/2010	30/03/2011	3 953 000,00	V	Euribor 6M-Floor -0.5 sur Euribor 6M + 0.5	1,640	1,671	EUR	S	C	O	A-1
201004	CREDIT AGRICOLE	15/12/2010	28/12/2010	28/03/2011	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.21 %	3,210	3,249	EUR	T	C	O	A-1
201101	CREDIT FONCIER DE FRANCE	13/12/2011	30/12/2011	30/12/2012	5 357 000,00	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,380	EUR	A	C	O	A-1
201201	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	26/08/2011	01/07/2012	15/03/2013	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	3,797	EUR	X	X	O	A-1
201202	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	26/08/2011	01/07/2012	15/03/2013	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	3,797	EUR	X	X	O	A-1
201301	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/08/2012	14/01/2013	01/01/2015	2 191 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
201402	SFIL CAFFIL	01/07/2014	01/08/2014	01/08/2015	8 505 542,85	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,713	EUR	A	X	O	A-1
201602	SFIL CAFFIL	10/11/2016	18/11/2016	01/03/2017	8 299 904,00	F	Taux fixe à 0.36 %	0,360	0,360	EUR	T	C	O	A-1
201701	CREDIT AGRICOLE	13/11/2017	27/09/2018	27/12/2018	3 794 000,00	V	(Euribor 3M + 0.39)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,390	0,396	EUR	T	C	O	A-1
201702	CREDIT AGRICOLE	20/11/2017	11/01/2018	10/04/2018	3 500 000,00	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	1,105	EUR	T	C	O	A-1
201801	ARKEA	20/12/2018	11/03/2019	30/05/2020	7 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.2)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,200	0,203	EUR	A	C	O	A-1
201802	CREDIT COOPERATIF	31/12/2018	05/11/2019	05/02/2020	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	1,205	EUR	T	C	O	A-1
201803	ARKEA	19/12/2018	21/12/2018	30/03/2019	1 400 000,00	V	(Euribor 3M + 0.33)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,330	0,335	EUR	T	C	O	A-1
2019-01	SFIL CAFFIL	18/07/2019	27/02/2020	01/03/2021	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	0,700	EUR	A	C	O	A-1
201902	CREDIT AGRICOLE	13/12/2019	14/10/2021	17/02/2021	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0.57 %	0,570	0,570	EUR	A	C	O	A-1

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
202001	CREDIT AGRICOLE	26/06/2020	23/05/2022	23/08/2022	3 235 000,00	V	(Euribor 3M + 0.76)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,760	0,773	EUR	T	C	O	A-1	
2021-01	ARKEA	22/10/2021	30/11/2022	28/02/2023	1 985 000,00	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	0,581	EUR	T	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
202301 Tirage TI3M	ARKEA	26/12/2023	26/12/2023	30/04/2024	0,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.52)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,490	4,634	EUR	X	X	O	A-1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					562 000,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					562 000,00										
2021-02	Caisse Allocations Familiales	08/07/2020	13/12/2021	13/12/2022	312 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
2022-01	Caisse Allocations Familiales	04/01/2021	22/04/2022	22/04/2023	125 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2022-02	Caisse Allocations Familiales	05/08/2020	22/04/2022	22/04/2023	125 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					99 422 446,85									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		56 300 305,89					6 052 360,42	1 491 452,30	0,00	442 372,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		56 300 305,89					6 052 360,42	1 491 452,30	0,00	442 372,45
200701	N	0,00	E-1	2 302 569,81	8,92	C	3.8-(5*Cap 5.75 sur Euribor 12M(Postfixé))	3,855	255 841,09	88 712,90	0,00	13 178,66
200703	N	0,00	A-1	1 170 000,00	9,54	F	Taux fixe à 4.62 %	4,770	150 000,00	65 091,95	0,00	1 963,50
200704	N	0,00	A-2	1 361 589,10	9,92	V	(3.35 + Inflation française hors tabac) + Cap 3 sur Inflation française hors tabac	6,443	136 158,91	87 661,75	0,00	11 943,11
200801	N	0,00	A-1	175 000,00	6,00	V	TAM(Postfixé) + 0.65	3,834	50 000,00	6 701,28	0,00	445,19
200802	N	0,00	A-1	390 600,00	6,00	V	TAM(Postfixé) + 0.12-Floor -0.12 sur TAM(Postfixé)	3,352	111 600,00	11 266,97	0,00	904,70
200803	N	0,00	A-1	1 400 000,00	6,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.26 sur Euribor 3M) + 0.26	2,503	400 000,00	47 182,31	0,00	3 460,83
200901	N	0,00	A-1	1 172 500,00	6,67	F	Taux fixe à 4.29 %	4,353	167 500,00	50 998,86	0,00	18 203,90
200902	N	0,00	A-1	752 500,00	6,67	V	Euribor 1M + 0.26-Floor -0.26 sur Euribor 1M	2,215	107 500,00	25 767,22	0,00	2 220,95
200903	N	0,00	A-1	350 000,00	6,99	V	TAM(Postfixé) + 0.8	3,770	50 000,00	13 195,00	0,00	1 257,79
200904	N	0,00	A-1	700 000,00	6,99	V	TAM(Postfixé) + 0.8	3,770	100 000,00	26 390,00	0,00	2 591,80

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
200905	N	0,00	A-1	591 295,75	4,08	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,250	118 259,16	7 391,20	0,00	15 330,99
201001	N	0,00	A-1	278 607,03	2,75	F	Taux fixe à 2.98 %	3,014	113 078,60	8 705,75	0,00	397,36
201002	N	0,00	A-1	432 730,23	2,75	F	Taux fixe à 2.98 %	3,014	175 632,70	13 521,70	0,00	617,18
201003	N	0,00	A-1	1 581 200,00	7,75	V	Euribor 1M-Floor -0.5 sur Euribor 1M + 0.5	2,462	197 650,00	59 604,43	0,00	167,95
201004	N	0,00	A-1	1 200 000,00	7,99	F	Taux fixe à 3.21 %	3,249	150 000,00	36 714,38	0,00	2 996,00
201101	N	0,00	A-1	2 410 650,00	9,00	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	267 850,00	81 479,97	0,00	6 035,55
201201	N	0,00	A-1	750 000,00	9,21	F	Taux fixe à 3.69 %	3,797	75 000,00	25 945,31	0,00	3 251,81
201202	N	0,00	A-1	750 000,00	9,21	F	Taux fixe à 3.69 %	3,797	75 000,00	25 945,31	0,00	3 251,81
201301	N	0,00	A-1	1 431 184,29	11,75	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	129 363,13	54 337,10	0,00	3 725,36
201402	N	0,00	A-1	4 314 699,17	8,58	F	Taux fixe à 3.66 %	3,713	523 855,46	160 111,30	0,00	70 528,65
201602	N	0,00	A-1	5 809 932,80	13,92	V	(Euribor 3M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,565	414 995,20	200 829,83	0,00	41 090,69
201701	N	0,00	A-1	2 719 033,39	10,74	V	(Euribor 3M + 0.39)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,576	252 933,32	94 458,74	0,00	10 324,05
201702	N	0,00	A-1	2 391 666,73	10,02	F	Taux fixe à 1.1 %	1,105	291 666,65	31 281,25	0,00	1 283,33
201801	N	0,00	A-1	5 599 999,99	11,41	V	(Euribor 12M + 0.2)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,566	466 666,67	31 682,00	0,00	146 695,26
201802	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,84	F	Taux fixe à 1.2 %	1,205	200 000,00	27 900,00	0,00	6 233,33
201803	N	0,00	A-1	1 000 000,00	10,00	V	(Euribor 3M + 0.33)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,575	100 000,00	34 141,38	0,00	3 391,20
2019-01	N	0,00	A-1	4 285 714,28	11,17	F	Taux fixe à 0.69 %	0,700	357 142,86	29 982,14	0,00	25 300,00
201902	N	0,00	A-1	3 466 666,66	12,13	F	Taux fixe à 0.57 %	0,570	266 666,67	19 760,00	0,00	17 378,67

MAIRIE DE BAGNEUX - BUDGET BAGNEUX - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
202001	N	0,00	A-1	3 127 166,66	14,40	V	(Euribor 3M + 0.76)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,640	215 666,68	113 563,03	0,00	26 411,92
2021-01	N	0,00	A-1	1 985 000,00	14,91	F	Taux fixe à 0.58 %	0,581	132 333,32	11 129,24	0,00	1 790,91
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
202301 Tirage T13M	N	0,00	A-1	0,00	0,34	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.52)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		530 800,00					56 200,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		530 800,00					56 200,00	0,00	0,00	0,00
2021-02	N	0,00	A-1	280 800,00	8,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	31 200,00	0,00	0,00	0,00
2022-01	N	0,00	A-1	125 000,00	9,31	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 500,00	0,00	0,00	0,00
2022-02	N	0,00	A-1	125 000,00	9,31	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 500,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		56 831 105,89					6 108 560,42	1 491 452,30	0,00	442 372,45

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
200704	SFIL CAFFIL	3 403 972,75	1 361 589,10	2	25,42		(3.35 + Inflation française hors tabac) + Cap 3 sur Inflation française hors tabac	(3.35 + Inflation française hors tabac) + Cap 3 sur Inflation française hors tabac	0,00	(3.35 + Inflation française hors tabac) + Cap 3 sur Inflation française hors tabac	6,443	87 661,75	0,00	2,40
TOTAL (A)		3 403 972,75	1 361 589,10						0,00			87 661,75	0,00	2,40
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
200701	SFIL CAFFIL	6 396 027,25	2 302 569,81	1	25,00		Taux fixe à 3.8 %	Taux fixe à 3.8 %	217 737,66	3.8-(5*Cap 5.75 sur Euribor 12M(Postfixé))	3,855	88 712,90	0,00	4,05
TOTAL (E)		6 396 027,25	2 302 569,81						217 737,66			88 712,90	0,00	4,05
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		9 800 000,00	3 664 158,91						217 737,66			176 374,65	0,00	6,45

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	32	1	0	0	0	
	% de l'encours	93,52	2,40	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	53 166 946,98	1 361 589,10	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	4,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 302 569,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV

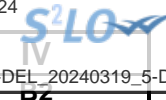
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-12-19
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (strictement inférieur à 500 TTC)	1	19/12/2023
L	Frais d'étude non suivis de réalisation	5	19/12/2023
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	19/12/2023
L	Logiciels	5	19/12/2023
L	Plantation d'arbres	7	19/12/2023
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	19/12/2023
L	Installations, agencement, aménagement des constructions bâtiments privés	20	19/12/2023
L	Matériel et outillage d'incendie	7	19/12/2023
L	Gros équipements de garages et ateliers	15	19/12/2023
L	Gros matériel ou installation de sport	15	19/12/2023
L	Installation matériel et outillage	7	19/12/2023
L	Installations et appareils de chauffage	15	19/12/2023
L	Gros appareil ou installation médicale	15	19/12/2023
L	Gros équipements de cuisine	7	19/12/2023
L	Outillage garage, ateliers espaces verts, voirie	7	19/12/2023
L	Restauration des uvres ou patrimoines historiques immobiliers	30	19/12/2023
L	Restauration des uvres ou patrimoines historiques mobiliers	5	19/12/2023
L	Aménagement de véhicules	10	19/12/2023
L	Camions, véhicules industriels de chantiers, autocars	15	19/12/2023
L	Engins à deux roues	10	19/12/2023
L	Voitures particulières véhicules légers	10	19/12/2023
L	Gros Matériel informatique	10	19/12/2023
L	Matériel micro-informatique	5	19/12/2023
L	Mobilier	15	19/12/2023
L	Matériel de téléphonie	5	19/12/2023
L	Electroménager	5	19/12/2023
L	Appareils et équipements médicaux	7	19/12/2023
L	Matériel sportif	5	19/12/2023
L	Matériel audiovisuel, son et lumière	5	19/12/2023
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	19/12/2023
L	Matériel de cuisine	5	19/12/2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

Délibération n°

S104

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Autres grosses immobilisations corporelles	7	19/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	5	19/12/2023
L	Subventions déquipement versées finançant des biens mobiliers matériels et études	5	19/12/2023
L	Subventions déquipement versées finançant des bâtiments et installations	30	19/12/2023


IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		169 725,00	169 725,00	0,00	169 725,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		169 725,00	169 725,00	0,00	169 725,00
Provision pour risques contentieux	0,00	28/06/2022	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
Provision pour risques contentieux	0,00	28/06/2022	44 887,00	44 887,00	0,00	44 887,00
Provision pour risques contentieux	0,00	28/06/2022	46 838,00	46 838,00	0,00	46 838,00
Provision pour risques contentieux	0,00	27/12/2023	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Provision pour risques contentieux	0,00	27/12/2023	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Provision pour risques contentieux	0,00	27/12/2023	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
Dépréciations (3)	0,00		40 000,00	40 000,00	18 000,00	22 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		40 000,00	40 000,00	18 000,00	22 000,00
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	12/02/2013	25 000,00	25 000,00	18 000,00	7 000,00
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	17/12/2013	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		209 725,00	209 725,00	18 000,00	191 725,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le 26/03/2024
 ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		209 725,00	209 725,00	18 000,00	191 725,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	418 763 258,83	319 799 233,64	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					26 910 000,00	5 150 000,00											37 854,62	4 640 000,00
LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCIENNE. SADEV-94	2023	P	Acquisitions foncières : ZAC Victor Hugo	ACTION LOGEMENT	510 000,00	510 000,00	38,50	T	F	Taux fixe à 0.5 %	0,501	F	Taux fixe à 0.5 %	0,501	A-1	EUR	0,00	0,00
SADEV-94	2016	F		CE	12 000 000,00	2 000 000,00	0,25	X	V	Euribor 3M + 0.9-Floor 0 sur	0,916	V	Euribor 3M + 0.9-Floor 0 sur	4,952	A-1	EUR	24 231,28	2 000 000,00
SADEV-94	2018	C		BANQUE POSTALE	7 200 000,00	1 440 000,00	0,37	A	F	Euribor 3M Taux fixe à 0.75 %	0,750	F	Euribor 3M Taux fixe à 0.75 %	0,750	A-1	EUR	10 800,00	1 440 000,00
SADEV-94	2021	C		ARKEA	7 200 000,00	1 200 000,00	0,42	S	F	Taux fixe à 0.55 %	0,551	F	Taux fixe à 0.55 %	0,551	A-1	EUR	2 823,34	1 200 000,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					391 853 258,83	314 649 233,64											8 082 380,14	8 806 807,84

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ADOMA	2022	P		CDC	108 457,68	98 010,83	16,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 528,39	3 932,65
CDC Habitat Social	2006	P	Opération 19, avenue Paul Vaillant-Couturier : 2 logements	CDC	215 981,00	130 505,78	17,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	3 262,64	5 478,24
CDC Habitat Social	2006	P	Opération 19, avenue Paul Vaillant-Couturier : 2 logements	CDC	15 542,00	11 955,27	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	298,88	201,24
CDC Habitat Social	2007	P	Réhabilitation de 487 logements : Mathurins, Fernand Léger, Barbanson, Victor Hugo	CDC	1 404 669,00	324 140,13	3,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	11 182,83	76 649,33
CDC Habitat Social	2017	P	Opération ZAC Victor Hugo : construction de 11 logements (lot 6)	CDC	317 593,00	308 761,42	52,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	A-1	EUR	5 742,96	0,00
CDC Habitat Social	2017	P	Opération ZAC Victor Hugo : construction de 32 logements (lot 6)	CDC	1 278 432,00	1 221 892,51	52,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.56	1,310	V	Livret A(Préfixé) + 0.56	1,310	A-1	EUR	16 006,79	0,00
CDC Habitat Social	2017	P	Opération ZAC Victor Hugo : construction de 32 logements (lot 6)	CDC	64 293,00	61 449,61	52,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.56	1,310	V	Livret A(Préfixé) + 0.56	1,310	A-1	EUR	804,99	0,00
CDC Habitat Social	2017	P	Opération ZAC Victor Hugo : construction de 32 logements (lot 6)	CDC	2 605 235,00	2 330 842,24	32,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	83 910,32	37 921,92
CDC Habitat Social	2017	P	Opération ZAC Victor Hugo : construction de 32 logements (lot 6)	CDC	139 694,00	122 783,84	32,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 437,95	2 311,14

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CDC Habitat Social	2018	P	ZAC Victor Hugo : construction de 32 logements (lot 6)	CDC	385 016,00	301 316,85	17,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 847,41	16 739,83
CDC Habitat Social	2018	P	Réhabilitation des 212 logements de la Résidence Barbanson 1 à 10, square Barbanson	CDC	3 903 910,00	3 220 495,52	19,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	115 937,84	112 714,88
CDC Habitat Social	2018	P	Opération La Fontaine : construction de 80 logements sociaux	CDC	1 935 090,07	1 414 218,52	15,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,050	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	60 811,40	59 165,42
ESPERANCE HAUTS DE SEINE	2002	P	Foyer d'accueil médicalisé La Fontaine aux Voeux : 37, rue Alphonse Pluchet	CDC	1 536 000,00	277 261,82	3,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	11 645,00	65 098,22
ESPERANCE HAUTS DE SEINE	2014	P	Extension de l'ESAT : 12 places supplémentaires	CDC	139 958,05	90 892,34	12,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,574	A-1	EUR	3 987,13	6 034,27
ESPERANCE HAUTS DE SEINE	2014	P	Extension du foyer d'hébergement Jean Caurant	CDC	1 227 341,29	963 287,24	22,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,574	A-1	EUR	42 841,62	28 980,31
Hauts-de-Seine Habitat	2011	P	Opération Mirabeau - 50 logements (7 au 13 allée Mirabeau)	CDC	5 396 910,54	1 965 622,72	5,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	62 899,93	300 227,69
Hauts-de-Seine Habitat	2011	P	Opération Mirabeau (45 logements (2 à 6 allée Mirabeau) et Schoelcher (70 logements au 1 à 3 ; 43 lo	CDC	7 912 275,54	2 544 857,98	4,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	81 435,46	474 800,32



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Hauts-de-Seine Habitat	2010	P	Opération Mirabeau / Schoëlcher 12 logements (7 à 13 allée Mirabeau) + logements Schoelcher	CDC	1 257 856,63	444 576,13	5,42	A	F	Taux fixe à 0.71 %	0,707	F	Taux fixe à 0.71 %	0,710	A-1	EUR	2 954,00	75 789,31
Hauts-de-Seine Habitat	2019	P	Construction de 30 logements sociaux : rue des Blains (site Sanofi)	CDC	1 171 778,00	1 145 124,95	47,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 216,28	0,00
Hauts-de-Seine Habitat	2019	P	Construction de 30 logements sociaux : rue des Blains (site de Sanofi)	CDC	1 224 172,00	1 184 004,47	37,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	37 722,38	0,00
Hauts-de-Seine Habitat	2019	P	Construction de 30 logements sociaux : rue des Blains (site Sanofi)	CDC	26 478,00	25 709,36	37,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,810	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,060	A-1	EUR	891,12	0,00
Hauts-de-Seine Habitat	2019	P	Construction de 30 logements sociaux : rue des Blains (site de Sanofi)	CDC	631 479,00	619 431,28	47,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,810	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,060	A-1	EUR	18 125,21	0,00
Hauts-de-Seine Habitat	2019	P	Construction de 30 logements sociaux : rue des Blains (site de Sanofi)	CDC	745 330,00	723 693,44	37,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,810	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,060	A-1	EUR	25 084,08	0,00
ICF LA SABLIERE SA D'HLM	2020	P	Réhabilitation des 60 logements de la résidence Pierre Sémard	CDC	436 146,00	378 970,03	12,92	A	F	Taux fixe à 0.26 %	0,260	F	Taux fixe à 0.26 %	0,260	A-1	EUR	985,32	28 699,53
ICF LA SABLIERE SA D'HLM	2020	P	Réhabilitation des 60 logements de la résidence Pierre Sémard	CDC	840 000,00	794 788,10	13,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	-0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	17 882,73	39 225,46

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE 3F	2015	P	Réhabilitation des 109 logements de la Résidence des Tilleuls (1 à 9, allée des Tilleuls)	CDC	1 950 000,00	1 204 273,00	11,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	19 268,37	72 968,66
IMMOBILIERE 3F	2018	P	Réhabilitation des 212 logements de la Résidence Barbanson 1 à 10, square Barbanson	CDC	2 660 000,00	1 998 835,82	14,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	71 958,09	89 900,95
IMMOBILIERE 3F	2018	P	Réhabilitation des 141 logements : allée du Parc, allée des Acacias, rue Albert Petit	CDC	1 540 000,00	1 130 569,55	14,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	28 829,52	55 720,21
IMMOBILIERE 3F	2020	P	Construction de 7 logements sociaux : 11, rue Gustave Courbet	CDC	63 000,00	63 000,00	36,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
IMMOBILIERE 3F	2020	P	Construction de 7 logements au 11 rue Gustave Courbet	CDC	1 046 000,00	1 030 373,29	48,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	38 391,08	0,00
IMMOBILIERE 3F	2020	P	Construction de 7 logements au 11 rue Gustave Courbet	CDC	472 000,00	462 820,80	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	19 021,93	391,25
IMMOBILIERE 3F	2020	P	Construction de 7 logements au 11 rue Gustave Courbet	CDC	472 000,00	462 820,80	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	19 021,93	391,25
IMMOBILIERE 3F	2020	P	Construction de 14 logements au 11 rue Gustave Courbet	CDC	634 000,00	621 670,32	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	25 550,65	525,53
IMMOBILIERE 3F	2020	P	Construction de 14 logements au 11 rue Gustave Courbet	CDC	483 000,00	473 606,88	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	19 465,24	400,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE 3F	2020	P	Construction de 14 logements au 11 rue Gustave Courbet	CDC	1 375 000,00	1 354 458,20	48,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	50 466,28	0,00
OSICA	2022	P		CDC	127 503,78	96 563,82	5,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	3 862,55	14 893,77
OSICA	2022	P		CDC	352 543,73	337 215,06	17,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	9 779,24	15 626,71
OSICA	2022	P		CDC	58 124,00	56 878,86	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	1 649,49	1 264,45
OSICA	2022	P		CDC	589 019,57	578 911,82	32,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	3,050	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	4,050	A-1	EUR	23 445,93	8 662,14
SA D'HLM TOIT ET JOIE	2021	P	CDC	5 449 477,00	5 320 986,95	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	138 345,66	52 884,41	
SADEV-94	2022	C	CE	8 000 000,00	6 571 428,56	5,50	T	F	Taux fixe à 1.65 %	1,660	F	Taux fixe à 1.65 %	1,660	A-1	EUR	101 357,14	1 142 857,16	
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Réhabilitation de la résidence des Cuverons 2 à 36, mail des Cuverons	CDC	5 164 950,33	3 156 679,61	9,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	A-1	EUR	37 880,16	282 408,41
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Gibon 3 (4 logements)	CDC	115 555,96	91 869,42	24,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	505,28	2 318,49
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Gibon 3 (4 logements)	CDC	30 272,22	25 667,20	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	141,17	360,47
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Blanchard (12 logements)	CDC	329 256,10	261 765,57	24,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 439,71	6 606,11
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Blanchard (12 logements)	CDC	88 760,45	75 258,22	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	413,92	1 056,92
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Acquisition du patrimoine ex lcade : La Fontaine ; rachat de 674 logements	CDC	672 770,32	573 045,79	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	1,850	A-1	EUR	10 601,35	9 911,97

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Acquisition du patrimoine ex locale : La Fontaine ; rachat de 674 logements	CDC	36 543 801,15	30 726 927,88	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,400	A-1	EUR	430 176,99	583 865,13
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Porte d'en Bas : construction de 46 logements	CDC	3 682 122,64	3 114 596,84	29,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	42 047,06	44 849,81
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Porte d'en Bas : construction de 46 logements	CDC	1 358 217,30	1 204 711,84	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	16 263,61	7 863,77
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Pasteur : 16, avenue Louis Pasteur (construction de 28 logements)	CDC	2 238 163,25	1 904 629,76	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	25 712,50	25 457,73
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Pasteur : 16, avenue Louis Pasteur (construction de 28 logements)	CDC	1 022 956,31	910 559,74	40,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	12 292,56	5 433,93
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Transfert du patrimoine social de la SEMABA : 1.804 logements	CDC	22 374 000,00	18 686 269,95	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.57	1,320	V	Livret A(Préfixé) + 0.57	1,320	A-1	EUR	246 658,76	153 345,51
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Acquisition des logements sociaux de la SEMABA	CDC	59 302 859,00	50 226 136,67	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,800	A-1	EUR	904 070,46	316 062,79
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Blanchard (54 logements)	CDC	2 774 928,35	2 252 439,75	24,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	77 709,17	51 355,35
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Blanchard (54 logements)	CDC	903 926,92	782 024,88	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	26 979,86	9 252,45
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Gibon 3 (20 logements)	CDC	910 321,02	738 917,53	24,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	25 492,65	16 847,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Gibon 3 (20 logements)	CDC	308 290,85	266 715,26	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	9 201,68	3 155,61
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Gibon 3 (18 logements)	CDC	279 926,51	244 620,76	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	9 295,59	2 624,42
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Blanchard (54 logements)	CDC	820 760,43	717 242,02	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	27 255,20	7 694,95
SAHLM IDF HABITAT	2015	P	Opération Blanchard : construction de 54 logements	CDC	1 089 505,79	884 976,75	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	31 859,16	9 596,40
SAHLM IDF HABITAT	2015	P	Opération Blanchard : construction de 12 logements	CDC	108 641,59	85 727,95	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 400,38	1 225,44
SAHLM IDF HABITAT	2015	P	Opération Blanchard : construction de 54 logements	CDC	947 617,85	760 287,96	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	24 709,36	9 366,58
SAHLM IDF HABITAT	2015	P	Opération Gibon 3 (construction de 18 logements)	CDC	352 706,59	286 494,24	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 313,79	3 106,65
SAHLM IDF HABITAT	2015	P	Opération Gibon 3 : construction de 18 logements	CDC	38 384,76	30 289,01	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	848,09	432,97
SAHLM IDF HABITAT	2015	P	Opération Gibon 3 : construction de 18 logements	CDC	317 731,76	254 920,92	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	8 284,93	3 140,57
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Acquisition du patrimoine ex Icade : rond-point des Martyrs de Châteaubriant ; rachat de 144 logemen	CDC	7 029 604,31	5 901 889,73	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	153 449,13	113 297,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Acquisition du patrimoine ex lcade : rond-point des Martyrs de Châteaubriant ; rachat de 144 logemen	CDC	3 774 606,38	3 332 238,60	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	86 638,20	34 945,43
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Acquisition du patrimoine ex lcade : Rond-point des Martyrs de Châteaubriant ; rachat de 16 logement	CDC	761 978,32	623 867,68	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	11 229,62	14 022,25
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Acquisition du patrimoine ex lcade : Rond-point des Martyrs de Châteaubriant ; rachat de 16 logement	CDC	419 278,23	361 245,65	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 502,42	4 917,92
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Porte d'en Bas : construction de 5 logements	CDC	399 213,87	329 364,94	29,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	9 222,22	5 694,02
SAHLM IDF HABITAT	2016	P	Opération Porte d'en Bas : construction de 5 logements	CDC	147 509,94	127 721,15	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 576,19	1 168,41
SAHLM IDF HABITAT	2018	P	Réhabilitation de la résidence Anatole France : 2/4, allée Anatole France ; 107 logements	CDC	107 887,33	64 562,81	7,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	2 711,64	7 288,79
SAHLM IDF HABITAT	2018	P	Acquisition de 52 logements : 2 à 36, sente des Cuverons	CDC	1 973 836,89	1 476 940,58	15,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	62 031,50	56 405,87

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM IDF HABITAT	2018	P	Réhabilitation de la résidence des Cuverons : (2 à 36, mail des Cuverons)	CDC	1 238 082,07	1 024 738,79	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	28 692,69	38 918,53
SAHLM IDF HABITAT	2018	P	Gibon 3 : construction de 18 logements	CDC	1 018 559,54	921 812,47	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	35 028,87	9 889,69
SAHLM IDF HABITAT	2018	P	ZAC Blanchard : construction de 54 logements	CDC	3 235 621,46	2 928 288,51	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	111 274,96	31 416,23
SAHLM IDF HABITAT	2017	P	Réhabilitation des 3 tours du quartier Tertres Cuverons : 280 logements 92 logements : 1, rue des Te	CDC	2 565 445,03	2 565 445,03	33,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	92 356,02	0,00
SAHLM IDF HABITAT	2017	P	Réhabilitation tour 2 - 21, rue des Cuverons (96 logements sociaux)	CDC	1 180 800,00	953 952,79	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	16 694,17	34 172,03
SAHLM IDF HABITAT	2017	P	Réhabilitation tour 3 - 1, rue des Tertres (92 logements sociaux)	CDC	1 196 000,00	966 232,65	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	16 909,07	34 611,91
SAHLM IDF HABITAT	2017	P	Réhabilitation tour 4 - 11, rue des Tertres (92 logements sociaux)	CDC	1 021 200,00	825 014,03	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	14 437,75	29 553,24
SAHLM IDF HABITAT	2019	P	Réhabilitation de la tour 3 du 1 rue des Tertres à Bagneux (92 logements sociaux)	CDC	46 000,00	39 409,79	20,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	1 083,77	942,18

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM IDF HABITAT	2019	P	Réhabilitation de la tour 2 au 21 rue des Cuverons à Bagneux (96 logements sociaux)	CDC	115 200,00	98 695,82	20,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	2 714,14	2 359,55
SAHLM IDF HABITAT	2019	P	Réhabilitation de la tour 1 : 2 rue des Cuverons (92 logements sociaux)	CDC	2 470 000,00	2 021 240,40	15,50	A	F	Taux fixe à 1.18 %	1,180	F	Taux fixe à 1.18 %	1,180	A-1	EUR	23 850,64	115 518,91
SAHLM IDF HABITAT	2019	P	Réhabilitation de la tour 1 : 2 rue des Cuverons (92 logements sociaux)	CDC	960 000,00	820 597,90	20,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	22 566,44	17 584,24
SAHLM IDF HABITAT	2019	P		CDC	600 000,00	588 051,72	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	20 080,07	0,00
SAHLM IDF HABITAT	2019	P		CDC	2 274 855,00	2 263 886,38	77,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	47 360,04	0,00
SAHLM IDF HABITAT	2019	P	Acquisition en VEFA de 59 logements au 94 avenue Aristide Briand	CDC	607 825,00	595 720,90	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	20 341,95	0,00
SAHLM IDF HABITAT	2019	P	Acquisition en VEFA de 59 logements au 94 avenue Aristide Briand	CDC	2 937 805,00	2 869 376,39	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	91 029,12	0,00
SAHLM IDF HABITAT	2019	P	Acquisition en VEFA de 59 logements au 94 avenue Aristide Briand	CDC	3 625 954,00	3 603 123,31	77,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	65 549,79	0,00
SAHLM IDF HABITAT	2021	P	Acquisition en VEFA de 59 logements au 94 avenue Aristide Briand	CDC	531 000,00	531 000,00	37,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS	2008	P	Opération Champ des Oiseaux : 86 logements	CDC	3 567 986,63	256 051,02	0,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,300	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,300	A-1	EUR	12 678,17	256 051,02
SEQENS	2009	P	Opération Pierre Plate : acquisition de 346 logements	DEXIA CL	2 983 329,06	1 276 349,07	6,00	A	F	Taux fixe à 4.5 %	4,566	F	Taux fixe à 4.5 %	4,566	A-1	EUR	58 233,43	161 598,04
SEQENS	2012	P	Opération la Fontaine - acquisition de 305 logements Ex patrimoine Icade	DEXIA CL	11 825 417,05	5 606 693,62	6,00	A	F	Taux fixe à 4.5 %	4,566	F	Taux fixe à 4.5 %	4,566	A-1	EUR	255 805,40	709 861,31
SEQENS	2010	P	Opération La Fontaine : acquisition de 305 logements du patrimoine Icade	DEXIA CL	5 321 437,63	2 523 012,11	6,00	A	F	Taux fixe à 4.5 %	4,566	F	Taux fixe à 4.5 %	4,566	A-1	EUR	115 112,43	319 437,58
SEQENS	2013	P	Acquisition des logements Icade : 1 à 10, allée de la Madeleine et 12 à 14 allée de la Madeleine (41 logements)	ARKEA	11 597 471,00	9 934 197,38	30,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	3,321	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	4,091	A-1	EUR	397 373,40	198 189,67
SEQENS	2013	P	Acquisition des logements Icade : 1 à 10 et 12 à 14, allée de la Madeleine (414 logements)	ARKEA	3 292 294,00	2 820 123,32	30,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	3,321	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	4,091	A-1	EUR	112 806,49	56 262,15
SEQENS	2013	P	Acquisition du patrimoine Icade : 414 logements (1 à 10 et 12 à 14, allée de la Madeleine)	ARKEA	17 396 207,00	15 765 280,60	40,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	3,321	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	4,091	A-1	EUR	632 423,90	194 335,30
SEQENS	2013	P	Acquisition du patrimoine Icade : Le Prunier Hardy (216 logements) - 1 à 9 allée du Prunier Hardy	ARKEA	826 800,00	708 222,92	30,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	3,321	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	4,091	A-1	EUR	28 329,31	14 129,21

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS	2012	P	Acquisition du patrimoine Icade : Résidence La Pierre Plate ; 503 logements	ARKEA	5 909 637,00	5 292 734,53	39,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	3,341	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	4,112	A-1	EUR	213 330,99	67 938,91
SEQENS	2012	P	Acquisition du patrimoine Icade : Résidence La Pierre Plate ; 503 logements	ARKEA	3 939 758,00	3 309 709,77	29,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	3,341	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	4,112	A-1	EUR	132 996,66	69 386,64
SEQENS	2008	P	Opération Pierre Plate : acquisition de 346 logements	DEXIA CL	6 961 101,10	2 978 147,57	6,00	A	F	Taux fixe à 4.5 %	4,566	F	Taux fixe à 4.5 %	4,566	A-1	EUR	135 877,98	377 062,11
SEQENS	2013	P	Acquisition du patrimoine Icade : Résidence La Pierre Plate ; 501 logements	Crédit Foncier	4 100 000,00	3 719 453,31	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,360	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	152 869,53	45 435,15
SEQENS	2013	P	Acquisition du patrimoine Icade : Résidence La Pierre Plate ; 501 logements	Crédit Foncier	2 078 082,00	1 782 201,37	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,360	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	73 248,48	35 326,49
SEQENS	2013	P	Acquisition du patrimoine Icade : logements du Prunier Hardy	Crédit Foncier	2 500 000,00	1 788 061,70	27,66	A	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	F	Taux fixe à 2.17 %	2,170	A-1	EUR	38 800,94	47 081,28
SEQENS	2013	P	Acquisition du patrimoine Icade : Résidence La Pierre Plate ; 501 logements	Crédit Foncier	3 409 148,00	1 683 025,09	27,66	A	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	F	Taux fixe à 2.17 %	2,170	A-1	EUR	36 521,64	44 315,57
SEQENS	2012	P	Acquisition du patrimoine Icade : logements du Prunier Hardy	Crédit Foncier	5 544 839,00	4 841 250,77	30,16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	3,320	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	4,070	A-1	EUR	197 038,91	91 718,07
SEQENS	2012	P	Acquisition des logements Icade : logements du Prunier Hardy	Crédit Foncier	15 122 288,00	13 760 880,62	38,16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	3,320	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	4,070	A-1	EUR	560 067,84	177 469,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS	2014	P	Rachat de 306 logements : 1, rue de la Sarrazine (ex patrimoine Icade) - opération La Fontaine	CDC	1 621 344,00	1 342 577,75	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.79	1,790	V	Livret A(Préfixé) + 0.79	1,790	A-1	EUR	24 032,14	23 467,52
SEQENS	2014	P	Rachat de 306 logements : 1, rue de la Sarrazine (ex patrimoine Icade) - opération La Fontaine	CDC	306 000,00	256 154,76	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	2,100	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	2,100	A-1	EUR	5 379,25	4 243,12
SEQENS	2016	P	Acquisition du patrimoine Icade : Résidence La Pierre Plate ; 168 logements	CDC	5 479 717,31	4 714 831,43	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	63 650,22	76 708,52
SEQENS	2016	P	Acquisition du patrimoine Icade : Résidence La Pierre Plate ; 168 logements	CDC	2 950 616,40	2 643 832,55	42,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	35 691,74	26 617,06
SEQENS	2019	P	Construction de 32 logements sociaux : 100, avenue de Bourg la Reine	CDC	634 622,70	604 635,45	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,810	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,060	A-1	EUR	24 548,20	1 973,44
SEQENS	2019	P	Construction de 32 logements sociaux : 100, avenue de Bourg la Reine	CDC	486 812,61	459 645,33	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	12 870,07	3 466,69
SEQENS	2019	P	Construction de 32 logements sociaux : 100, avenue de Bourg la Reine	CDC	847 009,64	816 997,25	57,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.55	1,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.55	3,550	A-1	EUR	26 188,73	0,00
SEQENS	2019	P	Construction de 32 logements sociaux : 100, avenue de Bourg la Reine	CDC	1 048 646,53	996 039,69	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	35 857,43	4 699,39

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS	2019	P	Construction de 32 logements sociaux : 100, avenue de Bourg la Reine	CDC	1 284 152,61	1 238 650,78	57,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.55	1,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.55	3,550	A-1	EUR	39 704,78	0,00
SEQENS	2019	P	Construction de 32 logements sociaux : 100, avenue de Bourg la Reine	CDC	1 036 093,57	999 096,00	57,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	1,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	31 655,52	0,00
SEQENS	2020	P	Construction de 16 logements sociaux : 113, rue Jean-Marin Naudin (7-9-11, rue Assia Djebar)	CDC	592 247,06	586 862,87	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	21 127,06	1 466,44
SEQENS	2019	P	Réhabilitation de la résidence Cosson : 121 logements sociaux ; 27-33, avenue Louis Pasteur	CDC	1 820 920,00	1 677 196,42	22,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	60 379,07	36 235,85
SEQENS	2019	P	Réhabilitation de 21 logements sociaux de la Résidence Cosson	CDC	1 754 500,00	1 506 778,81	12,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	33 902,52	91 888,97
SEQENS	2020	P	Construction de 16 logements sociaux : 113, rue Jean-Marin Naudin (7-9-11, rue Assia Djebar)	CDC	686 676,18	685 771,79	58,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	20 780,28	0,00
SEQENS	2020	P	Construction de 16 logements sociaux : 113, rue Jean-Marin Naudin (7-9-11, rue Assia Djebar)	CDC	494 710,63	494 716,38	58,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	16 861,61	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS	2020	P	Construction de 16 logements sociaux : 113, rue Jean-Marin Naudin (7-9-11, rue Assia Djebar)	CDC	230 602,41	228 888,72	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	9 407,33	193,49
SEQENS	2020	P	Construction de 16 logements sociaux : 113, rue Jean-Marin Naudin (7-9-11, rue Assia Djebar)	CDC	172 895,06	171 610,21	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	7 053,18	145,07
SEQENS	2018	P	Réhabilitation Poitou / Meuniers : 265 logements	CDC	1 425 506,95	1 171 892,97	22,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	42 188,15	25 162,74
SEQENS	2023	P	Acquisition en VEFA de 47 logements sociaux : 153, rue des Meuniers	CDC	1 714 924,00	1 741 126,01	59,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.26	0,760	V	Livret A(Préfixé) + 0.26	0,760	A-1	EUR	13 232,56	23 011,84
SEQENS	2023	P	Acquisition en VEFA de 47 logements sociaux : 153, rue des Meuniers	CDC	1 099 220,00	1 105 834,29	39,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	A-1	EUR	3 317,50	26 061,67
SEQENS	2023	P	Acquisition en VEFA de 47 logements sociaux : 153, rue des Meuniers	CDC	1 279 797,00	1 299 350,79	59,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.26	0,760	V	Livret A(Préfixé) + 0.26	0,760	A-1	EUR	9 875,07	17 173,06
SEQENS	2023	P	Acquisition en VEFA de 47 logements sociaux : 153, rue des Meuniers	CDC	1 170 637,00	1 207 020,79	14,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.04	1,540	V	Livret A(Préfixé) + 1.04	1,540	A-1	EUR	18 588,12	72 146,80
SEQENS	2023	P	Acquisition en VEFA de 47 logements sociaux : 153, rue des Meuniers	CDC	1 281 686,00	1 310 077,44	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	A-1	EUR	14 410,85	26 250,16



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS	2021	P	Réhabilitation des 224 logements de la résidence du Prunier Hardy	CDC	3 496 000,00	3 041 223,83	12,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	-0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	68 427,54	167 200,37
SEQENS	2021	P	Réhabilitation des 224 logements de la résidence du Prunier Hardy	CDC	3 899 639,00	3 603 867,57	22,08	A	F	Taux fixe à 0.46 %	0,460	F	Taux fixe à 0.46 %	0,460	A-1	EUR	16 577,79	148 906,91
SEQENS	2021	P		CDC	108 000,00	108 000,00	37,67	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SEQENS	2022	P		CDC	958 992,00	896 170,57	13,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	20 163,84	46 356,19
SEQENS	2022	P		CDC	2 771 499,00	2 682 288,11	23,50	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	47 208,27	90 781,00
SEQENS	2022	P		CDC	2 618 000,00	2 446 500,66	13,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	55 046,26	126 550,08
TOTAL GENERAL					418 763 258,83	319 799 233,64											8 120 234,76	13 446 807,84

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	4 677 854,62
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	6 470 100,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	11 147 954,62
Recettes réelles de fonctionnement	II	92 413 700,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	12,06

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Part communale de la taxe de séjour	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Subvention au syndicat d'initiative	0,00	0,00	3 000,00	-3 000,00
"Fleurissement de la commune label ""villes et villages fleuris"""	0,00	0,00	7 000,00	-7 000,00
Total	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Part communale de la taxe de séjour			
		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
731721 minorée de 7398	Taxe de séjour	10 000,00	
		Total	10 000,00
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
		Total	0,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)	10 000,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Subvention au syndicat d'initiative			
		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
		Total	0,00
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
65748	Subvention de fonctionnement	3 000,00	
		Total	3 000,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)	-3 000,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : "Fleurissement de la commune label ""villes et villages fleuris"""			
		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
		Total	0,00
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
60628	Petites fournitures	7 000,00	
		Total	7 000,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)	-7 000,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					5 300 000,00	4 611 764,69	76 470,59
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					5 300 000,00	4 611 764,69	76 470,59
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					286 225,00	286 225,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				286 225,00	286 225,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					3 099 172,00
657363	Centre Communal d'Action Sociale	subvention de fonctionnement	Centre Communal d'Action Sociale	Etablissement de droit public	2 014 438,00
65748	A mots croisés	subvention de fonctionnement	A mots croisés	Association	400,00
65748	AACEMF	subvention de fonctionnement	AACEMF	Association	100,00
65748	ADAVIP 92	subvention de fonctionnement	ADAVIP 92	Association	760,00
65748	ADIB	subvention de fonctionnement	ADIB	Association	16 299,00
65748	AFPS	subvention de fonctionnement	AFPS	Association	730,00
65748	Amis des chats libres de Bagneux	subvention de fonctionnement	Amis des chats libres de Bagneux	Association	760,00
65748	Anka Droits	subvention de fonctionnement	Anka Droits	Association	300,00
65748	Arc en Sel	subvention de fonctionnement	Arc en Sel	Association	100,00
65748	Art'Mature	subvention de fonctionnement	Art'Mature	Association	300,00
65748	Art'Pége	subvention de fonctionnement	Art'Pége	Association	500,00
65748	As Bagneux Futsal	subvention de fonctionnement	As Bagneux Futsal	Association	10 000,00
65748	AS du LEP	subvention de fonctionnement	AS du LEP	Association	400,00
65748	ASPE	subvention de fonctionnement	ASPE	Association	3 000,00
65748	ASSBAC	subvention de fonctionnement	ASSBAC	Association	1 500,00
65748	Atelier Sarrail	subvention de fonctionnement	Atelier Sarrail	Association	500,00
65748	ATTAC 92	subvention de fonctionnement	ATTAC 92	Association	150,00
65748	Auxiliaires des Aveugles	subvention de fonctionnement	Auxiliaires des Aveugles	Association	100,00
65748	Bagneux Environnement	subvention de fonctionnement	Bagneux Environnement	Association	40 000,00
65748	CASC	subvention de fonctionnement	CASC	Association	145 280,00
65748	Cascade	subvention de fonctionnement	Cascade	Association	75,00
65748	CCFD	subvention de fonctionnement	CCFD	Association	200,00
65748	Centre Flora Tristan	subvention de fonctionnement	Centre Flora Tristan	Association	1 000,00
65748	Cercle d'échec de Bagneux	subvention de fonctionnement	Cercle d'échec de Bagneux	Association	4 000,00
65748	Chateaubriant,Voves,Rouillé	subvention de fonctionnement	Chateaubriant,Voves,Rouillé	Association	700,00
65748	Chez Baxteer Gaming	subvention de fonctionnement	Chez Baxteer Gaming	Association	500,00
65748	CIDFF 92	subvention de fonctionnement	CIDFF 92	Association	14 100,00
65748	Cité du 8 Mai 1945 (amicale)	subvention de fonctionnement	Cité du 8 Mai 1945 (amicale)	Association	150,00
65748	Club de la joie de vivre	subvention de fonctionnement	Club de la joie de vivre	Association	240,00
65748	Club de la Lisette	subvention de fonctionnement	Club de la Lisette	Association	300,00
65748	COMB	subvention de fonctionnement	COMB	Association	434 000,00
65748	Comité de Jumelage	subvention de fonctionnement	Comité de Jumelage	Association	1 500,00
65748	Compagnie Galante	subvention de fonctionnement	Compagnie Galante	Association	2 100,00
65748	Confrérie Balnéolaise des Chevaliers de Bacchus	subvention de fonctionnement	Confrérie Balnéolaise des Chevaliers de Bacchus	Association	1 000,00
65748	Croix bleue des Arméniens de France	subvention de fonctionnement	Croix bleue des Arméniens de France	Association	150,00
65748	Croix Rouge	subvention de fonctionnement	Croix Rouge	Association	2 000,00
65748	CSA Le p'tit Prince	subvention de fonctionnement	CSA Le p'tit Prince	Association	500,00
65748	Doucement les basses	subvention de fonctionnement	Doucement les basses	Association	600,00
65748	Ecole de Football Jean Mendez	subvention de fonctionnement	Ecole de Football Jean Mendez	Association	400,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	En cohésion pour une vie plus simple (ECPUVS)	subvention de fonctionnement	En cohésion pour une vie plus simple (ECPUVS)	Association	300,00
65748	Etienne Hajdu	subvention de fonctionnement	Etienne Hajdu	Association	150,00
65748	FCPE Union Locale	subvention de fonctionnement	FCPE Union Locale	Association	400,00
65748	FNACA	subvention de fonctionnement	FNACA	Association	400,00
65748	Foyer des jeunes travailleurs	subvention de fonctionnement	Foyer des jeunes travailleurs	Association	4 000,00
65748	Foyer Socio-éducatif du collège Joliot Curie	subvention de fonctionnement	Foyer Socio-éducatif du collège Joliot Curie	Association	150,00
65748	France Alzheimer 92	subvention de fonctionnement	France Alzheimer 92	Association	200,00
65748	GAFIB	subvention de fonctionnement	GAFIB	Association	6 000,00
65748	GERMAE	subvention de fonctionnement	GERMAE	Association	800,00
65748	Hébergerie	subvention de fonctionnement	Hébergerie	Association	700,00
65748	Joyeux Vignerons de Bagneux	subvention de fonctionnement	Joyeux Vignerons de Bagneux	Association	500,00
65748	Kirovakan-Turin (amicale)	subvention de fonctionnement	Kirovakan-Turin (amicale)	Association	150,00
65748	La Soie	subvention de fonctionnement	La Soie	Association	140,00
65748	Larmetis collectif	subvention de fonctionnement	Larmetis collectif	Association	1 000,00
65748	Léger/Mathurins (amicale)	subvention de fonctionnement	Léger/Mathurins (amicale)	Association	150,00
65748	Ludomobile	subvention de fonctionnement	Ludomobile	Association	300,00
65748	Mama Lova	subvention de fonctionnement	Mama Lova	Association	500,00
65748	Mass'âges	subvention de fonctionnement	Mass'âges	Association	350,00
65748	Mille horizons - Conek'team	subvention de fonctionnement	Mille horizons - Conek'team	Association	500,00
65748	Mouvement pour la paix	subvention de fonctionnement	Mouvement pour la paix	Association	300,00
65748	Nos jeunes aînés	subvention de fonctionnement	Nos jeunes aînés	Association	200,00
65748	Nouvelles voies	subvention de fonctionnement	Nouvelles voies	Association	2 000,00
65748	OBS	subvention de fonctionnement	OBS	Association	86 850,00
65748	Parents et amis Marronniers	subvention de fonctionnement	Parents et amis Marronniers	Association	200,00
65748	Paris Breizh	subvention de fonctionnement	Paris Breizh	Association	400,00
65748	Pablo-Picasso (amicale)	subvention de fonctionnement	Pablo-Picasso (amicale)	Association	150,00
65748	Perspectives et Médiations	subvention de fonctionnement	Perspectives et Médiations	Association	8 000,00
65748	Pervenches-Colibris (amicale)	subvention de fonctionnement	Pervenches-Colibris (amicale)	Association	150,00
65748	Photo Club de Bagneux	subvention de fonctionnement	Photo Club de Bagneux	Association	800,00
65748	Pierre-Plate (amicale)	subvention de fonctionnement	Pierre-Plate (amicale)	Association	150,00
65748	Potagers du Théâtre Victor Hugo	subvention de fonctionnement	Potagers du Théâtre Victor Hugo	Association	400,00
65748	PPCM	subvention de fonctionnement	PPCM	Association	238 000,00
65748	Prunier-Hardy (amicale)	subvention de fonctionnement	Prunier-Hardy (amicale)	Association	150,00
65748	Racontages	subvention de fonctionnement	Racontages	Association	400,00
65748	Régie de Quartier de Bagneux	subvention de fonctionnement	Régie de Quartier de Bagneux	Association	24 000,00
65748	Rouletabosse	subvention de fonctionnement	Rouletabosse	Association	200,00
65748	RSB 92	subvention de fonctionnement	RSB 92	Association	200,00
65748	Salvado Allende (amicale)	subvention de fonctionnement	Salvado Allende (amicale)	Association	150,00
65748	Secours Populaire	subvention de fonctionnement	Secours Populaire	Association	2 000,00
65748	Soliciproque	subvention de fonctionnement	Soliciproque	Association	1 000,00
65748	SOUROUS	subvention de fonctionnement	SOUROUS	Association	2 000,00
65748	Stalingrad (amicale)	subvention de fonctionnement	Stalingrad (amicale)	Association	150,00
65748	Stop addiction à alcool	subvention de fonctionnement	Stop addiction à alcool	Association	1 200,00
65748	Syndicat d'Initiative	subvention de fonctionnement	Syndicat d'Initiative	Association	3 000,00
65748	Tannerie (amicale)	subvention de fonctionnement	Tannerie (amicale)	Association	150,00
65748	Terranga	subvention de fonctionnement	Terranga	Association	600,00
65748	Tour 6 et 8 (amicale)	subvention de fonctionnement	Tour 6 et 8 (amicale)	Association	100,00

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le 26/03/2024
 ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE
 Montant de la subvention : 5 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Tous au Web	subvention de fonctionnement	Tous au Web	Association	5 000,00
65748	UNAFAM92	subvention de fonctionnement	UNAFAM92	Association	150,00
65748	UNAPEI	subvention de fonctionnement	UNAPEI	Association	450,00
65748	UNRPA	subvention de fonctionnement	UNRPA	Association	450,00
65748	USFTB	subvention de fonctionnement	USFTB	Association	4 000,00
65748	Vie Libre	subvention de fonctionnement	Vie Libre	Association	400,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		8,00	0,00	8,00	5,00	3,00	8,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	A	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		236,00	0,00	236,00	138,00	69,00	207,00
Adjoint administratif territorial	C	39,00	0,00	39,00	32,00	4,00	36,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	28,00	0,00	28,00	27,00	0,00	27,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	28,00	0,00	28,00	27,00	0,00	27,00
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Administrateur hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	87,00	0,00	87,00	20,00	50,00	70,00
Attaché hors classe	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Attaché principal	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Directeur territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	27,00	0,00	27,00	7,00	15,00	22,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		434,00	1,00	435,00	352,00	45,50	397,50
Adjoint technique territorial	C	166,00	1,00	167,00	108,00	37,50	145,50
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	92,00	0,00	92,00	90,00	0,00	90,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	114,00	0,00	114,00	109,00	0,00	109,00
Agent de maîtrise	C	14,00	0,00	14,00	10,00	0,00	10,00
Agent de maîtrise principal	C	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
Ingénieur	A	9,00	0,00	9,00	3,00	4,00	7,00
Ingénieur en chef hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	0,00	3,00	3,00
Technicien principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		87,00	0,00	87,00	24,00	51,00	75,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	35,00	0,00	35,00	7,00	24,00	31,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistante maternelle	C	25,00	0,00	25,00	0,00	22,00	22,00
Educateur territorial de jeunes enfants	A	12,00	0,00	12,00	3,00	5,00	8,00
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		65,00	14,20	79,20	35,20	30,20	65,40
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35,00	0,00	35,00	12,00	14,00	26,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	3,00	0,50	3,50	1,00	2,00	3,00
CHIRURGIEN DENTISTE	A	0,00	2,20	2,20	0,00	1,00	1,00
Conseiller.ère conjugal.e et familial.e	A	0,00	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Infirmier en soins généraux	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin hors classe	A	1,00	9,30	10,30	0,70	8,40	9,10
Psychologue de classe normale	A	3,00	0,80	3,80	1,00	1,80	2,80
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Pédicures-podologues, ergothérapeutes,...	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pédicures-podologues, ergothérapeutes,.... hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pédicures-podologues, ergothérapeutes,	A	0,00	0,60	0,60	0,50	0,00	0,50
Technicien paramédical de classe normale	B	0,00	0,70	0,70	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial des A.P.S.	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,90	4,90	4,00	0,90	4,90
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Attaché territorial principal de conservation (patrimoine)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
CHARGE D ENSEIGNEMENT	B	0,00	0,90	0,90	0,00	0,90	0,90	
FILIERE ANIMATION (i)		87,00	3,30	90,30	69,00	15,20	84,20	
Adjoint territorial d'animation	C	31,00	3,30	34,30	23,00	10,20	33,20	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	28,00	0,00	28,00	25,00	0,00	25,00	
Animateur	B	16,00	0,00	16,00	10,00	5,00	15,00	
Animateur principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00	
Animateur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
FILIERE POLICE (j)		8,00	0,00	8,00	6,00	0,00	6,00	
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		924,00	19,40	943,40	629,20	213,80	843,00	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER


B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
08/12/2009 - Concession 03/10/2017 - Délégation de Service Public	Les Fils de Madame Géraud Bagneux Urbis Park	Les Fils de Madame Géraud Bagneux Urbis Park	SARL Société par Actions Simplifiées	171 953,00 0,00
Détention d'une part du capital				
01/01/1993 - Participation au capital social 27/06/2016 - Participation au capital social 18/12/2017 - Participation au capital social 16/12/2019 - Participation au capital social	SEMABA IDF HLM Habitat Logipostel La Coopérative Foncière Francilienne	SEMABA IDF HLM Habitat Logipostel La Coopérative Foncière Francilienne	Société d'Economie Mixte Société d'Economie Mixte SCP d'HLM Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée à capital variable	4 050 000,00 196 121,00 1 525,00 10 000,00
15/12/2020 - Participation au capital social 15/12/2020 - Participation au capital social	SADEV-94 Agence France Locale - Société Territoriale	SADEV 94 Agence France Locale - Société Territoriale	Société d'Economie Mixte SA à Conseil d'Administration	304 200,00 426 200,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- - - - - - - - - - -	SAHLM IDF HABITAT Hauts-de-Seine Habitat OSICA ADOMA SA D'HLM TOIT ET JOIE SADEV-94 CDC Habitat Social IMMOBILIERE 3F ESPERANCE HAUTS DE SEINE ICF LA SABLIERE SA D'HLM SEQENS COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE		SA HLM OPH SA HLM SA HLM SA HLM SEM SA HLM SA HLM Association SA HLM SA HLM Entreprise	152 916 569,00 7 877 992,32 1 052 678,40 98 010,83 5 268 102,54 10 925 714,27 9 442 682,21 8 802 428,66 1 331 441,40 1 173 758,13 116 515 075,00 510 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
24/06/2019 - Subvention de fonctionnement 19/03/2024 - Subvention de fonctionnement	Fondation d'Auteuil Centre Communal d'Action Sociale	Fondation d'Auteuil Centre Communal d'Action Sociale	Association Etablissement de droit public	110 000,00 2 014 438,00
19/03/2024 - Subvention de fonctionnement	Club Olympique Multisport de Bagneux	Club Olympique Multisport de Bagneux	Subvention de fonctionnement	434 000,00
19/03/2024 - Subvention de fonctionnement	Comité d'Action Sociale et Culturelle de Bagneux	Comité d'Action Sociale et Culturelle de Bagneux	Association	145 280,00
19/03/2024 - Subvention de fonctionnement 19/03/2024 - Subvention de fonctionnement	Office Balnéolais du Sport Le Plus Petit Cirque du Monde	Office Balnéolais du Sport Le Plus Petit Cirque du Monde	Association Subvention de fonctionnement	86 850,00 238 000,00

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le 26/03/2024
 ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_5-DE



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
Autres				
07/09/1905 - Cotisation	Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne	SYFUREP	Syndicat Intercommunal	2 200,00
07/02/2006 - Cotisation	Syndicat et Communication	SYNCOM	Syndicat Intercommunal	1 200,00
27/03/2017 - Cotisation	Autolib et Vélib Métropole	Vélib Métropole	Syndicat Mixte	60 000,00
17/12/2018 - Cotisation	Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication	SIPPEREC	Syndicat Intercommunal	15 000,00

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
METROPOLE DU GRAND PARIS	01/01/2016		0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale			SPA	non

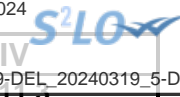
(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie des pompes funèbres de Bagneux	Régie des pompes funèbres de Bagneux			21920007800265	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	6 105 000,00	6 105 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	13 610 700,00	13 610 700,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	7 505 700,00	7 505 700,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

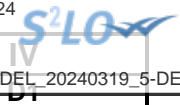
C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		6 105 000,00	I 6 105 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		6 025 000,00	6 025 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	6 000 000,00	6 000 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	25 000,00	25 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		80 000,00	80 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	80 000,00	80 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie simple	bulletin Municipal			SPA



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	33,47	28 302 109,00	3,80
TFPNB		0,00	0,00	31,39	175 817,00	3,80
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	23,15	592 823,00	3,80
TOTAL		0,00	0,00		29 070 749,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 40

VOTES :

Pour : 36

Contre : 4

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/03/2024

Présenté par Madame le Maire (1),

A Salle des fêtes Léo Ferré, le 19/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session le conseil municipal

A Salle des fêtes Léo Ferré, le 19/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABDOU Hakim	
AMIABLE Marie-Hélène	
B CANAL Blodine	
BALSECA Agnès	
BARBEROUSSE Olivier	
BENSOUSSAN Paul	
BIDAULT Ingrid	
BIZERAY Léa	
BOUDJENAH Yasmine	
CHAMI-OUADDANE Nezha	
CHASSAT Lionel	
CHIRINIAN Joelle	
CILLIERES Hélène	
DIMBAGA Sidi	
DOUVILLE Fanny	
DURU Patrick	
FAUVEL Elisabeth	
FOURNIER Rafaella	
GABIACHE Claire	
GORENDS Justine	



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

GUILLEMIN Nicolas	
HADDAD Mouloud	
HENNOUCHE Nassera	
HOUSNI Farid	
KADOUCI Fatima	
KANDEL Laurent	
LACRAMPE Rémy	
MARTIN Patrice	
MEKER Pascale	
MOUTAOUKIL Aicha	
NDJEHOYA James	
OUEDRAOGO Serges Kader	
PINARD Jean Louis	
PUJOL Corinne	
QUILGARS Jean-Pierre	
REYNAUD Michel	
ROUSSEAU Jean-Luc	
SALAUN Laurence	
TEDJANI Mehdi	
TRIVIDIC Chloé	
TUDER Bruno	
ZAMBETTI Gilberto	
ZANI Said	

Certifié exécutoire par Madame le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/03/2024, et de la publication le 25/03/2024

A Hôtel de ville, le 25/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 43
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de suffrages exprimés : 40
 VOTES : 40
 Pour : 36
 Contre : 4
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06/03/2024

Présenté par Madame le Maire (1),
 A Salle des fêtes Léo Ferré, le 19/03/2024

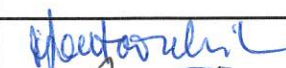
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session le conseil municipal
 A Salle des fêtes Léo Ferré, le 19/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABDOU Hakim	
AMIABLE Marie-Hélène	
B CANAL Blodine	
BALSECA Agnès	
BARBEROUSSE Olivier	
BENSOUSSAN Paul	
BIDAULT Ingrid	
BIZERAY Léa	
BOUDJENAH Yasmine	
CHAMI-OUADDANE Nezha	
CHASSAT Lionel	
CHIRINIAN Joelle	
CILLIERES Hélène	
DIMBAGA Sidi	
DOUVILLE Fanny	
DURU Patrick	
FAUVEL Elisabeth	
FOURNIER Rafaella	
GABIACHE Claire	
GORENDS Justine	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

GUILLEMIN Nicolas	
HADDAD Mouloud	
HENNOUCHE Nassera	
HOUSNI Farid	
KADOUCI Fatima	
KANDEL Laurent	
LACRAMPE Rémy	
MARTIN Patrice	
MEKER Pascale	
MOUTAOUKIL Aicha	
NDJEHOYA James	
OUEDRAOGO Serges Kader	
PINARD Jean Louis	
PUJOL Corinne	
QUILGARS Jean-Pierre	
REYNAUD Michel	
ROUSSEAU Jean-Luc	
SALAUN Laurence	
TEDJANI Mehdi	
TRIVIDIC Chloé	
TUDER Bruno	
ZAMBETTI Gilberto	
ZANI Said	

Certifié exécutoire par Madame le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/03/2024, et de la publication le
A Hôtel de ville, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_6

**Approbation du budget primitif annexe du
service extérieur des pompes funèbres au
titre de l'exercice 2024**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_6

Finances

Budget primitif afférent à l'exercice 2024 (budget annexe du service extérieur des pompes funèbres)

Objet : Approbation du budget primitif annexe du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2024

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L. 1612-1 et suivants, L. 2121-25 et L. 2122-21 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 novembre 1996 ayant pour objet de retenir une présentation du budget par nature ;

Vu la délibération en date du 30 janvier 2024 portant débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2024 afférent au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres pour l'année 2024 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : le budget primitif du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres afférent à l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	12 000,00 €	12 000,00 €
Total	12 000,00 €	12 000,00 €

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 36
Votes contre : 4
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_7

**Fixation des taux des impôts directs
locaux au titre de l'exercice 2024**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_7

Finances

Fiscalité directe locale (année 2024)

Objet : Fixation des taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2024

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1636 B sexies, 1639 A et 1640 G ;

Vu la délibération n° DEL_20240319_5 du Conseil municipal du 19 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 du mars 2024 ;

Considérant que le produit fiscal d'un montant de 44 708 000 € a été voté à l'occasion de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024 lors de cette même séance ;

Considérant que les taux d'imposition des taxes locales, à savoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sont maintenus au niveau de ceux de 2023;

Entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er}: les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024 sont fixés comme suit :

	2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23,15 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,39 %

Article 2 : la recette correspondante résultant de l'exécution de cette délibération sera imputée au chapitre 731, article 73111 du budget 2024.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19
MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_8

Finances

Créances éteintes

Objet : Constatation de créances éteintes

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, et L. 2343-1 ;

Vu le Code de la consommation et notamment son article L. 741-1 ;

Vu les courriers du comptable public en date du 21 novembre 2023 (réf. : 120116815765), du 17 janvier 2024, et du 18 janvier 2024 (réf. : 1290115644) relatifs à la situation de trois débiteurs ;

Vu le jugement de la commission de surendettement des particuliers qui a décidé d'imposer en faveur des deux premiers débiteurs une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement de leurs dettes personnelles ;

Vu le jugement du Tribunal de Commerce de Créteil qui a prononcé en faveur d'un débiteur l'effacement de ses dettes pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire ;

Vu l'avis de la commission municipale unique en date du 12 mars 2024 ;

Considérant de ce fait qu'il y a lieu d'effacer la dette de ces débiteurs qui s'élève à 767,44 € au titre de 2022 et 2023 pour le premier, à 870,18 € au titre de 2017, 2019, 2020 et 2022 pour le second, et à 117,30 € au titre de 2023 pour le troisième ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : constate l'effacement des dettes de trois débiteurs pour un montant total de 1 754,92 €, selon la répartition suivante :

- 546,04 € au titre de 2017 ;
- 121,13 € au titre de 2019 ;
- 76,35 € au titre de 2020 ;
- 292,43 € au titre de 2022 ;
- 718,97 € au titre de 2023.

Article 2 : les crédits nécessaires découlant de l'exécution de la présente délibération sont prévus au chapitre 65, article 6542 du budget 2024.


Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° 1

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_8-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_9

**Définition des zones d'accélération de
l'installation de moyens de production
d'énergies renouvelables et de
récupération sur le territoire de Bagneux**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_9

Transition écologique et développement durable

Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de Bagneux

Objet : Définition des zones d'accélération de l'installation de moyens de production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire de Bagneux

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que, conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 8 au 22 février 2024 selon les modalités suivantes : consultation publique via le site internet officiel de la Commune de Bagneux, et soumission du questionnaire à des associations balnéolaises concernées par le sujet ;

Considérant les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones ;

Considérant que les zones concernées, pour l'ensemble des EnR&R (énergies renouvelables et de récupération), et en particulier pour la récupération de chaleur fatale, la géothermie, et la production d'énergie photovoltaïque, sont l'ensemble du territoire de la commune de Bagneux ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^e : définit comme zone d'accélération des énergies renouvelables et de récupération de la commune la zone proposée ci-dessus, à savoir l'intégralité du territoire de la commune de Bagneux.

Article 2 : valide la transmission de la cartographie de cette zone à la sous-préfète du département des Hauts-de-Seine, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, ainsi qu'au SIPPERC dont la commune est membre.


Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n°

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_9-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_10

Conventions pour l'installation et l'exploitation par le SIPPPEC d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire Joliot-Curie

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_10

Transition écologique et développement durable

Conventions de mise à disposition du SIPPAREC de la toiture de l'école élémentaire Joliot-Curie et de financement pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque

Objet : Conventions pour l'installation et l'exploitation par le SIPPAREC d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire Joliot-Curie

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la délibération n° DEL_20110628_31B du 28 juin 2011 relative à l'adhésion de la commune de Bagneux à la compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) ;

Vu la délibération n°2022-10-55 du 13 octobre 2022 du comité syndical du SIPPEREC relative aux modalités de participation financière des adhérents à la compétence visée à l'article 6 bis des statuts du SIPPEREC pour la mise en œuvre d'actions et d'opérations de production d'électricité solaire photovoltaïque ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant la volonté de la ville de mettre en place une installation solaire photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire Joliot-Curie (JCE), afin de produire de l'électricité en autoconsommation collective sur les sites communaux du groupe scolaire et à proximité ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le SIPPEREC ;

Considérant la nécessité de définir par convention les modalités de financement du projet ;

Considérant le projet de convention de financement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire Joliot-Curie située au 59, rue de Verdun à Bagneux ;

Considérant la nécessité de mettre à disposition du SIPPEREC la toiture de l'école élémentaire Joliot-Curie (JCE) ;

Considérant le projet de convention de mise à disposition de toiture proposée par le SIPPEREC ;

Après avoir entendu le rapport des délégués de la ville de Bagneux au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er : approuve le projet de convention de financement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire Joliot-Curie située au 59, rue de Verdun à Bagneux,

Article 2 : approuve le projet de convention de mise à disposition de toiture,

Article 3 : autorise le Maire ou de son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_10-DE



Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application
« télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : La présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_11

**Changement du bénéficiaire auquel sont
cédés les véhicules municipaux de la
DEL_20230627_13 et mise en réforme de
deux nouveaux véhicules**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_11

SERVICES TECHNIQUES

Flotte de véhicules municipaux

Objet : Changement du bénéficiaire auquel sont cédés les véhicules municipaux de la DEL_20230627_13 et mise en réforme de deux nouveaux véhicules

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu l'annulation du lot 1 du marché public de renouvellement de la flotte et des reprises auparavant attribuées à la société *RENAULT Retail Group Versailles* sise 81, rue des Chantiers, 78000 Versailles, pour un montant de 50 € TTC pièce conformément à la délibération n° DEL_20230627_13 du 27 juin 2023 ;

Vu que l'acquisition des 6 RENAULT zoé 100 % électriques (ancien lot 1) s'opère dorénavant via le SIPPAREC et la société *RENAULT Retail Group Paris* sise au 140, Avenue François ARAGO, 92000 Nanterre ;

Vu l'offre de reprise de la société *RENAULT Retail Group Paris* en date du 22 décembre 2023, pour un montant total de 6 € TTC pour 6 anciens véhicules ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que les-dits engins et matériels peuvent être cédés à titre onéreux, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

Considérant qu'il convient de modifier la destination de 4 véhicules telle qu'elle avait été prévue par délibération n° DEL_20230627_13 du 27 juin 2023 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : autorise Madame le Maire à modifier les montants de cession et céder, à titre onéreux, à la société *RENAULT Retail Group Paris*, les véhicules suivants dans le cadre d'une reprise :

N° d'inventaire	N° Parc	Marque	Modèle	Immatriculation	Année	Type	N° de série	Valeur de cession
1715	91	RENAULT	Laguna	688 CBD 92	05/10/1999	MRE1602C8721	VF1B56P6520980141	1 € TTC
2713	99	RENAULT	Mégane	206 CMR 92	11/10/2000	MRE1302AJ764	VF1BAO4B522980220	1 € TTC
106	126	RENAULT	Clio	3460 XT 92	11/12/1992	B57104	VF1B57104096620810	1 € TTC
4950	135	RENAULT	Mégane	486 DTK 92	08/07/2003	MRE3412A9313	VF1BMOJOA28980853	1 € TTC

Article 2 : autorise Madame le Maire à céder, à titre onéreux, à la société *RENAULT Retail Group Paris*, les véhicules suivants dans le cadre d'une reprise :

N° d'inventaire	N° Parc	Marque	Modèle	Immatriculation	Année	Type	N° de série	Valeur de cession
3565	58	RENAULT	Kangoo	648 DCQ 92	10/01/2002	FCOJAF	VF1FCOJAF26085083	1 € TTC
14	110	CITROEN	Berlingo	635 BGR 92	30/12/1997	MCA9AE	VF7MCA9AE65135785	1 € TTC

Article 3 : la recette d'un montant de 6 € TTC résultant de cette cession, sera imputée au chapitre 77, nature 775 du budget 2024.

Article 4 : il convient de retirer de l'inventaire des biens communaux et de l'actif comptable les véhicules et engins le nécessitant.

Article 5 : l'article 1 de la présente délibération modifie et rend caduques les dispositions de la délibération n° DEL_20230627_13 du 27 juin 2023, pour ce qu'elle concerne ces mêmes véhicules.

Article 6 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 7 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_12

**Information du Conseil municipal sur le
rapport de la Commission communale
pour l'accessibilité des personnes
handicapées au titre de l'année 2022**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_12

Citoyenneté et vie des quartiers

Rapport de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées de l'année 2022.

Objet : Information du Conseil municipal sur le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées au titre de l'année 2022

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21, L. 2143-3 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-1 à R 123-26 relatifs aux centre communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 46 ;

Vu la délibération du 1^{er} avril 2008 créant la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'avis de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, en date du 14 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique en date du 12 mars 2024 ;

Considérant que la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées doit présenter au Conseil municipal un rapport sur l'état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et le recensement des logements accessibles ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : il est pris acte du rapport, ci-annexé, de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées établi pour l'année 2022.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_13

Approbation de la désaffectation et prononcé du déclassement de deux emprises communales situées à l'angle de la rue du Général Sarrail et rue de la Fontaine en vue de leurs cessions

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_13

Aménagement urbain

Désaffectation et déclassement de deux emprises communales situées à l'angle de la rue du Général Sarrail et rue de la Fontaine

Objet : Approbation de la désaffectation et prononcé du déclassement de deux emprises communales situées à l'angle de la rue du Général Sarrail et rue de la Fontaine en vue de leurs cessions

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la délibération du Conseil du Territoire de Vallée Sud Grand Paris du 27 septembre 2016 approuvant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Bagneux ;

Vu la délibération du Conseil du Territoire de Vallée Sud Grand Paris du 29 janvier 2019 approuvant la modification n°1 du PLU de la Commune de Bagneux ;

Vu la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud Grand Paris du 7 décembre 2021, approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le plan établi par le cabinet CDB Géomètres-experts en date du 17 mai 2023 ;

Vu le document d'arpentage établi en date du 27 décembre 2023 ;

Vu le procès-verbal en date du 9 février 2024 constatant la désaffectation et le déclassement d'une partie de la parcelle AR 15 et d'une emprise du domaine public communal établi par Maître Emmanuelle Josse du cabinet EXACTYS-Huissier de justice ;

Vu l'acte de transfert au profit de la commune de Bagneux en tant que bien vacant et sans maître en date du 31 août 2007 de la parcelle cadastrée AR n°15 d'une surface de 83 m² ;

Vu la construction d'un ensemble immobilier de logements mixtes projetée par la SCCV 92002 BAGNEUX GENERAL SARRAIL à l'angle de la rue du Général Sarrail et de la rue de la Fontaine à Bagneux ;

Vu la demande de permis de construire déposée par la SCCV 92002 BAGNEUX GENERAL SARRAIL en date du 29 septembre 2023 et en cours d'instruction pour la construction de 78 logements dont 54 logements en accession libre et 24 logements en Bail Réel et Solidaire ;

Vu l'avis de la commission municipale unique en date du 12 mars 2024 ;

Considérant que la Commune de Bagneux a été sollicitée par la SCCV 92002 BAGNEUX GENERAL SARRAIL pour la construction d'un ensemble immobilier de 78 logements mixtes avec son stationnement à l'angle de la rue du Général Sarrail et de la rue de la Fontaine à Bagneux ;

Considérant que le terrain faisant l'objet de la demande de permis de construire est situé sur six terrains cadastrés AR numéros 10, 95, 175, 177, 217, 221 ainsi que les terrains cadastrés AS numéros 198, 205 et une partie de terrain issue de la division de la parcelle section AS numéro 335 ;

Considérant que cette unité foncière couvre une superficie totale de 3562 m² pour une surface de plancher projetée d'environ 5278 m² ;

Considérant que le projet de construction nécessite une emprise d'une plus grande ampleur intégrant une partie de la parcelle nue cadastrée AR n°15 et une partie du domaine public située rue de la Fontaine ;

Considérant que la parcelle AR n°15 appartient à la commune de Bagneux par acte de transfert de bien vacant et sans maître en date du 31 août 2007 ;

Considérant que le plan établi par le cabinet CDB Géomètres-experts précise que la partie à détacher de la parcelle AR n°15 nécessaire au projet représente une surface de 4 m² et l'extraction du domaine public nécessaire représente 103 m² ;

Considérant que ce terrain de 103 m² appartenant au domaine public communal ainsi que la partie de la parcelle AR n°15 constituent un espace non accessible au public et utilisé comme entrée de parc de stationnement désaffecté ne portant aucune atteinte aux conditions de desserte et de circulation de la voie ;

Considérant que cet espace n'est pas accessible au public, aussi une enquête publique préalable n'est pas nécessaire pour ces deux emprises représentées sur le plan du géomètre en tant que lot A ;

Considérant que ce lot A correspondant à une partie de la parcelle AR n°15 ainsi qu'une partie du domaine public communal, il convient de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement préalablement à sa cession qui fera l'objet d'une délibération ultérieure ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^e : il est constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du lot A défini par le plan établi en date du 17 mai 2023 par le cabinet CDB Géomètres-experts, provenant de la parcelle nue cadastrée AR n° 15 appartenant à la commune de Bagneux ainsi qu'une partie du domaine public communal, d'une surface totale de 107 m².

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_14

Approbation de l'évolution des tarifs et redevances appliqués dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion des marchés communaux d'approvisionnement.



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_14

Aménagement urbain

Gestion des marchés communaux d'approvisionnement (évolution des tarifs et des redevances y afférents).

Objet : Approbation de l'évolution des tarifs et redevances appliqués dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion des marchés communaux d'approvisionnement.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008 décidant de la création d'une redevance de stationnement à percevoir auprès des commerçants du marché Léo-Ferré ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 décembre 2009 attribuant à l'entreprise LES FILS DE MADAME GÉRAUD la délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement ;

Vu le traité d'exploitation des marchés d'approvisionnement signé le 16 décembre 2009 et son avenant du 18 décembre 2012 ;

Vu les articles 22, 23 et 26 du contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement, fixant les clauses d'actualisation tarifaire notamment des droits des places, la redevance de stationnement et la redevance d'animation et de publicité, à percevoir auprès des commerçants du marché Léo-Ferré (anciennement désigné marché Albert-Petit, et auprès des commerçants du marché Village, anciennement désigné marché Dampierre) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL_20180516_10 du 16 mai 2018 suspendant l'évolution des tarifs des droits de place et des redevances de stationnement et d'animation et de publicité au marché Léo-Ferré ainsi que la revalorisation de l'évolution des tarifs de droit de place et des redevances d'animation et de publicité au marché Village ;

Vu la saisine de la fédération nationale des marchés de France, en date du 25 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la commission paritaire des marchés du 8 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que, dans la mesure où les travaux dans la halle du marché Léo-Ferré sont terminés, il convient comme le contrat le stipule d'effectuer la revalorisation des tarifs des droits de place, de la redevance des animations et de la publicité ainsi que ceux pour le stationnement, s'agissant uniquement du marché Léo Ferré ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve les tarifs des droits de place appliqués sur le marché communal d'approvisionnement Léo-Ferré fixés comme suit .

- Pour les commerçants abonnés :
 - o Places couvertes, le mètre linéaire est de 4,50 € H.T;
 - o Place découverte, le mètre linéaire est de 3,20 € H.T ;
- Pour les commerçants non abonnés :
 - o Place couverte, le mètre linéaire est de 5,10 € H.T ;
 - o Place découverte : le mètre linéaire est de 3,63 € H.T.

Article 2 : approuve les tarifs des droits appliqués sur le marché communal d'approvisionnement Village fixés comme suit :

- Pour les commerçants abonnés :
pour une place découverte, le mètre linéaire est de 3,34 € H.T

- Pour les commerçants non abonnés :

pour une place découverte : le mètre linéaire est de 3,77 € H.T

Article 3 : approuve les tarifs de la redevance d'animation et de publicité appliqués sur les marchés communaux d'approvisionnement Léo-Ferré et Village fixés comme suit :

Marché Léo Ferré :

Abonnés : moins de 10 ml : 3,50 € H.T

Abonnés : plus de 10 ml : 4,00 € H.T

Non abonnés : un forfait par séance : 1,36 € H.T

Marché Village :

Abonnés : le mètre linéaire par séance sera de : 0.35 € H.T.

Non abonnés : le forfait par séance sera de : 1.36 €H.T

Article 4 : approuve le tarif de redevance de stationnement pour le marché Léo-Ferré fixé de la manière suivante :

- Par commerçant et par séance : 3,50 €.

Article 5 : L'ensemble des tarifs fixés dans les articles 1 à 4 entrent en vigueur à compter du 1^{er} avril 2024.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 7 : La présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_15

**Approbation par le Conseil municipal de
la restitution de la compétence cimetièr
à la commune de Villetaneuse par le
Syndicat Intercommunal Funéraire de la
Région Parisienne (SIFUREP) et révision
de ses statuts.**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_15

Intercommunalité

Restitution de la compétence cimetièrè et révision des statuts du SIFUREP

Objet : Approbation par le Conseil municipal de la restitution de la compétence cimetièrè à la commune de Villeteuseuse par le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) et révision de ses statuts.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L.5211-17-1 et L. 5211-20,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), et notamment son article 2.3,

Vu la délibération n°2023-12-38 du 5 décembre 2023 adoptée par le Comité syndical du SIFUREP relative à la reprise de la compétence « cimetière »,

Vu le projet des statuts du Syndicat annexé à la présente délibération,

Vu la circulaire n°2024-3 du 19 janvier 2024 relative à la restitution de la compétence cimetière et la révision statutaire,

Vu l'avis de la commission communale des services publics locaux en date du 12 mars 2024,

Vu l'avis de la commission municipale unique en date du 12 mars 2024,

Considérant que que les compétences exercées par un syndicat de communes dont le transfert à ce dernier n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive peuvent, à tout moment, être restituées à chacune de ses communes membres,

Considérant que cette restitution doit être décidée par délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement soit par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Et que dans les deux cas, il conviendra de s'assurer de l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du Comité syndical du SIFUREP, pour se prononcer sur la restitution proposée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^e : Approuve la restitution de la compétence « cimetière » exercée par le SIFUREP à compter du 1er juillet 2024,

Article 2 : Approuve la modification des statuts du SIFUREP tel qu'annexés à la présente délibération et à condition que la restitution de la compétence soit approuvée,

Article 3 : Invite le Maire à transmettre cette délibération au SIFUREP,

Article 4 : Invite les Préfets de la région d'Ile-de-France, de Paris, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise de prendre un arrêté inter préfectoral fixant les nouveaux statuts du SIFUREP au 1er juillet 2024 sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L.5211-17-1 et L. 5211-20 et du CGCT,

Article 5 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_15-DE



Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application
« télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr),

Article 6 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée au SIFUREP, et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 36
Votes contre : 0
Abstentions : 4
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_16

**Autorisation donnée au président de la
SEMABA et aux élus du conseil municipal
membres du Conseil d'administration de
la SEMABA d'engager, si les conditions
sont réunies, la procédure de dissolution
et liquidation de la SEM**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_16

Administration générale

SEMABA

Objet : Autorisation donnée au président de la SEMABA et aux élus du conseil municipal membres du Conseil d'administration de la SEMABA d'engager, si les conditions sont réunies, la procédure de dissolution et liquidation de la SEM

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu la loi n°83-597 du 7 juillet 1983, et notamment son article 8, relative aux Sociétés d'Économie Mixte Locales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 février 1984, décidant la création d'une Société Mixte Locale à Bagneux (SEMABA) et approuvant les statuts de celle-ci ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL_20140329_05 du 29 mars 2014 désignant les 9 administrateurs publics, mandataires de la Commune, devant siéger au conseil d'administration ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL_20160209_02B du 9 février 2016 portant autorisation aux représentants de la Ville à la SEMABA d'approuver la cession par la SEMABA de la totalité de son patrimoine locatif social ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL_20200528_18 portant désignation de 9 administrateurs publics, mandataires de la commune, devant siéger au Conseil d'administration de la SEMABA ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL_20200528_19 portant proposition de nomination du Président directeur général de la SEMABA, et autorisant Monsieur Alain LE THOMAS à présenter sa candidature et à accepter cette fonction ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL_20231219_4 portant désignation de divers représentants du Conseil municipal dans diverses instances locales en remplacement de Monsieur Alain LE THOMAS, désignant notamment Monsieur Mouloud HADDAD en qualité d'administrateur de la SEMABA, et l'autorisant à présenter sa candidature et à accepter la fonction de Président directeur général de la SEMABA ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que la Ville est actionnaire de la SEMABA a hauteur de 75 % ;

Considérant que l'activité désormais restreinte de la SEMABA peut justifier de la dissolution de la SEM ;

Considérant qu'il est cependant nécessaire que la SEMABA vérifie, au moyen d'un audit juridique et financier des conditions dans lesquelles il serait envisageable d'engager une procédure de dissolution de la SEM, et de ses conséquences ;

Considérant que si l'audit démontre que les conditions requises sont réunies pour engager une procédure de dissolution de la SEM, il convient le Conseil municipal d'autoriser les élus membres du conseil d'administration de la SEMABA de voter la procédure de dissolution de celle ci ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1° : Prend acte de l'intention de vérifier les conditions juridiques et financières et les conséquences d'une dissolution de la SEMABA, au moyen d'un audit à engager par la SEM.

Article 2 : Autorise le président de la SEMABA ainsi que les élus du conseil municipal

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
siégeant au conseil d'administration de la SEMABA, si les conclusions financières citées à l'article 1 de la présente délibération démontrent que les conditions requises sont réunies, à se prononcer en faveur du lancement de la procédure de dissolution et liquidation de la SEMABA.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à SEMABA, et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_17-DE



Commune de de Bagnaux – Délibération du Conseil municipal n° D

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_17

Mise en place d'une convention de réciprocité tarifaire entre la commune de Bagnaux et les autres communes concernant les frais relatifs à la restauration scolaire et classe de découverte pour les élèves scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPEAA)



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_17

Éducation

Convention type de réciprocité tarifaire entre la commune de Bagneux et les autres communes concernant les frais relatifs à la restauration scolaire et classe de découverte pour les élèves scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPEAA)

Objet : Mise en place d'une convention de réciprocité tarifaire entre la commune de Bagneux et les autres communes concernant les frais relatifs à la restauration scolaire et classe de découverte pour les élèves scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPEAA)

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L. 212-8 ;

Considérant que des enfants domiciliés à Bagneux sont scolarisés dans un établissement public d'enseignement primaire hors du territoire communal ;

Considérant l'article L121-8 du code de l'éducation qui vise notamment les enfants balnéolais contraints, d'être scolarisés dans une école ou un établissement spécialisé hors de la commune en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPEAA) ;

Considérant la volonté municipale de permettre à l'ensemble des familles balnéolaises, quel que soit le lieu de scolarisation de leur enfant, de bénéficier de la politique tarifaire de la commune ;

Considérant pour ce faire la nécessité d'établir une convention tarifaire type assortie d'une annexe type, relative aux frais de restauration scolaire et classe de découverte entre la commune de Bagneux et les autres communes concernées ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention de réciprocité type et son annexe relative aux frais de restauration scolaire et classe de découverte entre la commune de Bagneux et les autres communes concernées.

Article 2 : autorise, le cas échéant, Madame la Maire ou son représentant légal à signer ladite convention, son annexe et les avenants précisant les montants et les enfants concernés par une scolarisation en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPEAA).

Article 3 : les dépenses seront imputées au chapitre 011 – nature 62878 et les recettes au chapitre 74 – nature 74748 du budget de l'année en cours.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_17-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_18

**Approbation du nouveau Contrat
d'Engagements Quartiers 2030 de
Bagneux (Nouveau contrat de ville 2024-
2030 de Bagneux) et autorisation donnée
à la Maire de le signer**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_18

Politique de la ville

Contrat d'Engagement Quartiers 2030 Bagneux

Objet : Approbation du nouveau Contrat d'Engagements Quartiers 2030 de Bagneux (Nouveau contrat de ville 2024-2030 de Bagneux) et autorisation donnée à la Maire de le signer

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024 ;

Vu le contrat d'engagements Quartiers 2030 pour les QPV de la commune de Bagneux ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant qu'au titre du classement de deux de ses quartiers en QPV, la Ville de Bagneux réalise un Contrat d'Engagements Quartiers 2030 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve le Contrat d'Engagements Quartiers 2030 annexé à cette délibération.

Article 2 : autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_19

**Approbation du Contrat d'Engagements
Quartiers 2030 des Blagis (Nouveau
contrat de ville 2024-2030 pour le quartier
intercommunal des Blagis) et autorisation
donnée à la Maire de le signer**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_19

Politique de la ville

Contrat d'Engagements Quartiers 2030 des Blagis

Objet : Approbation du Contrat d'Engagements Quartiers 2030 des Blagis (Nouveau contrat de ville 2024-2030 pour le quartier intercommunal des Blagis) et autorisation donnée à la Maire de le signer

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024 ;

Vu le contrat d'engagements Quartiers 2030 pour le quartier intercommunal des Blagis ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant qu'au titre du classement du quartier intercommunal des Blagis en QPV, la Ville de Bagneux réalise un Contrat d'Engagements Quartiers 2030 aux côtés des communes de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve le Contrat d'Engagements Quartiers 2030 annexé à cette délibération.

Article 2 : autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 32
Votes contre : 0
Abstentions : 2
NPPV : 6

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_20

**Attribution des subventions municipales
aux diverses associations locales, hors
convention d'objectifs, au titre de
l'exercice 2024.**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_20

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations hors convention d'objectifs.

Objet : Attribution des subventions municipales aux diverses associations locales, hors convention d'objectifs, au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

N'ayant pas participé au vote :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Pascale MEKER, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur Sidi DIMBAGA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et notamment son article 9-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n° DEL_20220628_12 du 28 juin 2022 approuvant le Contrat de développement territorial (CDT) entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024 ;

Vu le tableau récapitulatif des propositions d'attribution des subventions ;

Vu les demandes de subvention en matière de fonctionnement déposées par les associations dont la liste est annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que la Commune souhaite favoriser les activités associatives afin de faire vivre son territoire et proposer l'accès à de nombreuses activités auprès de l'ensemble des Balnéolaises et Balnéolais ;

Entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : attribue des subventions municipales aux diverses associations locales, hors conventions d'objectifs, dont la liste est annexée à la présente délibération, au titre de l'exercice 2024.

Article 2 : la dépense correspondante, d'un montant total de 69 205 €, découlant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au chapitre 65, article 65748 du budget principal communal de l'exercice 2024.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

- 61 255 € pour le fonctionnement ;
- 7 950 € au titre du Contrat de développement territorial (CDT) signé entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télécours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_20-DE



Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
Montrouge et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 5

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_21

**Attribution d'une subvention à
l'Association de développement
intercommunal des Blagis (ADIB) au titre
de l'exercice 2024 et approbation de la
convention d'objectifs entre la Commune
et l'association.**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_21

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (ADIB).

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association de développement intercommunal des Blagis (ADIB) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

N'ayant pas participé au vote :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur Sidi DIMBAGA, monsieur Jean-louis PINARD, Monsieur Patrice MARTIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment ses articles 9-1 et suivants en vigueur, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la demande de subvention déposée par l'ADIB ;

Vu le projet de convention annuelle d'objectifs entre la Commune et l'Association de développement intercommunal des Blagis (ADIB) ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'Association de développement intercommunal des Blagis (ADIB) propose de nombreuses permanences d'information juridique et sociale, ainsi que des médiations pour l'ensemble des Balnéolais ;

Considérant qu'il y a lieu de contractualiser les engagements de l'ADIB et de la Commune afin de faciliter la mise en œuvre des actions portées par l'association ;

Entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : une subvention d'un montant de 16 299 € est attribuée, au titre de l'exercice 2024, à l'Association de développement intercommunal des Blagis (ADIB).

Article 2 : la convention d'objectifs, ci-annexée, entre la Commune et l'ADIB est approuvée. Le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

Article 3 : la dépense correspondante découlant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au chapitre 65, article 65748, du budget de l'exercice 2024.


Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'ADIB, domiciliée 7, impasse Édouard-Branly à Bagneux et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_21-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_22

**Attribution d'une subvention à
l'Association Perspectives et Médiation
(APM) au titre de l'exercice 2024 et
approbation de la convention d'objectifs
entre la Commune et l'association.**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_22

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (APM).

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Perspectives et Médiation (APM) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1 ;

Vu la délibération n° DEL_20220628_12 du Conseil municipal en date du 28 juin 2022, approuvant le contrat de développement territorial signé entre la Commune et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024 ;

Vu la convention triennale d'objectifs présentée par l'Association Perspectives et Médiation ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant la demande de subvention déposée par l'association Perspectives et Médiation ;

Considérant que l'association a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des familles de la ville de Bagneux, mais également d'assurer un accompagnement individuel ou collectif des jeunes âgés de 11 à 26 ans pour leur bien-être et leur santé mentale ;

Considérant que la commune de Bagneux et l'association ont convenu de formaliser leur partenariat par une convention triennale pour la période 2024-2026 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention triennale d'objectifs entre la Ville de Bagneux et l'Association Perspectives et Médiation et autorise Madame le Maire de Bagneux à la signer ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros au titre de l'exercice 2024, soit 6 500 euros pour son fonctionnement et 1 500 euros au titre du Contrat de développement territorial (CDT) conclu entre la Commune et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024, à l'Association Perspectives et Médiation.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au chapitre 6
2024.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'association Perspectives et Médiation sise 13, Rue des Bas Longchamps, 92220 Bagneux, et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 34
Votes contre : 0
Abstentions : 2
NPPV : 4

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_23

**Attribution d'une subvention à
l'association Bagneux Environnement au
titre de l'exercice 2024 et approbation de
la convention d'objectifs entre la
Commune et l'association.**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_23

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (Bagneux Environnement).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Bagneux Environnement au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

N'ayant pas participé au vote :

Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Madame Fanny DOUVILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la convention triennale d'objectifs entre la Commune et l'association Bagneux Environnement ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'association, par ses actions de sensibilisation à la protection de la nature, par ses projets concrets de résilience locale et par sa transmission de savoir-faire anciens et nouveaux liés à la nature, contribue localement à la transition écologique ;

Considérant qu'il convient de contractualiser les engagements de Bagneux Environnement et de la Commune afin de faciliter la mise en œuvre des actions portées par l'association ;

Considérant que la Commune promeut la Transition écologique, en soutenant notamment les initiatives permettant de contribuer à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, à la réduction et à la valorisation des déchets, à l'éducation à la transition écologique, au développement de l'économie sociale et solidaire, à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, particulièrement ceux de ses quartiers dits « prioritaires » de la Politique de la ville ;

Considérant que la commune de Bagneux et l'association ont convenu de formaliser leur partenariat par une convention triennale pour la période 2024-2026 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention triennale d'objectifs entre la Commune et l'association Bagneux Environnement. La Maire ou son représentant est autorisée à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : attribue une subvention de fonctionnement de 40 000 euros au titre de l'exercice 2024 à l'association Bagneux Environnement.


Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au Trésorier public de Montrouge, notifiée à l'association Bagneux Environnement, sise 5 rue de Fontenay, à Bagneux (92220) et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_23-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_24

**Attribution d'une subvention à
l'association Comité d'action sociale et
culturelle (CASC) des personnels et des
établissements publics communaux de
Bagneux au titre de l'exercice 2024 et
approbation de la convention d'objectifs
entre la Commune et l'association.**

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_24-DE



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_24

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (CASC).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Comité d'action sociale et culturelle (CASC) des personnels et des établissements publics communaux de Bagneux au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande de subvention déposée par le Comité d'action culturelle et sociale (CASC) des personnels et des établissements publics communaux de Bagneux ;

Vu le projet de convention triennale d'objectifs ;

Vu la délibération n° DEL_20240130_16 du 30 janvier 2024 approuvant le versement d'un acompte au titre de la subvention de fonctionnement 2024 du CASC ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que le CASC participe à différentes activités et projets culturels, de loisirs et à vocation sociale en direction du personnel communal, actifs, retraités et de leur famille ;

Considérant que l'association propose des actions avec un véritable intérêt général pour les agents communaux ;

Considérant que la commune de Bagneux et le CASC ont convenu de formaliser leur partenariat par une convention d'objectifs triennale pour la période 2024-2026 ;

Entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention d'objectifs triennale entre la Commune et l'association CASC. Le Maire ou son représentant est autorisé à la signer ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : attribue une subvention d'un montant de 145 280 € à l'association Comité d'action culturelle et sociale (CASC) au titre de l'exercice 2024. L'acompte de 15 200 euros attribué au CASC lors du Conseil municipal du 30 janvier 2024 pour le financement du cadeau offert aux agents féminins dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes fait partie intégrante de ladite subvention.

Article 3 : la dépense correspondante découlant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au chapitre 65, article 65748, du budget de l'exercice 2024.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_24-DE



Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application
« télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'association CASC, sise 57, avenue Henri-Ravera à Bagneux et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_25

**Attribution d'une subvention à
l'association Centre d'information aux
droits des femmes et des familles (CIDFF)
au titre de l'exercice 2024 et approbation
de la convention d'objectifs entre la
Commune et l'association.**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_25

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (CIDFF).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Centre d'information aux droits des femmes et des familles (CIDFF) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la convention triennale d'objectifs entre la Commune et le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande de subvention déposée par le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des familles des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'association favorise l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant qu'il convient de contractualiser les engagements du CIDFF et de la Commune afin de faciliter la mise en œuvre des actions portées par l'association ;

Considérant que la période actuelle (libération de la parole de victimes de violences, crise Covid-19 et confinement) a mis en avant un fort besoin d'informations juridiques et de soutien psychologique, ce que le CIDFF assure lors de ses permanences ;

Considérant que la municipalité promeut les valeurs d'une ville citoyenne, du vivre-ensemble et s'engage, notamment en faveur des droits des femmes ;

Considérant que la commune de Bagneux et le CIDFF ont convenu de formaliser leur partenariat par une convention triennale pour la période 2024-2026 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention d'objectifs triennale entre la Commune et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Hauts-de-Seine. La Maire ou son représentant est autorisée à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : attribue une subvention d'un montant de 14 100 € au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) des Hauts-de-Seine au titre de l'exercice 2024, répartie comme suit :

- 12 100 € pour le fonctionnement de l'association ;
- 2 000 € au titre du Contrat de développement territorial (CDT) signé entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 65748 du budget de l'exercice 2024.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
« télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.te

DEL_20240319_25
ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_25-DE

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée au CIDFF, dont le siège social est situé 55, avenue Jean-Jaurès à Clamart (92140) et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_26

**Attribution d'une subvention à
l'association Club olympique multisports
de Bagneux (COMB) au titre de l'exercice
2024 et approbation de la convention
d'objectifs entre la Commune et
l'association.**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_26

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (COMB).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Club olympique multisports de Bagneux (COMB) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment ses articles 9-1 et suivants en vigueur, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n° DEL_20220628_12 du Conseil municipal en date du 28 juin 2022, approuvant le contrat de développement territorial signé entre la Commune et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024 ;

Vu le projet de convention triennale d'objectifs entre la Commune et le Club olympique multisports de Bagneux (COMB) ;

Vu la demande de subvention déposée par le COMB de Bagneux ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'association présente un véritable intérêt communal du fait de sa participation active à la vie sportive de la Commune ;

Considérant que la Ville entend défendre les valeurs de soutien à la jeunesse, aux sportifs et tout particulièrement aux sportives ;

Considérant qu'il convient de conventionner avec le COMB en raison du montant annuel de la subvention municipale, qui est supérieur au seuil défini par le décret du 6 juin 2001 fixé à 23 000 €, au-dessus duquel la conclusion d'une convention est obligatoire ;

Considérant que la commune de Bagneux et le COMB ont convenu de formaliser leur partenariat par une convention triennale pour la période 2024-2026 ;

Entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention d'objectifs triennale, ci-annexée, entre la Commune et l'association COMB. Le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : attribue une subvention d'un montant global de 434 000 € au Club olympique multisport de Bagneux (COMB), au titre de l'exercice 2024.

Cette subvention se répartit de la manière suivante :

- 389 600 € au titre du fonctionnement ;
- 44 400 € au titre du Contrat de développement territorial (CDT) conclu entre la Commune et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024.

Article 3 : la dépense correspondante découlant de l'exécution de sera imputée au chapitre 65, article 65748, du budget de l'exercice 2024.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'association COMB, sise 37, rue des Blains à Bagneux et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony**COMMUNE DE BAGNEUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19
MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_27

**Attribution d'une subvention à
l'association Douleurs sans Frontières
(DSF) au titre de l'exercice 2024 et
approbation de la convention d'objectifs
entre la Commune et l'association.**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_27

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations (Douleurs sans frontières).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Douleurs sans Frontières (DSF) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment ses articles 9-1 et suivants en vigueur, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2015 portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la délibération du 8 janvier 1968 visée le 17 janvier 1968, décidant le jumelage de la ville de Bagneux avec la ville de Vanadzor anciennement Kirovakan ;

Vu la charte de jumelage signée en 1968 régissant les liens de coopération décentralisée entre la ville de Vanadzor (Arménie) et la ville de Bagneux ;

Vu la convention de partenariat entre la commune de Bagneux et Douleurs sans Frontières (DSF) ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'association Douleurs sans Frontières (DSF) s'engage, avec la Commune, à participer au renforcement des moyens d'action des professionnels pour la prévention et la prise en charge médico-psychosociale dans les polycliniques, jardins d'enfants et dans des structures adaptées de Vanadzor et de sa région ;

Considérant que DSF a pour objectifs de participer, créer ou animer toute structure ayant pour objet le traitement des douleurs, la recherche de procédés thérapeutiques, la formation des personnes, la diffusion des connaissances liées à la douleur, rejoignant ainsi, en matière de santé, les objectifs de coopération décentralisée entre la Ville de Bagneux et celle de Vanadzor ;

Considérant que l'année 2023 fut une année particulièrement difficile pour le peuple arménien, du fait du blocus, puis de l'occupation de la région du Haut-Karabagh par l'Azerbaïdjan, ayant conduit à des déplacements massifs de population ;

Considérant que l'association DSF a diversifié ses missions en développant notamment des permanences psychologiques tournées vers les mères, les futures mères et les réfugiés de guerre, ainsi qu'en développant de nouveaux outils pour ne pas perdre les liens créés avec les enfants et leurs parents aidants ;

Entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : attribue une subvention d'un montant de 5 500 euros au titre de l'exercice 2024 à l'association Douleurs sans Frontières (DSF).

Article 2 : approuve la convention de partenariat pour l'année 2024 entre la Commune et l'association Douleurs sans Frontières. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : la dépense correspondante découlant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au chapitre 65, article 65748, du budget 2024.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 092-219200078-20240319-DELI_20240319_27-DE

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à C
intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée
« télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à DSF, domiciliée à l'hôpital Lariboisière sis 2, rue Ambroise-Paré à Paris (75010) et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 2

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_28

**Attribution d'une subvention à
l'association du Foyer des jeunes
travailleurs (FJT) au titre de l'exercice
2024 et approbation de la convention
d'objectifs entre la Commune et
l'association.**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_28

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (FJT).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association du Foyer des jeunes travailleurs (FJT) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

N'ayant pas participé au vote :

Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Mehdi TEDJANI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le projet de convention triennale d'objectifs avec l'association du Foyer des jeunes travailleurs (FJT) Victor-Hugo ;

Vu la demande de subvention déposée par l'association du Foyer des jeunes travailleurs ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'association du Foyer des jeunes travailleurs propose de nombreuses actions au bénéfice des résidents de l'immeuble qu'elle gère ;

Considérant que l'association a pour objet de contribuer au logement et à l'accompagnement social des jeunes Balnéolais âgés de 18 à 30 ans ;

Considérant qu'il y a la lieu de contractualiser les engagements de l'association et de la Commune afin de faciliter la mise en œuvre des actions portées par l'association ;

Considérant que la commune de Bagneux et le Foyer des jeunes travailleurs ont convenu de formaliser leur partenariat par une convention triennale pour la période 2024-2026 ;

Entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention d'objectifs triennale entre la Commune et l'association Foyer des jeunes travailleurs Victor-Hugo. Le Maire ou son représentant est habilité à la signer ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : attribue une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Foyer des jeunes travailleurs(FJT) Victor-Hugo au titre de l'exercice 2024.

Article 3 : la dépense correspondante découlant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au chapitre 65, article 65748, du budget de l'exercice 2024.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télerecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'association du FJT, sise 16 avenue Victor-Hugo à Bagneux et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_28-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 3

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_29

**Attribution d'une subvention à
l'association Office balnéolais du sport
(OBS) au titre de l'exercice 2024 et
approbation de la convention d'objectifs
entre la Commune et l'association.**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_29

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (OBS).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Office balnéolais du sport (OBS) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

N'ayant pas participé au vote :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Laurence SALAUN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention d'objectifs entre la Commune et l'Office balnéolais du sport (OBS) ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'association OBS a pour but d'encourager toutes les initiatives tendant à développer et à promouvoir la citoyenneté et la pratique des sports pour les Balnéolais ;

Considérant qu'outre ses actions à destination du sport pour tous, l'OBS s'engage dans des actions de santé publique, avec le centre médico-sportif et participe à la lutte contre l'obésité ;

Considérant qu'il y a lieu de contractualiser les engagements de l'OBS et la Commune afin de faciliter la mise en œuvre des actions portées par l'association ;

Considérant que la commune de Bagneux et l'association OBS ont convenu de formaliser leur partenariat par une convention triennale pour la période 2024-2026 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention d'objectifs triennale entre la Commune et l'OBS. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

Article 2 : attribue une subvention d'un montant de 86 850 € à l'association Office balnéolais du sport (OBS) au titre de l'exercice 2024. Cette subvention se répartit de la manière suivante :

- 85 500 € au titre de son fonctionnement ;
- 1 350 € au titre du Contrat de développement territorial (CDT) conclu entre la Commune et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024.

Article 3 : la dépense correspondante découlant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au chapitre 65, article 65748, du budget de l'exercice 2024.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'OBS, sis 37 rue des Blains à Bagneux et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID: 092-219200078-20240319-DEL_20240319_29-DE



Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, ap
présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_30

Attribution d'une subvention à l'association Le Plus petit cirque du monde (PPCM) au titre de l'exercice 2024 et approbation de l'avenant n°20 à la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_30

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (PPCM).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Le Plus petit cirque du monde (PPCM) au titre de l'exercice 2024 et approbation de l'avenant n°20 à la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment ses articles 9-1 et suivants en vigueur, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2015 portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la délibération n° DEL_20160209_11 du Conseil Municipal du 9 février 2016 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée avec le Plus Petit Cirque du Monde – Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes et autorisant Madame la Maire de la signer ;

Vu la délibération n° DEL_20160920_34 du Conseil Municipal du 20 septembre 2016 approuvant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectif et de moyen signée avec le Plus Petit Cirque du Monde – Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes (PPCM) et autorisant Madame la Maire de le signer ;

Vu la délibération n° DEL_20161212_12 du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 approuvant l'avenant n°2 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire de le signer,

Vu la délibération n° DEL_20170131_12 du Conseil Municipal du 31 janvier 2017 approuvant l'avenant n°3 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde pour l'attribution d'une subvention de 55 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial (CD92), et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n° DEL_20170628_32 du Conseil Municipal du 28 juin 2017 approuvant l'avenant n°4 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde – Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n° DEL_20171003_09 du Conseil Municipal du 3 octobre 2017 approuvant l'avenant n°5 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n° DEL_20180206_13 du Conseil Municipal du 6 février 2018 approuvant l'avenant n°6 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde pour l'attribution d'une subvention au titre du contrat de développement territorial de 55 000 € au titre de l'exercice 2018 et autorisant Madame la Maire de le signer ;

Vu la délibération n° DEL_20180516_21 du Conseil Municipal du 16 mai 2018 approuvant l'avenant n°7 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n° DEL_20180625_31 du Conseil Municipal du 25 juin 2018 approuvant l'avenant n°8 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n° DEL_20181217_31 du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 approuvant l'avenant n°9 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du

Commune de de Bagnaux – Délibération du Conseil municipal n° D
Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n° DEL_20190205_13 du Conseil Municipal du 05 février 2019 approuvant l'avenant n°10 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n°DEL_20191001_25 du Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2019 approuvant l'avenant n°11 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n°DEL_20191216_35 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 approuvant l'avenant n°12 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n°DEL_20200128_12 du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 approuvant l'avenant n°13 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n°DEL_20200630_14 du Conseil Municipal du 30 juin 2020 approuvant l'avenant n°14 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n°DEL_20201215_41 du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 approuvant l'avenant n°15 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n°DEL_20210316_22 du Conseil Municipal du 16 mars 2021 approuvant l'avenant n°16 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n°DEL_20220208_28 du Conseil Municipal du 2 février 2022 approuvant l'avenant n°17 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n°DEL_20230131_13 du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 approuvant l'avenant n°18 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu la délibération n°DEL_20230523_19 du Conseil Municipal du 25 mai 2023 approuvant l'avenant n°19 à la convention d'objectif signée avec le Plus Petit Cirque du Monde et autorisant Madame la Maire à le signer ;

Vu le projet d'avenant n° 20 à la convention initiale conclue entre la Commune et l'association PPCM ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'association Le Plus petit cirque du monde est une structure culturelle à Bagnaux et que ses actions s'inscrivent dans une dynamique de développement soutenue par la Commune ;

Considérant que cette association présente un intérêt public local certain pour la Commune et ses habitants, notamment en quartiers prioritaires de la ville ;

Considérant que l'obtention du label « Centre culturel de rencontre » attribué au PPCM par le Ministère de la Culture en 2023, justifie un soutien supplémentaire de la Ville aux projets inhérents à ce label ;

Article 1^{er} : attribue une subvention d'un montant global de 238 000 € au titre de l'année 2024 à l'association Le Plus petit cirque du monde (PPCM), ses dépenses de fluides (eau, électricité et chauffage) étant par ailleurs directement prises en charge par la Commune.

Article 2 : approuve l'avenant n° 20, ci-annexé, à la convention d'objectifs conclue entre la Commune et l'association Le Plus petit cirque du monde (PPCM). Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 : la dépense correspondante découlant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au chapitre 65, article 65748, du budget de l'exercice 2024.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'association sise impasse de la Renardière à Bagneux et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 3

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_31

**Attribution d'une subvention à
l'association Régie de quartier au titre de
l'exercice 2024 et approbation de la
convention d'objectifs entre la Commune
et l'association.**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_31

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (Régie de quartier).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Régie de quartier au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

N'ayant pas participé au vote :

Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Sidi DIMBAGA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment ses articles 9-1 et suivants en vigueur, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande de subvention déposée par l'association Régie de quartier de Bagneux ;

Vu la convention triennale d'objectifs entre la Commune et la Régie de quartier de Bagneux ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'association propose un accompagnement social et un accompagnement à l'insertion professionnelle auprès des Balnéolais et contribue à améliorer le cadre de vie d'un quartier classé au titre de la politique de la Commune ;

Considérant qu'il y a lieu de contractualiser les engagements de la Régie de quartier de Bagneux et de la Commune afin de faciliter la mise en œuvre des actions portées par l'association ;

Considérant que la commune de Bagneux et l'association Régie de quartier de Bagneux ont convenu de formaliser leur partenariat par une convention triennale pour la période 2024-2026 ;

Entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention d'objectifs triennale, ci-annexée, entre la Commune et la Régie de quartier de Bagneux. Le Maire ou son représentant est autorisé à la signer ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : attribue une subvention d'un montant de 24 000 €, au titre de l'exercice 2024, à la Régie de quartier de Bagneux. Cette somme est octroyée au titre du financement de la politique de la ville.

Article 3 : la dépense correspondante découlant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au chapitre 65, article 65748, du budget de l'exercice 2024.


Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'association, sise 6, sentier des Brugnants à Bagneux et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_31-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_32

Attribution d'une subvention à l'association Tous au web au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_32

Citoyenneté et vie des quartiers

Subventions aux associations sous convention d'objectifs (Tous au web).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Tous au web au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la convention triennale d'objectifs entre la Commune et l'association Tous au web ;

Vu la demande de subvention déposée par l'association Tous au web ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'association, par ses actions d'initiation au numérique, favorise l'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes Balnéolais, facilite également l'accès au droit pour tous en aidant à lutter contre la fracture numérique, particulièrement chez les seniors ;

Considérant qu'il convient de contractualiser les engagements de Tous au web et de la Commune afin de faciliter la mise en œuvre des actions portées par l'association ;

Considérant que la période actuelle de dématérialisation des démarches met en avant un fort besoin d'adaptation aux outils numériques, ce que Tous au web assure lors de ses interventions régulières comme ponctuelles ;

Considérant que la municipalité promeut les valeurs d'une ville citoyenne, inclusive, ne laissant personne de côté ;

Considérant que la commune de Bagneux et l'association Tous au web ont convenu de formaliser leur partenariat par une convention triennale pour la période 2024-2026 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve la convention d'objectifs triennale entre la Commune et l'association Tous au web. La Maire ou son représentant est autorisée à signer ladite convention et tout document y afférent.

Article 2 : attribue une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Tous au web au titre de l'exercice 2024.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 65748 du budget de l'exercice 2024.


Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécourts citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecourts.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'association Tous au web, dont le siège social est situé 6 chemin Latéral, à Bagneux (92220) et publiée en ligne sur le site internet de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_32-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_33

Attribution d'une subvention à l'association Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) dans le cadre du projet intitulé « Jer-Est 2022-2024 », au titre de l'exercice 2024.



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_33

Citoyenneté et vie des quartiers

Subvention au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) dans le cadre du projet intitulé « Jer-Est 2022-2024 ».

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) dans le cadre du projet intitulé « Jer-Est 2022-2024 », au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment ses articles 9-1 et suivants en vigueur, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande de subvention formulée par le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que la volonté des élus de Bagneux est de s'investir particulièrement dans des projets internationaux, et notamment en Palestine en soutenant le centre social Al Bustan à Jérusalem-est ;

Considérant que le RCDP a décidé de s'investir dans un projet en faveur de ce centre social afin d'accentuer les actions solidaires déjà menées par la Commune ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : attribue une subvention d'un montant de 3 400€ au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour l'année 2024 relatif au projet « Jer-Est 2022-2024 ».

Article 2 : la dépense correspondante découlant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au chapitre 65, article 65748, du budget de l'exercice 2024.

Article 3 : le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à ce projet.


Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_33-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_34

**Attribution de subventions à diverses
associations au titre de la première
session de l'Appel à projet citoyen pour
l'année 2024**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_34

Citoyenneté et vie des quartiers

Appel à Projet Citoyen - 1ère session 2024

Objet : Attribution de subventions à diverses associations au titre de la première session de l'Appel à projet citoyen pour l'année 2024

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la délibération n° DEL_20181113_07 du Conseil municipal en date du 13 novembre 2018 précisant les conditions d'octroi des financements dans le cadre de l'Appel à projet citoyen ;

Vu la délibération n° DEL_20181217_30 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018 attribuant les aides financières aux associations au titre de l'Appel à projet citoyen ;

Vu la délibération n° DEL_20230131_10 du Conseil municipal en date du 31 janvier 2023 relative à l'évolution du dispositif de l'Appel à projet citoyen ;

Vu la décision de la commission d'attribution de l'Appel à projet citoyen en date du 8 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que les collectivités territoriales ont le pouvoir de mettre en place des aides financières aux porteurs de projets d'intérêt collectif ;

Considérant que, dans le cadre de l'Appel à projet citoyen, des aides financières sont attribuées aux porteurs de projets d'intérêt général ;

Considérant que les aides financières aux associations porteuses de projet doivent être approuvées par délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la collectivité souhaite accompagner les démarches d'initiatives citoyennes ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : attribue des subventions aux trois porteurs de projets dans le cadre de l'Appel à projet citoyen pour l'année 2024, au titre de la 1^{ère} session, pour un montant global de 8 300 € réparti comme suit :

- 2 800 € à l'association Salina Unie vers'elles, sise 6, allée Maurice Langlet à Bagneux, au titre du projet intitulé « *Séjour famille en Normandie* » ;
- 2 500 € à l'association Doucement les basses, sise 16, rue des bas coquart à Bagneux, au titre du projet intitulé « *Doucement les Basses Festival* » ;
- 3 000 € à l'association Le Rendez-vous des photographes, sise 8, allée des acacias à Bagneux, au titre du projet intitulé « *Sainte Famille* ».

Article 2 : autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'appel à projet citoyen.

Article 3 : les crédits correspondants découlant de l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours, et seront imputés chapitre 65 et article 65748.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony**COMMUNE DE BAGNEUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19
MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_35**Approbation du protocole transactionnel
entre la Commune et la Société PICHON**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_35

Finances

Protocole transactionnel Société PICHON

Objet : Approbation du protocole transactionnel entre la Commune et la Société PICHON

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code civil, notamment son article 2044 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2197-5 ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu la délibération DEL_20180625_39 du Conseil municipal en date du 25 juin 2018 approuvant la désignation de la société PAPETERIES PICHON au lot n°1, 2 et 4 des marchés : « Fourniture de matériels pour les travaux manuels et fournitures scolaires, de jeux, jouets, matériel de psychomotricité, matériel pédagogique et éducatif et livres scolaires » ;

Vu la date de fin contractuelle de ce marché en date du 17 juillet 2022 ;

Vu la délibération DEL_20220628_24 du Conseil municipal en date du 28 juin 2022 approuvant la désignation de la société PAPETERIES PICHON au lot n°1 et 2 des marchés : « Fourniture de matériels pour les travaux manuels et fournitures scolaires, de jeux, jouets, matériel de psychomotricité, matériel pédagogique et éducatif » ;

Vu la délibération DEL_20230523_9 du Conseil municipal en date du 23 mai 2023 approuvant l'avenant n°1 acceptant une révision tarifaire supérieure à la clause butoir définie dans le cadre de ces marchés ;

Vu la requête n°2301475-3 intentée auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par la société PAPETERIES PICHON en date du 31/01/2023 visant contestation de pénalités appliquées suite à des retard de livraison ;

Vu la requête n°2310190-3 intentée auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par la société PAPETERIES PICHON en date du 28/07/2023 en vue d'obtenir le paiement de factures non honorées ;

Vu l'ordonnance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise en date du 17 octobre 2023 désignant un médiateur en vue de trouver possiblement une solution pré-contentieuse aux litiges opposant la société PAPETERIES PICHON et la commune ;

Vu le projet de protocole transactionnel à passer avec la société susmentionnée ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que la société PAPETERIES PICHON conteste le bien-fondé de pénalités appliquées suite à des retards de livraison ayant impacté le service rendu ;

Considérant que les factures non honorées n'ont pu être réglées en raison de manquements de la part de la société PAPETERIES PICHON ;

Considérant que la volonté des deux parties est de résoudre le litige concernant ces factures en attente ;

Considérant que la commune de Bagneux s'engage à régler la somme de 20 000 euros à la société PAPETERIES PICHON ;

Considérant que la société PAPETERIES PICHON s'engage à se désister dans chacune des procédures qu'elle a introduite.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1^e : approuve le protocole transactionnel à passer avec la société PAPETERIES PICHON.

Article 2 : autorise Madame le Maire à signer le protocole transactionnel ainsi que tous les documents y afférents.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6583 du budget de l'exercice 2024.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony**COMMUNE DE BAGNEUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19
MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_36

**Approbation du principe d'une délégation
de service public pour la gestion d'une
fourrière automobile pour le compte de la
ville**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_36

Marchés publics et concession de service public

Délégation de service public pour la gestion d'une fourrière automobile pour le compte de la ville

Objet : Approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion d'une fourrière automobile pour le compte de la ville

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 3100-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) lors de sa réunion du 12 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation du projet de délégation de service public décrivant le choix de mode de gestion et les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, conformément à l'article L 1411-4 du CGCT, adressé à chacun des membres du Conseil municipal ;

Considérant que compte tenu des attentes et des contraintes de la Commune, la solution d'une convention de délégation de service public, sous la forme d'une concession, décrite dans le cadre du rapport de présentation précité, paraît la plus cohérente et efficace pour la gestion de la fourrière de la ville ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve le principe d'une délégation de service public sous la forme d'une concession pour la gestion de la fourrière de la Commune.

Article 2 : approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, décrites dans le rapport ci-annexé.

Article 3 : autorise Madame le Maire à lancer la procédure de concession de service public (et effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à prendre tous les actes nécessaires (compris la convocation des instances nécessaires concernées) dans le cadre de cette procédure.


Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr). Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_36-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_37

**Approbation du marché mutualisé relatif
aux prestations de nettoyage d'espaces
publics, des parcs et squares passé sous
forme d'accord-cadre à bons de
commande à deux lots**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_37

Marchés publics et concession de service public

Prestations de nettoyages urbains, parcs et squares de la ville de Bagneux

Objet : Approbation du marché mutualisé relatif aux prestations de nettoyage d'espaces publics, des parcs et squares passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande à deux lots

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L32124-2, R,2124-2 1°, L2125-1 1°, R2162-1 à 2162-6 et suivants ;

Vu le cahier des charges rédigé par la Direction de l'Espace Public et Environnement (DEPE) ;

Vu l'accord-cadre à bons de commande alloti en deux (2) lots avec pour lot n°1 *Prestations propreté urbaine (PU Lucie AUBRAC et Aristide BRIAND N20)* et lot n°2 *Prestations d'insertion pour le nettoyage des parcs et squares municipaux* ;

Vu la publication réalisée sur le BOAMP et le JOUE sous le numéro n°24-11210 du 30 janvier 2024 ainsi que sur le profil acheteur, marches-securises.fr en date du 1^{er} février 2024 ;

Vu les candidatures et offres réceptionnées en date du 1 mars 2024 ;

Vu l'offre déposée par l'entreprise NICOLLIN SAS en ce qui concerne le lot 1 et REGIE DE QUARTIER BAGNEUX pour le lot 2 ;

Vu le rapport d'analyse des offres effectué par la Direction de l'Espace Public et Environnement (DEPE) ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 7 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024;

Considérant qu'il s'agit de prestations récurrentes nécessitant un renouvellement pour la bonne continuité du service de la direction de l'espace public et environnement ;

Considérant que les entreprises sélectionnées satisfont aux besoins exprimés par la Commune et représentent les offres économiquement les plus avantageuses ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : attribue le lot n°1 *Prestations propreté urbaine (PU Lucie AUBRAC et Aristide BRIAND N20)* de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de nettoyage urbains, parcs et squares à l'entreprise NICOLLIN SAS et le lot n°2 *Prestations d'insertion pour le nettoyage des parcs et squares municipaux* à la société REGIE DE QUARTIER BAGNEUX.

Article 2 : l'accord-cadre est d'une durée initiale d'un (1) an reconductible tacitement trois (3) fois, soit un total de quatre (4) ans en incluant les reconductions.

Le montant pour le lot 1, en ce qui concerne la tranche ferme, est de 246 792 € HT.

Les montants des tranches conditionnelles sont de : 156 700 € HT pour la tranche conditionnelle n°1 et 156 895 € HT pour la tranche conditionnelle n°2 . La partie unitaire quant à elle est d'un montant maximum annuel de 300 000 € HT.

Le montant pour le lot 2, en ce qui concerne la partie forfaitaire, est de 372 927 € HT et la partie unitaire, un montant maximum annuel de 150 000 € HT.

Article 3 : autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à l'attribution et notification du marché ainsi que tout acte relatif à la modification du marché, acte de sous-traitance ainsi que ceux liés à une éventuelle résiliation.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

République française

Département des Hauts-de-Seine

Arrondissement d'Antony

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_38

**Passation de l'acte modificatif n°1 des
tarifs BPU et catalogue du lot 5 : Fruits et
légumes de 4eme et 5eme gamme du
marché de denrées alimentaires passé
sous d'accord-cadre à bons de
commandes**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_38

Marchés publics et concession de service public

Marché de denrées alimentaires - lot 5 fruits et légumes

Objet : Passation de l'acte modificatif n°1 des tarifs BPU et catalogue du lot 5 : Fruits et légumes de 4eme et 5eme gamme du marché de denrées alimentaires passé sous d'accord-cadre à bons de commandes

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R2194-3 ;

Vu l'attribution du marché de denrées alimentaires – lot 5 : fruits et légumes de 4^{eme} et 5^{eme} gamme à la société LAURANCE PRIMEURS SAS par délibération du Conseil municipal n° DEL_20230321_28 de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2023 ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant la hausse des prix des produits figurant au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et catalogue du lot 5 due à des circonstances imprévisibles dont fait part la société LAURANCE PRIMEURS SAS notamment l'impact de la sécheresse vécue dans certaines zones, la grève des agriculteurs et autres motifs extra contractuels ;

Considérant les justificatifs comptables fournis par la société LAURANCE PRIMEURS SAS annonçant des hausses en ce qui concerne son approvisionnement du fait de circonstances imprévisibles ;

Considérant qu'un acte modificatif est nécessaire afin de permettre l'exécution du service, objet du lot ;

Considérant que l'indice RNM Rungis (Réseau des Nouvelles des Marchés) utilisé dans ce marché est obsolète du fait de ces circonstances imprévisibles ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve l'acte modificatif n°1 de l'accord-cadre à bons de commande du marché de denrées alimentaires en ce qui concerne le lot 5 : fruits et légumes de 4^{eme} et 5^{eme} gammes avec la société LAURANCE PRIMEURS SAS.

Article 2 : autorise la signature par Madame le Maire de l'acte modificatif n°1 à la société LAURANCE PRIMEURS SAS ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : applique l'acte modificatif dès sa notification à la société LAURANCE PRIMEURS SAS.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à la société LAURANCE PRIMEURS SAS et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_38-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_39

Passation d'un acte modificatif n°1 au lot 4 (surgelés) du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la confection de repas de la restauration collective et du groupement de commandes passé avec FRESCA SAS



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_39

Marchés publics et concession de service public

Marché de denrées alimentaires FRESCA SAS - lot 4 surgelés

Objet : Passation d'un acte modificatif n°1 au lot 4 (surgelés) du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la confection de repas de la restauration collective et du groupement de commandes passé avec FRESCA SAS

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L2194-1 et R2194-1 ;

Vu la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fournitures de denrées alimentaires entre la Commune et le CCAS approuvé par la délibération n° DEL_20220329_19 du 29 mars 2022 ;

Vu la délibération n° DEL_20230321_28 en date du 21 mars 2023 portant approbation des attributaires de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas de la restauration collective du groupement de commande, dont le lot 4 *surgelés* avec la société FRESCA ;

Vu la notification du lot 4 en date du 25 avril 2023 auprès de l'entreprise FRESCA ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 7 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique en date du 12 mars 2024 ;

Considérant la nécessité de passer, au vu de nouveaux besoins de la Direction de la restauration en cours d'exécution, un acte modificatif relatif à l'augmentation de 10% du montant maximum du marché ;

Considérant que cette augmentation est nécessaire pour la liquidation des factures en instance de paiement et à la continuité du service ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve l'acte modificatif n°1 relatif à l'augmentation du montant maximum du marché pour la période 1 du lot 4 *surgelés* de l'accord cadre à bons de commandes relatif à l'achat de denrées alimentaires pour la confection de repas de la restauration collective du groupement de commande.

Article 2 : autorise Madame le Maire à signer et notifier les documents du présent acte modificatif auprès du titulaire et tout document y afférent.

Article 3 : le présent acte prend effet dès notification au titulaire.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, à la société FRESCA, et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_39-DE



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_40

**Passation d'un acte modificatif au marché
passé sous forme d'accord-cadre relatif à
la fourniture de produits d'entretien des
services du personnel d'entretien et de la
restauration**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_40

Marchés publics et concession de service public

Marché produits d'entretien personnel d'entretien et de la restauration

Objet : Passation d'un acte modificatif au marché passé sous forme d'accord-cadre relatif à la fourniture de produits d'entretien des services du personnel d'entretien et de la restauration

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L2194-1 et R2194-1 ;

Vu la délibération n°DEL_20210316_36 du 22 mars 2021 portant approbation des accords cadres à bons de commandes relatifs à l'acquisition de produits d'entretien et d'articles connexes ;

Vu la notification du marché en date du 2 avril 2021 auprès des prestataires suivants DELAISY KARGO HERSAND SARL en ce qui concerne les lots 1 et 4, ADELYA TERRE D'HYGIENE pour le lot 2, SARL L'ENTREPRISE ADAPTEE L'E.A pour le lot 3 et MR NET pour le lot 5 ;

Vu les actes modificatifs n°1 et n°2 des lots 1 et 4 autorisés par les délibérations respectives n° DEL_20220329_13 du 29 mars 2022 et n° DEL_20221212_36 du 12 décembre 2022 pour une augmentation des prix unitaires du marché suite à la crise sanitaire de la COVID-19 et au conflit en Ukraine ;

Vu les actes modificatifs n°1, n°2 et n°3 du lot 5 autorisés par les délibérations respectives N° DEL_20211214_44 du 14 décembre 2021, N°DEL_20220208_21 du 8 février 2022, N° DEL_20230131_20 du 31 janvier 2023 relatifs à la hausse des prix unitaires en raison de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 7 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant que les attributaires désignés ont, à la suite de la notification du marché, exécuté les prestations pour une durée initiale fixée à 3 ans ;

Considérant que la fin d'exécution du marché toute période confondue est prévue au 02 avril 2024 ;

Considérant la nécessité de prolonger la durée d'exécution de deux mois afin de permettre la continuité du service jusqu'à la relance du prochain marché ;

Considérant que cette prolongation intervenue dans les délais ne contrevient pas aux obligations énoncées dans le code de la commande publique qui disposent que les modifications des conditions d'exécution d'un marché public sont encadrées par des règles spécifiques qui visent à garantir la transparence et l'égal accès à la commande publique ;

Considérant que cette prolongation peut être réalisée sans augmentation des montants maximum par lot qui, au regard du disponible restant pour la dernière période d'exécution, suffisent pour couvrir les prestations jusqu'à la fin de la dite prolongation ;

Considérant toutefois qu'il convient de rectifier par voie d'avenant l'article 5 de l'acte d'engagement du marché initial entaché d'erreur matérielle ; que le dit article stipule dans le tableau récapitulatif non pas les montants par lot mais affecte différents montants aux périodes de reconduction, ce qui engendre une incompréhension et un problème de paiement des factures ;

Considérant que la modification de cet article ne change pas la nature globale du contrat, et ne constitue pas une modification substantielle du marché en ce sens que les bons montants par lots ont été publiés dans l'AAPC initial ;

Ayant entendu le rapporteur,

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : approuve les actes modificatifs en vue de la prolongation du délai d'exécution de deux mois de l'ensemble des lots de l'accord cadre à bons de commandes relatif à l'acquisition de produits d'entretien et d'articles connexes.

Article 2 : approuve la rectification de l'article 5 de l'acte d'engagement et remplace la mention « période » inscrit au tableau récapitulatif par la mention « lot ».

Les montants reconduits pour période de prolongation sont les suivants :

-300 000€ pour le lot 1

-30 000€ pour le lot 2

- 2500€ pour le lot 3

-35 000€ pour le lot 4

-70 000€ pour le lot 5

Article 3 : autorise Madame le Maire à signer et notifier les documents relatifs à l'acte modificatif et tout document y afférent.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, aux entreprises titulaires des lots de l'accord-cadre, et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 092-219200078-20240319-DEL_20240319_41-DE



Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_41

Approbation de la convention et attribution d'une subvention couvrant l'intégralité des équipements informatiques et de téléphonie (acquisition et fonctionnement) et des fournitures de bureau au syndicat CFDT conformément au Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2023-2026 de la collectivité de Bagneux signé le 13 octobre 2023.

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_41

Personnel

Approbation d'une convention et attribution d'une subvention au syndicat CFDT

Objet : Approbation de la convention et attribution d'une subvention couvrant l'intégralité des équipements informatiques et de téléphonie (acquisition et fonctionnement) et des fournitures de bureau au syndicat CFDT conformément au Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2023-2026 de la collectivité de Bagneux signé le 13 octobre 2023.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la Circulaire du 20 janvier 2016 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu le Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2023-2026, signé le 13 octobre 2023, régissant les conditions d'exercice du droit syndical dans le respect des textes législatifs et de la réglementation en vigueur ;

Vu le projet de convention relative à l'attribution d'une subvention au syndicat représentatif CFDT, couvrant l'intégralité des équipements informatiques et de téléphonie (acquisition et fonctionnement) et des fournitures de bureau, conformément au Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2023-2026 de la collectivité de Bagneux signé le 13 octobre 2023 ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Considérant que le syndicat CFDT Interco92-Bagneux après concertation, a fait le choix figurant à l'article 4 du Protocole, de l'attribution d'une subvention couvrant l'intégralité des équipements informatiques et de téléphonie (acquisition et fonctionnement) et des fournitures de bureau ;

Considérant que la municipalité, s'inscrit dans la volonté de permettre aux organisations syndicales de disposer des moyens nécessaires au dialogue social, à la représentation des agents et à l'instruction des dossiers collectifs ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : approuve la convention entre la Commune de Bagneux et le syndicat représentatif CFDT Interco92-Bagneux conformément au Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2023-2026, signé le 13 octobre 2023.

Article 2 : autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

Article 3 : décide d'attribuer au syndicat CFDT Interco92-Bagneux, au titre des frais d'équipement en Technologies de l'information et de la communication et en application du Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2023-2026, une subvention d'un montant de 2 700€ (deux mille sept cent euros) en 2024 et de 900€ (neuf cent euros) les années suivantes, sous réserve du vote des crédits au budget.

Article 4 : les crédits nécessaires découlant de l'exécution de la présente délibération seront inscrits au chapitre 65, nature 65748 du budget communal.

Article 5 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 6 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**

République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 40
- représentés : 0
- absents : 3

Étaient présents :

Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Jean Pierre QUILGARS, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Madame Laurence SALAUN, Monsieur Rémy LACRAMPE, Madame Nezha CHAMI OUADDANE, Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Monsieur Sidi DIMBAGA, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDYOU, Madame Léa BIZERAY, Madame Nasséra HENNOUCHE, monsieur Jean-louis PINARD, Madame Justine GORENDS, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU, Monsieur Patrice MARTIN, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO

Était absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir :

à

Étaient absent(e)s :

Madame Agnès BALSECA, Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20240319_42

Mise à jour du tableau des effectifs du
personnel permanent

COMMUNE DE BAGNEUX**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20240319_42**Personnel*Tableau des effectifs du personnel permanent***Objet : Mise à jour du tableau des effectifs du personnel permanent****Le Conseil municipal,****À l'unanimité,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.522-1 et suivants ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 12 mars 2024 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :**Article 1^{er}**: le tableau des effectifs du personnel permanent est modifié à compter du 20 mars 2024, comme suit :**Filière administrative**

	Emplois autorisés	Emplois supprimés	Emplois créés	Nouvel effectif
Adjoint administratif	39		1	40
Rédacteur	27	-1		26
Rédacteur principal de 2ème classe	4	-1		3
Attaché	86		1	87

Filière technique

	Emplois autorisés	Emplois supprimés	Emplois créés	Nouvel effectif
Agent de maîtrise principal	20	-1		19
Technicien	4		1	5

Article 2 : Les emplois créés pourront être occupés par des contractuel.le.s dont le niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade correspondant à l'emploi créé, et se situeront entre l'indice majoré le plus bas et l'indice majoré le plus haut de la grille indiciaire correspondant à la filière, au cadre d'emploi et au grade du poste.**Article 3** : les crédits nécessaires découlant de l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget communal au chapitre 12.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,**